



Société anonyme au capital de 1 000 000€
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC

Document de base



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 28 septembre 2007 sous le numéro I 07-147. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.i2s-corp.com)

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNE RESPONSABLE	5
1.1	Responsable du document de base	5
1.2	Attestation de la personne responsable.....	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaire aux comptes titulaire.....	6
2.2	Commissaire aux comptes suppléant.....	6
2.3	Honoraires du commissaire aux comptes.....	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	LES FACTEURS DE RISQUES	8
4.1	Risques relatifs à l'activité de la Société.....	8
4.1.1	Risques liés à l'environnement concurrentiel	8
4.1.2	Risques liés à la capacité de la Société à intégrer les évolutions technologiques	8
4.1.3	Risques liés à l'existence de partenariats importants	8
4.1.4	Garantie et maintenance des systèmes i2S	9
4.1.5	Risque de dépendance fournisseurs	9
4.1.6	Risque clients	9
4.1.7	Risques liés à la gouvernance d'entreprise.....	10
4.2	Risques juridiques.....	11
4.2.1	Risques liés à la réglementation applicable	11
4.2.2	Risques aux droits de propriété intellectuelle	11
4.2.3	Assurances	12
4.3	Faits exceptionnels et litiges.....	13
4.4	Risques financiers.....	13
4.4.1	Risque de change.....	13
4.4.2	Risque de taux.....	14
4.4.3	Risque de liquidité.....	14
4.4.4	Risque actions.....	15
4.5	Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés.....	15
4.6	Risques liés à la capacité à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe.....	15
4.7	Risque environnemental.....	16
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	17
5.1	Histoire et évolution de la Société	17
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	17
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	17
5.1.3	Date de constitution et durée.....	17
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	17
5.1.5	Événements marquants dans le développement de la société	17
5.2	Investissements	19
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	19
5.2.2	Investissements en cours.....	19
5.2.3	Investissements à venir	19
6	APERCU DES ACTIVITES	20
6.1	Principales activités.....	20
6.1.1	Présentation générale de l'activité	20
6.1.2	Un portefeuille de trois pôles d'activité en croissance	20
6.1.3	L'offre i2S.....	22
6.1.3.1	<i>Un capital technologique dynamique en cascade</i>	<i>22</i>
6.1.3.2	<i>Un capital technologique au cœur de l'offre commerciale</i>	<i>23</i>
6.1.3.2.1	Le pôle « i2S Vision »	24
	A- Des solutions technologiques packagées dédiées à de nombreux marchés d'applications	24
	B- Concurrence	27
	C- Type de clientèle et références	27
	D- Modèle économique et chiffres-clés	27
	E- L'équipe d'i2S Vision	28
	F- Enjeux à venir	28
6.1.3.2.2	Le pôle « i2SDigiBook »	29
	A- Les marchés d'i2S DigiBook	29
	B- Les concurrents.....	30
	C- Une large gamme d'équipements à la pointe de la technologie	30
	D- Business modèle et références	33
	E- Des enjeux financiers importants à relever	33
	F- L'équipe d'i2S DigiBook	34
6.1.3.2.3	Le pôle « i2S LineScan »	35
	A- Les solutions i2S LineScan	35
	B- Les marchés d'application.....	36
	C- Références clients et modèle économique	36
	D- L'équipe d'i2S LineScan	36
	E- Les concurrents.....	37
	F- Les enjeux à venir.....	37
6.1.4	Une organisation structurée	37
6.1.4.1	<i>Organigramme opérationnel</i>	<i>38</i>
6.1.4.2	<i>Les fonctions techniques clés.....</i>	<i>38</i>
6.1.4.2.1	Le département R&D : i2S Innovation.....	38
6.1.4.2.2	Le département Production : i2S Industrie	40

6.1.4.3	Fonctions transversales	42
6.1.4.3.1	La direction financière	42
6.1.4.3.2	Ressources Humaines	43
	A - Politique générale	43
	B - Ethique	44
6.1.4.3.3	La communication	44
6.1.4.3.4	La fondation	45
6.1.5	Stratégie de la Société	45
6.2	Principaux marchés	47
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencé l'activité	47
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	47
6.5	Déclaration sur les positions concurrentielles de l'émetteur	47
7	ORGANIGRAMME	48
7.1	Organigramme juridique au 1 ^{er} juillet 2007	48
7.2	Chiffres-clés des filiales et participations	48
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	49
8.1	Descriptif	49
8.2	Question environnementale	49
8.3	Principales immobilisations incorporelles	49
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	50
9.1	Situation financière	50
9.1.1	Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2006 avec le 31 décembre 2005	50
9.1.2	Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2005 avec le 31 décembre 2004	51
9.1.3	Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2007 avec le 30 juin 2006	51
9.2	Résultat d'exploitation	52
9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le résultat d'exploitation	52
9.2.2	Changement important dans les états financiers	52
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur	52
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	53
10.1	Capitaux de l'émetteur	53
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie	53
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	54
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	54
10.5	Sources de financements attendues nécessaires pour honorer les engagements	54
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES	55
12	TENDANCES	56
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	56
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	56
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	57
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	58
14.1	Dirigeants et administrateurs	58
14.1.1	Informations générales relatives aux dirigeants	58
14.1.2	Autres mandats sociaux et fonctions exercées	59
14.1.3	Biographies	59
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de la direction générale	60
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	61
15.1	Rémunérations des membres des organes de direction et des dirigeants	61
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	62
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
16.1	Direction de la Société	63
16.1.1	Le Directoire	63
16.1.2	Le Conseil de Surveillance	63
16.1.3	Le Comité stratégique	63
16.2	Contrats entre les membres du directoire ou du conseil de surveillance et la Société	64
16.3	Comités d'audit et de rémunération	64
16.4	Rapport du Président sur le contrôle interne	64
17	SALARIES	73
17.1	Ressources humaines	73
17.2	Participations et stock options des membres du directoire et conseil de surveillance	73
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	73
17.4	Contrats d'intéressement et de participation	73
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	74
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 1 ^{er} septembre 2007	74
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Directoire	74
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	74
18.4	Contrôle de la Société	74
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	74
18.6	État des nantissements d'actions	74
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	75
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	76
20.1	Informations financières historiques	77
20.1.1	Bilans aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004	77

20.1.2	Comptes de résultat aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004	79
20.1.3	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2006	81
20.1.4	Tableaux des flux de trésorerie	87
20.1.5	Rapport d'audit relatif aux tableaux de flux de trésorerie	88
20.1.6	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005	89
20.1.7	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004	95
20.2	Informations financières proforma	100
20.3	États financiers consolidés	100
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	100
20.4.1	Exercice 2006	100
20.4.2	Exercice 2005	103
20.4.3	Exercice 2004	106
20.5	Date des dernières informations financières	108
20.6	Informations financières semestrielles au 30 juin 2007	109
20.6.1	Bilan semestriel au 30 juin 2007	109
20.6.2	Compte de résultat semestriel au 30 juin 2007	111
20.6.3	Annexe aux comptes semestriels	113
20.6.4	Rapport d'examen limité relatif aux comptes semestriels au 30 juin 2007	127
20.7	Politique de distribution de dividendes	128
20.7.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	128
20.7.2	Politique de distribution de dividendes	128
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	128
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	128
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	129
21.1	Capital social	129
21.1.1	Montant du capital social	129
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	129
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	129
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	129
21.1.5	Capital autorisé	129
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	130
21.1.7	Historique du capital social	130
21.2	Acte constitutif et statuts	133
21.2.1	Objet social (art 3 des statuts)	133
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	133
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	136
21.2.3.1	Droits de vote (article 10 des statuts)	136
21.2.3.1.1	Droits aux dividendes et profits	136
21.2.3.1.2	Délai de prescription de dividendes	136
21.2.3.2	Droit au boni de liquidation	136
21.2.3.3	Droit préférentiel de souscription	136
21.2.3.4	Limitation des droits de vote	136
21.2.3.5	Titres au porteur identifiable (article 9-II-3° des statuts)	136
21.2.3.6	Rachat par la Société de ses propres actions	137
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	137
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	137
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	137
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires	137
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	137
22	CONTRATS IMPORTANTS	138
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	139
23.1	Rapport du commissaire sur la valeur des apports	139
23.2	Rapport du commissaire relatif à la rémunération des apports	146
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	153
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	154
26	AUTRES INFORMATIONS	155

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Jean-Pierre GERAULT, Président du Directoire de i2S (ci-après «i2S » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les comptes annuels d'i2S SA au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux paragraphes 20.4.3, 20.4.2 et 20.4.1 dudit document. Le rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du code du Commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice, mentionnés dans l'annexe des comptes annuels au chapitre règles et méthodes comptables, résultant de l'application, au 1^{er} janvier 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de la Réglementation Comptable.

L'application de ces derniers a conduit la société à sortir de l'actif immobilisé, au premier janvier 2005, les actifs incorporels constitués par les frais de dépôts de marque et de nom de domaine pour un montant de 17 470€; ce montant a été impacté au compte report à nouveau et s'est traduit par une créance d'impôt sur les sociétés de 5 911€ ».

Les comptes semestriels au 30 juin 2007 d'i2S SA ont fait l'objet d'un rapport de revue limitée des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.6.4 dudit document, ne contenant ni réserve ni observation.

Fait à Pessac, le 28 septembre 2007

Jean-Pierre GERAULT
Président du Directoire

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- LENCOU PHARE & ASSOCIES « LPA » représenté par Messieurs PHARE et LENCOU
40 rue de l'Arsenal
33000 Bordeaux

Nommé par l'AG du 30 juin 2004 en remplacement du CAC démissionnaire, Ernst & Young Audit, pour la durée restant à courir du mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006. Renouvelé par l'AGM du 29 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

- BUREAU JACQUES MARTIN représenté par Monsieur MARTIN
17 rue Rivière
33000 Bordeaux

Nommé par l'AG du 30 juin 2004 en remplacement de Monsieur Patrick LHOMME démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006. Renouvelé par l'AGM du 29 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, le cabinet Ernst & Young Audit et son suppléant Monsieur Patrick LHOMME ont démissionné de leur mandat compte tenu des dispositions instaurées par la Loi sur la Sécurité Financière.

2.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Exercice clos le 31 décembre 2005		Exercice clos le 31 décembre 2006	
	K€	%	K€	%
Audit				
Commissariat aux comptes	10	100%	14	66%
Missions accessoires			7	34%
sous total	10	100%	21	100%
Autres prestations le cas échéant				
- juridique, fiscal, social				
- technologies de l'information				
- audit interne				
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)				
sous total				
TOTAL	10	100%	21	100%

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données financières résumées présentées ci-dessous sont extraites des états financiers suivants :

- Les comptes annuels d'i2S SA au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006,
- Les comptes semestriels d'i2S SA au 30 juin 2006 et 30 juin 2007.

(En K€)	2004	2005	2006	30-juin-06	30-juin-07
Chiffre d'affaires	9 786	9 935	12 285	5 699	7 324
Résultat d'exploitation	384	341	927	139	791
Résultat financier	7	-184	-1	-6	-146
Résultat courant	391	157	925	133	644
Résultat net	402	108	687	80	427
Actif immobilisé net	363	344	315	-	377
Disponibilités + VMP	838	621	719		659
Capitaux propres	1 741	1 838	2 524	-	2 187
Endettement auprès d'établissements financiers	149	125	250	-	550
Autres emprunts et dettes financières diverses	219*	126*	323*		252*
Total bilan	4 441	4 617	5 613	-	6 005

* Autres emprunts et dettes financières diverses :

Dont	Avance prospection Coface	94	94	140	182
	Comptes courant Cofintech	124	30	0	0
	Prêt OSEO ANVAR	0	0	182	70

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

i2S intervient sur trois principaux marchés où la situation concurrentielle s'analyse de manière différente avec des acteurs de taille plus ou moins significative et où certains se différencient à partir de technologies alternatives (infrarouge, ultrasons dans le secteur du contrôle industriel..).

Même si i2S estime que sa technologie et son savoir faire sont à même de répondre aux attentes et aux contraintes actuelles et à venir, économiques et industrielles, des différents marchés, il n'est pas à exclure qu'à l'avenir, certaines avancées de concurrents sur des technologies alternatives ou non, puisse remettre en cause la stratégie de croissance d'i2S.

En outre, si des groupes internationaux aux moyens financiers importants venaient à s'intéresser à un marché sur lequel i2S est positionné, les perspectives de développement de la Société pourraient s'en trouver compromises et cela même si aujourd'hui, la société a déjà démontré qu'elle pouvait décliner sa technologie et son expertise sur différents marchés et plusieurs secteurs industriels.

Dans ces cas, La Société pourrait ainsi perdre des parts de marché et verrait son activité, ses résultats et sa situation financière altérés.

4.1.2 Risques liés à la capacité de la Société à intégrer les évolutions technologiques

Les systèmes développés par la Société résultent de la combinaison de multiples savoir-faire en matière d'optique, informatique, électronique ou encore traitement des images. Tous ces domaines de compétences ont été concernés par les nombreuses évolutions technologiques apparues au cours de ces dernières années.

Or, si i2S a pu conforter sa place parmi les acteurs de référence sur chacun de ses marchés, cela résulte principalement de la qualité de son offre technologique démontrant ainsi sa capacité à y intégrer les dernières technologies.

Au regard des budgets consacrés à la R&D, à la veille technologique menée tant en interne que par le biais de participations à des groupes de travail relatifs à des projets à la pointe de l'innovation, i2S estime être à même de continuer à faire évoluer son offre en l'enrichissant au gré de l'apparition des dernières technologies.

4.1.3 Risques liés à l'existence de partenariats importants

La Société mène avec certains fournisseurs des relations dont la qualité et la longévité la conduise à plutôt les considérer comme de véritables partenaires soit commerciaux ou industriels.

Les partenariats commerciaux concernent d'une part des accords de distribution avec de grands groupes industriels fabricant des composants optiques dont elle est le distributeur en France et d'autre part, un accord de distribution exclusive avec la société ASSY ayant développé un système de tourne pages automatique qu'i2S intègre à une partie de ses gammes de scanners.

Sur l'exercice 2006, 1 scanner automatique a été commercialisé, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 300K€, soit 2,4% du CA total d'i2S.

Ce contrat court jusqu'en mai 2013. A l'échéance, si ce contrat devait ne pas être renouvelé, i2S pourrait voir le développement de sa gamme Digitizing Line de sa division DigiBook ralentir notamment sur le marché des grands chantiers de numérisation, le tourne page automatique constituant une fonctionnalité importante des scanners dédiés à cet effet

Toutefois, i2S estime ce risque faible compte tenu de la nature de ses relations. En effet, les DIGITIZING LINE sont constituées d'une mécanique tourne-pages automatique d'ASSY et de sous-ensembles de numérisation (tête de scanner CopiBook adaptées) fournis par i2S. C'est donc un produit hybride utilisant les savoir faire des deux sociétés. De plus, la société i2S mène des travaux de R&D, dont certains en partenariat avec ASSY, afin

de développer de nouveaux systèmes de numérisation de masse, lesquels produits devraient être mis sur le marché au cours de l'année 2009. Enfin i2S élargi son emprise et son offre en développant une suite logicielle propriétaire de traitement et d'indexation automatique de document qui viendra compléter son offre en aval du work flow de numérisation (voir paragraphe 6.1.3.2.1-C), dont fait partie le scanner automatique.

Enfin, concernant les accords de distribution sur les autres marchés, i2S développe depuis plus de cinq ans une politique commerciale B to B, orientée client, qui lui a permis de diversifier son offre de produits, de développer des services d'intégration et de monter en valeur ajoutée. Cette politique commerciale permet à i2S de fidéliser durablement ses clients et de cultiver un triptyque gagnant pour le client, les fournisseurs de produits standard distribués et i2S, ce qui conduit à minimiser le risque de rupture contractuelle avec les principaux fournisseurs.

Sur un plan industriel, i2S a opté pour une externalisation de la production auprès d'un réseau de partenaires industriels et sous-traitants. Même si elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des processus de fabrication et d'assemblage, i2S est dépendante de ses partenaires et prestataires pour la bonne exécution des travaux et le respect des calendriers prévus.

Si certains d'entre eux devaient ne pas respecter le cahier des charges qui a été convenu avec la Société, cela pourrait entraîner un retard dans les projets et/ou dans la livraison des produits, et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

4.1.4 Garantie et maintenance des systèmes i2S

Chaque produit ou solution optique bénéficie d'une garantie d'un an. Toutefois, en fonction des divisions commerciales, cette forme d'engagement s'analyse différemment.

Pour les solutions packagées d'i2S Vision ou le système de contrôle industriel de LineScan, la garantie n'a jamais eu à jouer en tant que telle dans la mesure où le bon fonctionnement de ces systèmes font partie du support technique apporté en permanence aux clients.

En revanche, pour les scanners DigiBook, la garantie « retour usine » n'est quasiment jamais mise en œuvre dans la mesure où le réseau de distributeurs propose à leurs clients des contrats de maintenance permettant de prévenir la plupart des éventuels dysfonctionnements. Dans ce cadre, i2S peut alors être amené à alimenter ses distributeurs en pièces de rechange.

Une provision pour garantie est constatée en fonction des estimations de dépenses à engager à ce titre. La variation potentielle du risque sur 6 mois étant considérée comme non significative, la provision qui a été constatée au 31 décembre 2006 a été conservée au 30 juin 2007. Au 31 décembre 2006 la provision pour garantie s'élevait à 46 654 € contre 61 346 € au 31 décembre 2005.

Du fait de la volonté d'i2S de développer les services auprès de ses clients et notamment des contrats de maintenance liés aux systèmes Vision et LineScan, i2S estime que cela devrait concourir à maintenir les dépenses de garantie à un niveau relativement faible.

4.1.5 Risque de dépendance fournisseurs

Les fournisseurs d'i2S sont les fabricants de composants ainsi que les sous-traitants industriels pour lesquels i2S s'attache à disposer systématiquement de solutions alternatives en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

Concernant les composants optiques, i2S est le distributeur français des principaux fabricants et n'est pas confronté à de problèmes d'approvisionnement mais doit parfois anticiper le fait que certains composants pourront voir leurs spécifications évoluer. Dans ce dessein, la Société effectue en permanence une veille technologique de ses filières d'approvisionnements.

Pour les autres composants, certains d'entre eux peuvent connaître certains cycles conduisant la société à devoir sur-stocker pour sécuriser la production à venir.

Au 30 juin 2007, le premier, les cinq et les dix principaux fournisseurs ont respectivement représenté 8,64%, 27,78% et 44,01% des achats.

Au titre des exercices précédents, ils représentaient respectivement 10,73%, 33,60% et 43,40% au 31 décembre 2006 et 12,45%, 32,79% et 39,47% au 31 décembre 2005.

Le délai moyen obtenu auprès de fournisseurs est de l'ordre de 60 jours de chiffre d'affaires.

4.1.6 Risque clients

i2S estime n'être dépendant d'aucun de ses clients dans la mesure où la contribution des principaux d'entre eux a été la suivante : 29,4% du chiffre d'affaires 2006 a été réalisé auprès des cinq plus importants clients (et 8,7% avec le premier) contre 23,9% au 31 décembre 2005 (et 7,1% pour le premier d'entre eux). La contribution des dix plus importants clients a atteint 47,2% du chiffre d'affaires 2006 contre 37,5% fin 2005. Au 30 juin 2007, le

premier, les cinq et dix principaux clients ont réalisé respectivement 13,3%, 34,3% et 49,1% du chiffre d'affaires.

i2S n'est par ailleurs que très peu confrontée à d'éventuels problèmes de solvabilité de ses clients dans la mesure où la quasi intégralité de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de grands comptes français et étrangers. Pour ses principaux clients étrangers, i2S a recours à des garanties COFACE.

En terme de cycle de financement, de manière générale, des facturations intermédiaires entre la prise de commande et sa livraison sont réalisées. Se reporter aux paragraphes 6.1.3.2 et 6.1.4.2. Pour DigiBook, un acompte de l'ordre de 30% est perçu à la commande, puis 60% à la livraison, le solde étant dû à la mise en service.

Le crédit client moyen constaté est de l'ordre de 72 jours de CA (hors factor).

4.1.7 Risques liés à la gouvernance d'entreprise

a) Conflit d'intérêt potentiel

Jusqu'au 22 décembre 2006, i2S était organisée en société anonyme à conseil d'administration où les deux principaux actionnaires et fondateurs, Alain RICROS et Jean-Louis BLOUIN exerçaient respectivement les fonctions de Président-Directeur Général et Directeur général Délégué.

Fin 2006, il a été décidé de changer de forme sociétale pour passer en société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Ce choix répondait principalement à un souhait de Monsieur Alain Ricros, après plus de 27 ans consacrés au développement de la société, de prendre un peu de recul en renonçant à toute fonction de direction tout en lui permettant de conserver un rôle de surveillance.

Cette décision est également intervenue à un stade de maturité de la société lui imposant de passer à un stade de déploiement commercial à plus grande échelle. C'est ainsi qu'il a été proposé à Monsieur Jean-Pierre Gérault d'assurer la présidence du directoire du fait de son expérience professionnelle ayant démontrée sa capacité à accompagner le déploiement commercial de PME intervenant dans des domaines d'activité proches ou connexes de ceux d'i2S.

Monsieur Jean-Louis BLOUIN est ainsi devenu membre du directoire et directeur général et Monsieur Alain Ricros est Président du conseil de surveillance.

Toutefois, compte tenu de l'expertise de Monsieur Ricros acquise tout au long de sa carrière, conformément à l'article 225-85 du Code de commerce, i2S a souhaité s'octroyer les services de ce dernier dans le cadre d'un contrat de travail aux fonctions de Directeur des Affaires Internationales.

Cette fonction salariée correspond donc bien à une mission effective totalement distincte de celle résultant de son mandat de président de conseil de surveillance, cette situation étant parfaitement conforme aux dispositions du Code de commerce.

En outre, afin de couper court à tout problématique de conflit d'intérêt potentiel au regard des règles de gouvernance d'entreprise, la Société s'est attachée à définir un cadre juridique et une organisation où Monsieur Alain Ricros :

- N'exerce aucune fonction managériale au sein de l'entreprise,
- N'est membre ni du comité de direction, ni du comité des ressources humaines,
- Ne participe pas à l'élaboration de la stratégie mais en assure l'exécution sous le contrôle du Directoire à qui il rend compte de sa mission,
- Participe à certains comités opérationnels dans le seul but de présenter l'avancement de sa mission.

Toutefois, compte tenu des nouvelles implications liées à la future cotation de la Société sur Alternext et dans un souci de se mettre rapidement au niveau des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, il a été décidé d'un commun accord entre la Société et Monsieur Alain Ricros que ce dernier démissionnera de son poste de Directeur des Affaires Internationales au plus tard le 31 décembre 2007.

b) Opérations sur titres des dirigeants

Malgré sa taille encore réduite, i2S a mis en place depuis le 25 janvier 2007 un comité d'audit stratégique appelé à donner son avis sur des questions de stratégies financières (se reporter au paragraphe 16.1.3 du présent document de base).

En revanche, la société ne dispose à ce jour d'aucun autre comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Directoire et du Conseil de Surveillance, ni d'aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres de la direction sur des opérations sur les titres de société pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Risques liés à la réglementation applicable

Compte tenu de l'activité, en dehors des réglementations habituelles applicables (comptables, fiscales ou encore sociales), i2S n'est soumise à aucune réglementation particulière, ni aucune autorisation administrative spécifique à l'exception de certaines normes relatives aux composants intégrés dans les systèmes. Se reporter au paragraphe 4.7 relatif au risque environnemental.

I2S estime qu'en fonction de l'avancement de certains projets en cours, elle pourrait être amenée à être soumise à certaines réglementations européennes relatives aux biens à double usage (civil et militaire) ce qui n'est pas le cas actuellement.

4.2.2 Risques aux droits de propriété intellectuelle

En relation avec un cabinet spécialisé, i2S mène une politique de protection de sa propriété intellectuelle sans pour autant que celle-ci soit systématique. I2S considère en effet que la meilleure protection demeure la poursuite d'une politique active de R&D.

A ce jour, i2S a engagé 18 dépôts de brevets dont 4 brevets sont actifs et un 5^{ème} est en cours. Des dépôts de codes source de logiciels auprès de notaires sont également effectués.

Le nom i2S est également déposé auprès de l'INPi au nom de la Société, laquelle dispose également des marques suivantes :

- Book restorer : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- CopiBook ; Marque et vignette déposées en France en date du 10 février 2005 pour 10 ans ;
- DigiBook : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- Digilivre : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- Flawscan : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans, aux Etats-Unis le 5 mai 2003 pour 12 ans et en Chine, Japon et Corée du Sud le 3 novembre 2003 pour 10 ans ;
- I2S : Marque et vignette déposées en France en date du 11 février 1988, pour 20 ans ;
- I2S the line scan company : Marque et vignette déposées en France, le 30 juin 1998 pour 10 ans ;
- Monocoup : Marque déposée en France et à l'étranger en date du 13 mars 1986 pour 20 ans renouvelé le 17 janvier 2006 pour 20 ans de plus ;
- Monoshot : Marque déposée en France et à l'étranger en date du 21 octobre 1985 pour 20 ans et renouvelé le 31 août 2005 pour 20 ans de plus ;
- Parallelix : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999 pour 10 ans et élargi à l'union européenne en date du 31 mai 2000 pour 10 ans ;
- I2S : Innovative Imaging Solutions (*en cours de dépôt*)

I2S est également titulaire des noms de domaines suivants :

- | | | |
|---|---|-------------|
| • http://www.i2S.fr | • http://www.i2S-linescan.cn | |
| • http://www.i2S-corp.com | • http://www.i2S.cn | |
| • http://www.i2Scorp.com | • http://www.i2Sdigibook.com | |
| • http://www.i2Svision.com | • http://www.i2S-digibook.com | |
| • http://www.i2S-vision.com | • http://www.i2S-bookscanner.com | |
| • http://www.i2S-vision.fr | • http://www.landofvision.com | non utilisé |
| • http://www.i2S-linescan.com | • http://www.linescanvision.com | non utilisé |
| • http://www.i2Slinescan.com | • http://www.empreinte-fondation.org | non utilisé |

4.2.3 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont les suivantes :

Police	Risques couverts	Expiration	Franchise	Garanties/ Plafonds couverts
Multirisque Professionnelle Assureur : Nationale Suisse Assurance	* Incendie/dégâts des eaux, tempête, grêle, neige (bâtiments) * Le dégât des eaux * Dommages électriques * Contenu des installations frigorifiques * Catastrophes Naturelles * Pertes Financières * Bris de glaces et des enseignes * Bris de machines * Vol et vandalisme * Responsabilité Civile * Défense juridique	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction	Incendie & explosion : Néant Tempêtes, grêle, neige : 10% et mini 1, 5 fois l'indice. Autres risques : 10% avec mini 0,6 fois et maxi 3,8 fois l'indice 0,6 fois l'indice 0,6 fois l'indice fixé par arrêté interministériel 2 jours ouvrés Néant 10% avec mini 0,76 fois et maxi 3,8 fois l'indice Néant	Montant total des dommages selon les règles d'estimation prévues aux conditions générales avec max la limite contractuelle d'indemnité 30,5 l'indice 4 600 000 € 7,7 fois l'indice / sinistre 15 245 € / an
Assurance Habitation Assureur : AXA	* Incendie et événement assimilés * Evénements climatiques * Catastrophes naturelles, attentats * Dégâts des eaux * Vol et vandalisme * Responsabilités vie privée/ Dommages corporels * Responsabilité d'occupant ou non occupant * Responsabilités Séjour voyage * Dommages électriques * Objets de Loisir * Bris de glaces * Contenu de l'habitation	05/01/2008	Franchise de 0,23	capital de 80000 € accordé sur le contenu de l'appartement en cas d'incendie, évts climatiques et assimilés, catastrophes naturelles 15 000 € 100 millions d'€ 100 millions d'€ 100 millions d'€ Indemnisation à neuf
Responsabilité Civile Assureur : ALBINGIA	I/ Dommages avant livraison ou avant achèvement des travaux * Dommages matériels et immatériels par sinistre * Intoxication Alimentaire * Faute inexcusable Par année d'assurance Avec un max par sinistre de * Atteinte à l'environnement Par année d'assurance Avec un max par sinistre de * Dommages mat.et immat. Par sinistre Non consécutifs Dont activité extérieur Incendie, explosion, action de l'eau Dommages à l'existant Dont biens confiés Dont dommages immatériels non consécutifs Dont vol commis par préposés I/ Dommages après livraison ou après achèvement des travaux * Dommages corporels, matériels, immatériels * Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs Dont dommages immatériels non consécutifs * Assistance juridique * défense	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction	Néant Néant Néant Néant 10% Mini 381 € maxi 3811 € 10% Mini 381 € maxi 3811 € 10% Mini 381 € maxi 3811 € 475 € 10% Mini 381 € maxi 3811 €	4 573 471 € 381 123 € 762 500 € 152 500 € 305 000 € 152 500 € 762 245 € 228 674 € 228 674 € 76 225 € 30 490 € 30 490 € 762 245 € 762 245 € 30 490 € 15 245 €

	* Recours			15 245 €
Contrat d'assurances "Multirisques Industrielles" Assureur : ALBINGIA	* Garanties Incendie et risques annexes		Néant	
	* Risques spéciaux		10% min 1897 €	
	Bâtiments, risques locatifs, marchandises appartenant à des tiers, trouble de jouissance, recours des locataires, locateur d'ouvrages ou dépositaires, assurances pour compte, recours des voisins et des tiers,			Non garanti
	Matériels et mobiliers d'exploitation (sauf matériel roulant)			600 000 €
	Marchandises (dont mobilier, matériel...)			900 000 €
	Frais et pertes			133 785 €
	Supports d'information			8 309 €
	Valeur à neuf sur matériel et mobilier d'exploitation			249 289 €
	pertes indirectes à concurrence de 10% des capitaux assurés sur matériel et mobilier d'exploitation	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction		60 000 €
	* Dommages électriques		633 €	
	* Honoraires d'expert Investissement			21 961 €
	* Capitaux Totaux			2 125 844 €
	* Garantie Vol		632 €	15 583 €
	* Garantie Bris de glace		316 €	3 117 €
	* Perte d'Exploitation			3 510 362 €
	Honoraires d'expert			29 889 €
	Incendie et risques annexes		Néant	
	risques spéciaux		3 jours ouvrés	
	Catastrophes naturelles		selon arrêtés ministériel en vigueur au jour du sinistre	
	Vandalisme, émeutes, mouvements populaires, terrorisme, sabotages et attentats		Franchises prévues au titre des différentes garanties	
	Avenant de modification incluant dans les garanties de RC des sous-limitations dans les montants et des exclusions spécifiques			
	Faute inexcusable tous Dommages confondus par année d'assurance			762 500 €
	et avec un maximum par sinistre			152 500 €
	Atteinte à l'environnement par année d'assurance			305 000 €
	Et avec un maximum par sinistre de			152 500 €

En cas de sinistre majeur, i2S estime que l'impact sur le fonctionnement de la Société devrait être limité dans la mesure où l'essentiel de la production est réalisée chez des sous-traitants et qu'elle dispose d'une assurance garantissant les pertes d'exploitation (cf tableau ci-dessus).

Des retards pourraient toutefois être constatés le temps de reconstituer le cas échéant des stocks de matières premières ou composants et se traduire par un ralentissement de l'activité sur une période de quelques semaines.

i2S estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Le montant des primes en 2006 s'est élevé à 90 K€.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.3 Faits exceptionnels et litiges

Se reporter au 20.7.

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de change

En 2006, 92% du chiffre d'affaires a été facturé en euro, le solde en dollars. Eu égard au taux moyen de

conversion retenu en 2006 pour constater le chiffre d'affaires réalisé en US\$, une variation de +/- 1% de ce taux aurait généré un impact de l'ordre de +/- 10 K€ sur le chiffre d'affaires.

Les achats ont pour leur part été réalisés à hauteur de 80% en euros et 20% en dollars. Au 1^{er} semestre 2007, les montants des achats réalisés en USD s'élèvent à 1,26 M€ contre 1,22 M€ à la fin du 1^{er} semestre 2006 et 2,43 M€ pour l'année 2006. Eu égard au taux moyen de conversion retenu en 2006 pour constater les achats réalisés en US\$, une variation de +/- 1% de ce taux aurait généré un impact de l'ordre de +/- 19K€ sur les achats.

Afin de se couvrir, i2S a recours à des opérations de couverture à terme.

Afin de se prémunir contre le risque de change (euro/dollar), i2S a recours à des achats et vente à terme de devises dans le cadre d'un Contrat COOPATERME conclu avec le Crédit coopératif, par lequel i2S peut ainsi acheter et vendre à un cours déterminé du dollar pendant une certaine période. Le contrat est établi pour une période de 3 à 5 mois. A terme, les conditions sont révisées en fonctions des taux de change, des volumes d'achat et des ventes envisagés sur la période à venir. Si les taux de change réels devaient s'avérer plus attractifs que ceux fixés contractuellement, i2S peut alors acheter ou vendre des devises hors contrat COOPATERME, lui permettant ainsi de réaliser des gains de changes.

Il est à noter que sur la période couverte par les états financiers insérés dans le présent document de base, i2S a toujours réalisé un profit net de change.

Au 30 juin 2007, le taux de facturation en \$ est 9,9%.

Au 30 juin 2007	US\$
Actifs	437 K€
Passifs	164 K€
Position nette avant gestion	273 K€
Hors bilan	0 K€
Position nette après gestion	273 K€

4.4.2 Risque de taux

Au 30 juin 2007, l'endettement financier total s'établit à 802,2 K€ contre 572,4 K€ fin 2006.

Au 30 juin 2007 (K€)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers (nets de provisions)	659	0	191
Passifs financiers	151	637	15
Position nette avant gestion	508	- 637	176
Hors bilan (crédit bail)	136	517	817
Position nette après gestion	372	- 1 154	- 641

Sur ces montants, l'endettement souscrit auprès d'établissements de crédit s'élève à 550 K€ fin juin 2007 contre 249,8 K€ fin décembre 2006. L'ensemble des emprunts est souscrit au taux fixe moyen de 5,05% hors frais au 30 juin 2007 à l'exception d'un prêt à taux variable (Euribor 3 mois + 1,6 point) accordé par OSEO Anvar

i2S n'a recours à aucune opération de couverture de taux.

La variation de +/-1% des taux d'intérêt aurait eu un impact positif ou négatif de l'ordre de 1,1K€ sur le résultat 2006 et de l'ordre de 2,9 K€ sur le résultat du 1^{er} semestre 2007.

Le solde de l'endettement financier, soit 252,5 K€ fin juin 2007 et 322,6 K€ fin décembre 2006, comprend notamment des avances prospection COFACE à hauteur de 182,5 K€ à ces dates, ainsi qu'une avance remboursable OSEO ANVAR perçue au 1^{er} semestre 2007 dans le cadre du projet Terrabook pour 70 K€, le solde étant relatif au compte courant Cofintech.

La trésorerie à fin juin 2007 s'élève à 659,5 K€ dont 592,5 K€ de disponibilités et 66,9 K€ de valeurs mobilières de placement composées exclusivement de SICAV monétaires.

4.4.3 Risque de liquidité

Au 30 juin 2007, i2S dispose d'une trésorerie de 659,5 K€ et des lignes de financement court terme suivantes :

- Découvert autorisé de 150 K€ sur le compte HSBC : Non utilisé au 30 juin 2007
- Découvert autorisé de 150 K€ sur le compte Crédit Coopératif : Non utilisé au 30 juin 2007
- Ligne de caution retenue de garantie de 150 K€ : Non utilisé au 30 juin 2007, et

- Ligne de caution de restitution d'acompte de 300 K€ au Crédit coopératif : Non utilisé au 30 juin 2007

Pour mémoire, les capitaux propres au 30 juin 2007 s'élevaient à 2 187,5K€ et l'endettement financier total à 803K€ dont 151K€ à une échéance inférieure à un an.

Compte tenu de son faible endettement financier, de sa trésorerie disponible au 30 juin 2007 et d'une activité génératrice de flux de trésorerie positifs, i2S estime ne pas être confrontée à ce jour à un risque de liquidité.

De plus, i2S par l'intermédiaire d'un contrat GLOBALIANCE signé avec la COFACE, peut lorsque cela est nécessaire, faire appel au recouvrement de ses créances en tirant sur les réserves proposées par son factor. Au 30 juin 2007, cette réserve s'élève 1 380 K€ contre 1 084 K€ fin 2006, réduisant ainsi d'autant le risque de liquidité de la société i2S. Au cas où cette mobilisation de créances auprès du factor venait à cesser (ce qui à ce jour apparaît peu probable compte tenu de la qualité des créances cédées), cela réduirait d'autant les possibilités de financement court terme. Toutefois, i2S estime qu'elle ne serait pas pour autant confrontée à un risque de liquidité compte tenu des financements alternatifs dont elle dispose et qui demeurent non utilisés à ce jour. Pour mémoire, les tirages effectifs auprès du factor au 30 juin 2007 s'élevaient à 89,7 K€ alors que la société dispose de découverts non utilisés à hauteur de 300 k€.

4.4.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement des SICAV monétaires FI PERFORMANCE non indexé sur la fluctuation des marchés), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

4.5 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés

i2S est doté d'une structure de management particulièrement étoffée avec à sa tête Monsieur Jean-Pierre Gérault, Président du Directoire et l'un des fondateurs de la Société, Jean-Louis Blouin également Directeur général. L'autre fondateur, Alain Ricros, assure pour sa part outre la présidence du conseil de surveillance, la mission de directeur des affaires internationales. Se reporter à l'organigramme figurant paragraphe 6.1.4.1.

Ces trois personnes sont des personnes clefs dans la conduite et le développement du Groupe et en sont également les principaux actionnaires. Le succès d'i2S étant notamment lié à leur présence passée présente, la Société ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pas d'effet défavorable.

Toutefois, les dirigeants se sont attachés à construire une équipe de direction afin de pérenniser le développement de la Société. Ainsi, des collaborateurs expérimentés se trouvent aujourd'hui à la tête de chacune des divisions commerciales et des différentes fonctions transversales. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait là encore affecter la Société.

Le succès d'i2S repose également sur la qualité d'ensemble de ses collaborateurs. La concurrence pour attirer de tels profils de collaborateurs expérimentés étant intense, la Société entend continuer à l'avenir à avoir recours à certains outils de fidélisation sans que cela ne puisse constituer une garantie totale de non départ d'un collaborateur-clé.

La mise en œuvre d'une politique d'embauche soutenue et de fidélisation sur des collaborateurs expérimentés (fonctions de type ingénieur en R&D ou ingénieur-commercial) va générer des frais fixes, qui peut impacter à court terme les résultats, pendant la période de formation de ces cadres..

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

4.6 Risques liés à la capacité à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe

La Société a fortement développé son activité, en particulier en dehors du marché domestique (le chiffre d'affaires à l'export a représenté 41% du CA 2006). Ce développement a été rendu possible par le biais de la constitution d'un réseau de distributeurs pour la division DigiBook et par l'ouverture d'un bureau à Shanghai et d'une filiale Américaine pour la division LineScan.

Afin de poursuivre son développement, i2S pourrait envisager de procéder à des acquisitions sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités. La Société ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles elle procédera se révéleront rentables. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait le cas échéant être rémunérée en titres et/ou titres donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution immédiate ou différée de la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau d'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. **A ce jour, aucun projet d'acquisition à court terme n'est à l'ordre du jour et aucune lettre d'intention n'a été signée en ce sens.**

La Société a aussi pour objectif de croître de façon organique. Dans tous les cas (croissance externe comme croissance organique), une telle stratégie nécessitera un effort particulier de la Société pour :

- accroître sa notoriété et la fidélisation de ses clients
- recruter, former et retenir un personnel qualifié,
- maintenir le niveau de qualité actuel de ses prestations,
- développer les procédures de contrôle opérationnelles, financières et de gestion actuelles.

Ces efforts de la Société pour gérer sa croissance pourraient engendrer des dépenses financières importantes et requérir des ressources significatives notamment quant à la gestion de la Société. Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à maintenir l'efficacité de son organisation au fur et à mesure de sa croissance, ses marges de profit pourraient s'en trouver altérées.

4.7 Risque environnemental

En matière de risque environnemental, i2S est soumis à différentes obligations.

- **L'application de la norme ROHS**

La directive européenne RoHS restreint l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques qui constituent une part importante des matériels qu'i2S fabrique. Il s'agit donc notamment pour la société, de limiter l'utilisation du plomb, du cadmium, du mercure, du chrome hexavalent, du PBB et du PBDE. La mise en application de cette directive a pris effet au 1er juillet 2006.

Pour se mettre en conformité avec la directive européenne, i2S s'attache à « re-designer » les anciens produits, à intégrer des composants respectant les restrictions de cette directive et adapte ses méthodes de production. La mise en application de la directive ROHS a permis à la société de supprimer toutes les substances dangereuses de ses fabrications.

- **La valorisation et l'élimination des déchets (directive DEEE)**

L'application de la directive européenne DEEE a conduit le groupe i2S à sensibiliser et informer l'ensemble de son personnel sur le recyclage des déchets.

Une des premières actions menée dans ce sens a été l'organisation du tri sélectif par l'ensemble du personnel de la société.

Grâce à l'élimination à la source de toutes les substances dangereuses et à l'utilisation de la filière de recyclage, i2S a mis en place et optimiser l'élimination, le démantèlement et la valorisation de nos déchets.

- **La Certification Environnementale**

Le groupe i2S est dans une démarche de certification ISO14000 qui traduit l'engagement de l'entreprise dans le développement durable. La certification est prévue pour l'année 2008.

Bien que la société i2S estime respecter l'ensemble des règles, directives et obligations environnementales actuellement applicables ; de nouvelles réglementations pourraient être davantage contraignante et cela pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

i2S

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

i2S a été enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro RCS 315387688, le 4 avril 1979

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée, le 9 mars 1979, pour une durée de 50 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Créée sous forme de SARL, i2S a été transformée en société anonyme à conseil d'administration le 20 juin 1983. Une assemblée générale du 22 décembre 2006 a modifié son mode de gouvernance en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux dispositions du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé: 28-30 rue Jean Perrin 33608 PESSAC. Le numéro de téléphone de la société est le 05 57 26 69 08 et l'adresse de son site web : www.i2S-corp.com.

5.1.5 Événements marquants dans le développement de la société

Depuis sa création en 1979, i2S a connu trois grandes phases successives.

1^{ère} phase 1979-1985 : Mise en œuvre d'une stratégie produit basé sur le développement de systèmes de vision :

Bénéficiant du savoir-faire de ses fondateurs dans le domaine de l'optique, i2S s'affirme rapidement comme un acteur de référence du domaine en développement pour le compte de grands comptes des systèmes de vision innovants.

1984	i2S lance son premier système de vision dédié au contrôle de propreté de bouteilles recyclées, pour un équipementier allemand vendant à l'international. Plusieurs sociétés de capital-risque indépendantes entrent au capital d'i2S (Analog Devices, Sofinnova, Finovectron) après Expanso en 1983
1985	Première mondiale , i2S participe à la grande aventure de la découverte du Titanic avec l'IFREMER et la COMEX Développement du prototype du viseur du missile ERYX pour l'AÉROSPATIALE

2^{ème} phase : 1985-1991:

1987	Développement de la 1 ^{ère} caméra CCD Monoshot équipé du dispositif unique de capture de l'image synchronisée sur un trigger
1988	Développement des premières caméras utilisées dans le visiophone CNET/MATRA Fabrication de caméras vidéo pour Thomson Surveillance. Développement d'une caméra couleur de Célioscopie
1989	Développement de la 1 ^{ère} gamme de cartes d'acquisition d'images dédiées aux applications linéaires (Numévision) Développement d'une caméra embarquée pour les essais en vols de l'Airbus A330

1990	Développement d'une gamme de modules caméras « Little Big Cam » vidéo et Monoshot
1991	Suite au conflit Irakien, Analog Devices, principal actionnaire d'i2S n'est pas en mesure de fournir les capteurs nécessaires au lancement des nouvelles lignes de caméra, conduisant la société i2S à un dépôt de bilan et à un plan de redressement.

3^{ème} phase 1992-2007 :

La Vision nécessitant un savoir faire dans l'optique, le software et la communication d'information, que seul i2S peut fournir, les OEM passent d'importantes commandes permettant à i2S de se relancer dès 1992.

Grâce à sa trésorerie importante et suite aux commandes des OEM, le tribunal autorise la société i2S à continuer sous moratoire son activité. I2S organise son activité à travers trois Business Division, Vision, DigiBook, LineScan

1993	Développement et installation du 1 ^{er} scanner DigiBook à la mairie de Bordeaux pour la numérisation des registres d'état civil
1995	JL Blouin et A Ricros et Expanso créent COFINTECH qui devient la Holding d'i2S. Création de la division DigiBook , spécialisée dans la numérisation de livres ou documents reliés...ect
1996	Première mondiale , développement de la 1 ^{ère} caméra couleur Photo Finish utilisée aux JO d'Atlanta. I2S, membre de l'Association Gutenberg XXI^{ème} siècle participe à la numérisation et la réédition de l'œuvre originale manuscrite de Rimbaud avec Xerox et les éditeurs Textuel et le Seuil.
2000	I2S réalise la numérisation de la 1 ^{ère} édition de la Bible de Gutenberg, de 1456, en partenariat avec Xerox, l'Association Gutenberg XXI ^{ème} siècle et la Bibliothèque de Vienne. Cette Première mondiale lui vaudra une nomination aux Awards remis par le prestigieux Smithsonian Institute, Washington - USA , catégorie « Computer & Media » en 2001.
2003	Développement de Flawscan, 1 ^{er} système d'inspection de surface pour produits plats (Film plastiques, non tissés et verre)
2004	Conception et réalisation de caméras de surveillance active pour le SMTC avec la société Vinci. Prise de participation de 33% dans la société Suisse de mécanique et d'automatisme de système : ASSY et signature d'un contrat d'exclusivité de distribution des Scanner automate Digitizing Line. Première mondiale , en partenariat avec IBM et Infotechnique, i2S et son partenaire industriel ASSY, le plus grand centre mondial de numérisation de livres (plus de 10 millions de page A2 par an) est créé en France (La Walcq, Bas Rhin) via le projet d'Etat AMALFI
2005	Première mondiale , développement des caméras de contrôle de séparation des boosters de la fusée Ariane V avec Dassault , systèmes d'acquisition résistants aux conditions extrêmes de vide, de température et de vibration. Lancement au CeBIT (Hanovre/Allemagne) du 1 ^{er} scanner de numérisation fonctionnant en lumière ambiante (le scanner CopiBook) et réouverture de la filiale aux Etats-Unis : i2S Inc. Jean-Pierre Gérard est nommé administrateur d'i2S en décembre 2005 et intervient dans la réorganisation de la société, le développement marketing et la construction du plan stratégique d'i2S.
2006	Première mondiale , avec son partenaire industriel suisse ASSY : Présentation au Salon du Livre de Paris du Scanner automate le plus rapide au monde, capable de numériser, sans manipulation humaine, des livres au rythme de 3000 pages/heure. Jean-Pierre Gérard rachète la part du fond Expanso dans Cofintech. Nommé président du Directoire, il lance le plan stratégique « Odyssée 2010 ».
2007	Première mondiale , présentation du 1 ^{er} système de « But Finish » Haute Définition pour Canal+, système capable de valider un but (passage du ballon à travers une ligne virtuelle) en 3D et réalité augmentée. En juin, fusion-absorption de COFINTECH par i2S I2S envisage une augmentation de capital et une cotation sur ALTERNEXT d'ici la fin de l'année.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements comptables réalisés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En €	2004	2005	2006	30/06/2007
Incorporels	55 175	6 142	459	16 409
Corporels	39 794	74 974	27 039	32 619
Financiers	15 585	0	759	310 955
TOTAL	110 554	81 116	21 275	359 983

Au titre de 2004 : Les investissements incorporels étaient pour l'essentiel relatifs à l'inscription de noms de domaine (7K€), à des dépôts de marques (14K€) et à des frais portant sur la création du site internet (29K€), frais ultérieurement passés en charges suite à un contrôle fiscal. Alors que les investissements corporels étaient pour leur part relatifs à des équipements informatiques et techniques, les investissements financiers concernent la prise de participation dans AIG pour 14 K€.

Au titre de 2005 et 2006 : L'essentiel des investissements, de nature corporelle, portent sur des installations techniques et outillages industriels ainsi que des équipements informatiques et bureautiques nécessaires pour accompagner la croissance de l'activité.

Premier semestre 2007 : L'essentiel des investissements porte sur des investissements financiers. La variation de ce poste se justifie par le reclassement en actif immobilisé de l'avance de 165K€ à la société ASSY, réalisée lors des exercices précédents (auparavant présenté en actif circulant) et, par l'avance réalisée à i2S Inc de 150K€, en vue de l'accompagner dans le démarrage de son activité opérationnelle sur le premier semestre de l'exercice 2007. Par prudence et pour tenir compte des résultats déficitaires de la filiale sur le premier semestre, cette dernière a été dépréciée.

Ce tableau montre que l'activité est peu capitalistique. Cependant, pour compléter cette analyse de la politique d'investissements, il est à noter qu'i2S a choisi de ne pas activer ses dépenses de R&D alors qu'elles sont d'un niveau récurrent élevé. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le budget de R&D s'est élevé à près de 520 K€, soit 4,2 % du chiffre d'affaires contre 4,9 % au titre de 2005 (484 K€) et 629 K€ en 2004. Au 30 juin 2007, les dépenses de R&D se sont élevées à 293 K€.

A ces montants qui ne concernent que le développement des équipements propres à i2S, se rajoutent les développements effectués pour le compte de ses clients.

5.2.2 Investissements en cours

La nature des investissements courants nécessaires au développement porte principalement sur sa filiale aux Etats-Unis et son bureau à Shanghai. Le budget est du même ordre que pour les années passées.

5.2.3 Investissements à venir

i2S ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Présentation générale de l'activité

Créé en 1979 par Alain Ricros et Jean-Louis Blouin ingénieurs de formation, i2S (Innovative Imaging Solutions) est un groupe international, reconnu comme un des principaux acteurs de référence technologiques sur les marchés de la vision numérique, de l'optronique et du traitement d'image à haute valeur ajoutée. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise en France et à l'international, des solutions d'imagerie innovantes telles que des caméras intelligentes, des scanners, des systèmes optoélectroniques spécialisés ou encore, des systèmes de logiciel de traitement d'images offrant de multiples applications (contrôle de qualité, contrôle de performance, positionnement, tracking 3D, mesures et automatisation de processus, etc.). La société commercialise ses gammes de produits et services destinées à une clientèle de grands comptes privés ou publics (industries, laboratoires de recherche, universités, etc) soit sous sa marque, soit via des intégrateurs et équipementiers en OEM. Le Groupe a structuré son offre autour de trois principaux marchés :

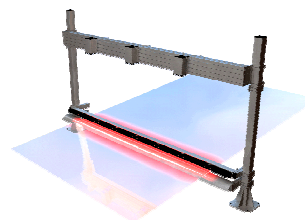
- Le marché des scanners dédiés à la numérisation de documents reliés et d'archives,
- Le marchés des systèmes de caméras intelligentes dédiées à des exploitations spécifiques de capture et d'analyse d'images en conditions extrêmes (Sport, biomédical, aéronautique, spatial défense, équipementier industriel, organisations scientifiques, etc.),
- Le marché du contrôle de la production industrielle de matériaux à plat (verres et composites à hautes valeurs ajoutées) en défilement continu.



Caméra intelligente



**CopiBook
Scanner de livres**



**Solution i2S de contrôle
industriel**

En 2006, i2S a réalisé un chiffre d'affaires de 12,3 M€ en croissance de 23,9% par rapport à 2005 et un résultat net de 687 K€.

Si l'expertise technologique entretenue par une politique de recherche et développement active a toujours été le moteur du développement de la Société, l'enjeu de la valeur d'usage de l'image pour les clients demeure le fil conducteur de la stratégie d'innovation de la Société. Sur ce fondement, i2S a bâti un schéma directeur de son programme d'innovation, autour du concept résumé dans la formule « SEE IT, USE IT, LIKE IT », et élaboré au fil des 25 années d'expérience :

- «**SEE IT** » : Il s'agit de rendre visible ce qui ne l'est pas naturellement (en milieu extrême, en haute vitesse, dans des rayonnements particuliers, en 3D, etc.) ;
- «**LIKE IT** » : C'est proposer au client des images de qualité, réelles ou virtuelles, assurant un grand confort visuel et une sérénité d'esprit, lui permettant de comprendre naturellement les événements qu'il veut observer et de prendre ses décisions avec certitude ;
- «**USE IT** » : L'objectif est de placer le bénéfice client au cœur de l'innovation car lui seul crée de la valeur pour le client, aussi dans les processus d'innovation, i2S s'interroge très en amont sur les enjeux des systèmes à concevoir, la façon de les déployer, de les installer, de les maintenir, mais surtout sur la façon dont les clients vont s'en servir pour en tirer un bénéfice.

6.1.2 Un portefeuille de trois pôles d'activité en croissance

Sous l'impulsion de dirigeants particulièrement impliqués dans l'innovation et le développement international, la société s'est récemment réorganisée pour accroître sa réactivité et répondre de manière plus efficace aux attentes spécifiques et évolutives de ses principaux marchés. Sur le plan commercial, l'offre est structurée en trois divisions (« business units ») :

- **i2S Vision** : le développement de solutions innovantes de visions numériques ;
- **i2S DigiBook** : la numérisation du patrimoine culturel écrit ;
- **i2S LineScan** : le contrôle de production industrielle des produits plats.

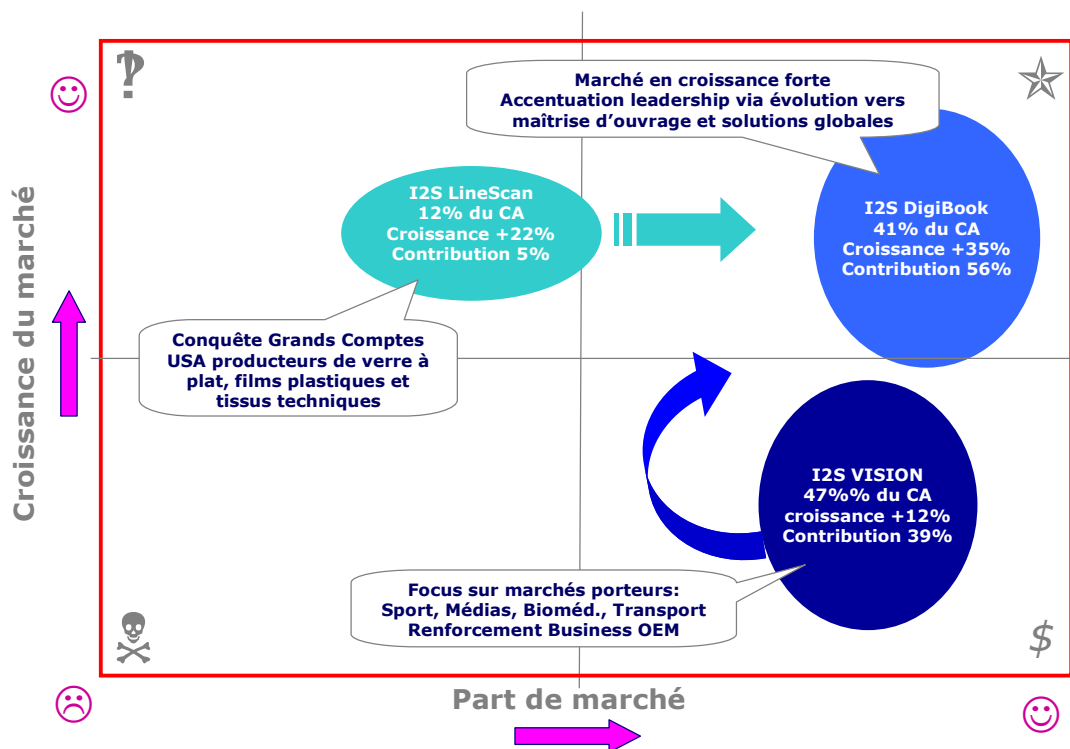
Chaque Business Division travaille en étroite relation avec les pôles R&D et production qui s'avèrent essentiels dans le dispositif du fait des barrières technologiques et industrielles qu'ils constituent à l'entrée.

Forte d'une capacité d'innovation technologique démontrée auprès de ses clients, i2S s'est construit au fil des années une notoriété auprès de la communauté scientifique l'amenant aujourd'hui à être partie prenante à de grands projets menés sous l'égide de deux pôles de compétitivité (AESE et « la route des lasers») auprès d'acteurs de renom.

Sur le plan industriel, pour optimiser sa réactivité, i2S a opté pour une externalisation de la production hormis les étapes constituant le cœur de son savoir-faire. Cette politique n'est possible que par l'existence d'un réseau de prestataires de qualité dont les nombreux pôles de production drainés dans le bassin aquitain par le projet « Route des Lasers ».

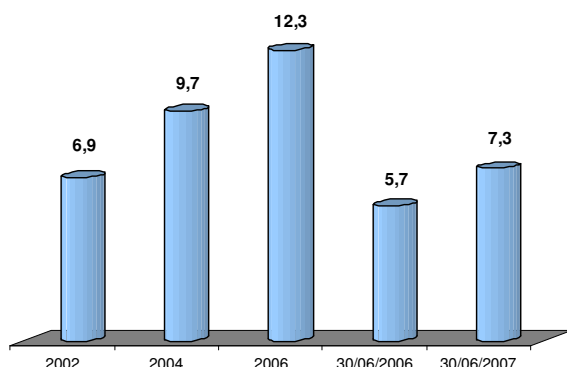
Disposant de nombreux acquis, i2S a pour ambition de s'affirmer comme l'acteur de référence sur les marchés de la vision numérique.

A cette fin le plan stratégique « Odyssée 2010 » définit la « Road map » qui doit permettre aux trois pôles d'activités d'optimiser leur croissance profitable en évoluant dans la matrice du BCG pour se situer à terme dans la même situation optimale de croissance et part de marché que la division DigiBook. Cette évolution traduit une volonté de positionnement d'i2S en acteur de référence technologique sur des marchés de niches internationaux et à haute valeur ajoutée.

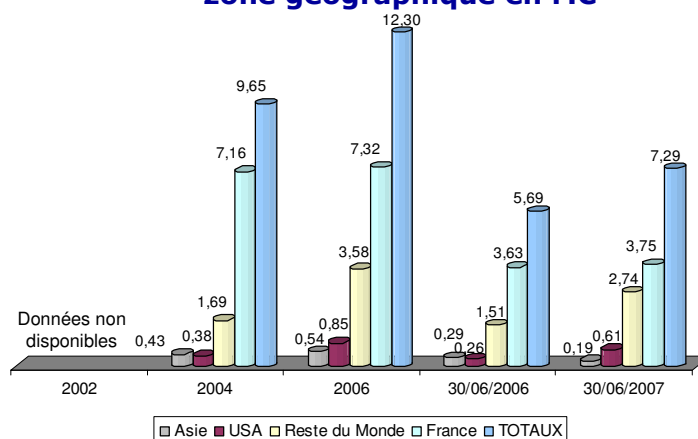


Ce plan « Odyssée 2010 » succède au 1^{er} et 2^{ème} plan définis respectivement en 1996 et 2000 qui ont conduit à la structure d'activité actuelle. Les chiffres clés d'i2S sur les derniers exercices traduisent la pertinence des choix stratégiques alors effectués.

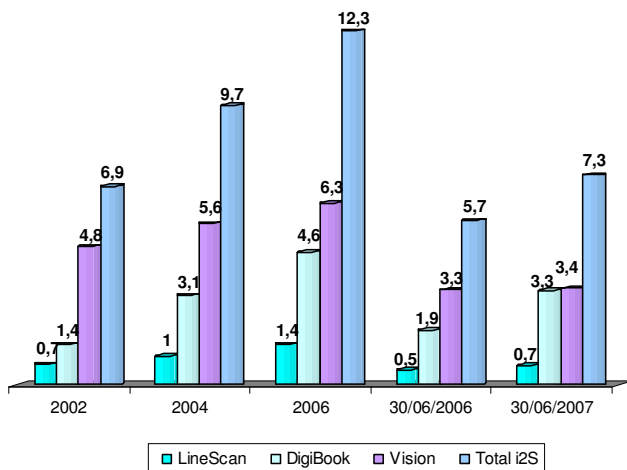
Evolution du chiffre d'affaires en M€



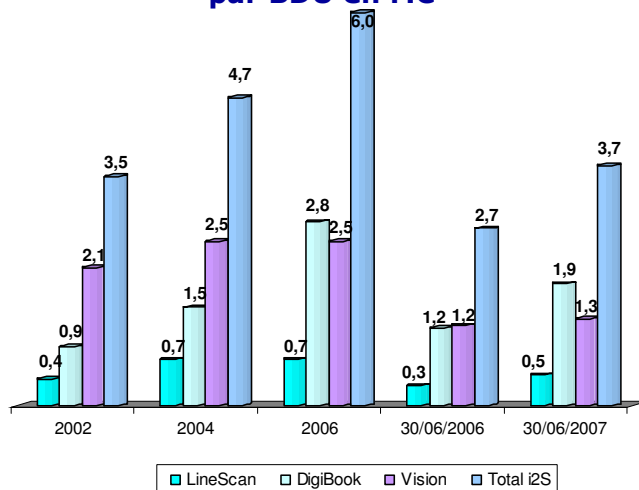
Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique en M€



Evolution du chiffre d'affaires par BDU en M€



Evolution de la Marge Brute par BDU en M€



6.1.3 L'offre i2S

6.1.3.1 Un capital technologique dynamique en cascade

En 25 ans, i2S s'est bâti un capital technologique lui permettant d'être reconnu comme un acteur de référence dans ses domaines de compétence. Dès sa création, i2S a développé une expertise spécifique dans le domaine de la vision qui s'est matérialisée dès 1985 par une réalisation innovante particulièrement marquante : à savoir le système de vision ayant capté les premières images de l'épave du Titanic grâce à une transmission acoustique. De nombreuses innovations technologiques annoncées en premières mondiales se sont ensuite succédées telles que :

- La 1^{ère} photo au finish couleur pour les J.O. d'Atlanta -1996-,
- La numérisation de la 1^{ère} bible de Gutenberg -2000-,
- La création du plus grand centre de numérisation en Europe -2004-,
- Des caméras de contrôle embarquées sur le vol Ariane V -2005-,
- Le « But Finish » HD avec Canal Plus -2007-.

Ainsi que les lancements de produits i2S tels que :

- Le système d'inspection et de classification intelligente FlawScan -2004-,
- Le scanner lumière ambiante CopiBook -2005-,
- Le scanner automate haute vitesse DL 3000 -2006-.

Ces réalisations résultent d'un savoir-faire qui s'est enrichi au fur et à mesure du développement des nouvelles technologies grâce à une politique particulièrement active de R&D (budget annuel de l'ordre de 11% du CA en 2006) menée par une équipe fortement expérimentée. La place d'acteur de référence technologique d'i2S dans la vision numérique repose en grande partie sur sa capacité à combiner de nombreux savoir-faire dans les domaines suivants :

- La capture de l'image avec la conception de caméras intelligentes et scanners,
- L'optronique
- La compression vidéo
- Le traitement du signal
- Le traitement de l'image (temps réel, tracking 3D...)...
- Les logiciels embarqués, l'intégration 3D, l'intelligence artificielle...

Grâce à sa notoriété, i2S bénéficie auprès de la communauté scientifique d'une dynamique d'innovation supplémentaire en participant à des projets européens et à des projets émanant de pôles de compétitivité (AESE, « ALPHA-Route des Lasers » ou encore, le 7^{ème} PCRD-« Digital Libraries »-se reporter au paragraphe 6.1.4.2) aux côtés d'acteurs de référence de taille internationale.

Au cours des 15 dernières années, cette expertise technologique a conduit i2S à faire évoluer son offre en y intégrant une valeur ajoutée croissante, matérialisée par deux phases successives :

De 1992 à 2002, i2S s'est attachée à faire connaître ses compétences technologiques à partir d'une offre essentiellement fondée sur la vente de composants optiques standards enrichis d'une couche d'adaptation spécifique aux clients et sur des opérations de maintenance.

A compter de 2002, la mise en place définitive des trois « Business Units », permet un développement de l'offre qui s'articule autour de solutions métiers répondant à des besoins clients spécifiques. De distributeur à valeur ajoutée, le statut d'i2S a migré vers celui de constructeur et de développeur de systèmes OEM ou de solutions propres.

Cette évolution a été rendue possible grâce à une stratégie industrielle cohérente et performante fondée sur :

- Une politique de R&D orientée vers la mise au point de systèmes construits sous forme de briques technologiques réutilisables permettant de capitaliser sur chaque développement en les réintégrant sous forme de modules à de nouvelles solutions, et surtout
 - Une détermination à mettre la valorisation des métiers de ses clients au cœur des solutions : i2S met son expertise au service de ses clients considérant que la seule véritable innovation réside dans le bénéfice que tire le client de l'intégration à sa propre offre commerciale des solutions i2S (productivité accrue, sécurisation d'un process, différenciation marketing par rapport à une offre concurrente ...).
- La technologie en soi n'est alors que le germe rendant l'innovation possible.**

Cette même logique demeurera le socle des développements futurs.

6.1.3.2 Un capital technologique au cœur de l'offre commerciale

Dans la logique évoquée ci-dessus, i2S a capitalisé sur son savoir-faire pour aujourd'hui disposer d'une offre commerciale structurée en trois pôles spécialisés par type d'applications :

- **I2S Vision** - 47% du CA 2006 - : Conception et fabrication de solutions standards ou sur-mesure de caméras autonomes et capteurs intelligents auprès d'une clientèle d'équipementiers internationaux ou de grands comptes.
- **I2S DigiBook** - 41% du CA 2006 - : Numérisation d'ouvrages anciens et plus largement d'applications au patrimoine écrit culturel (bibliothèque), administratif (Marchés publics) et industriel (Marchés privés).
- **I2S LineScan** - 12% du CA 2006 - : Contrôle de surface pour produits plats à hautes valeurs ajoutées (verres solaires, matériaux et tissus composites, ...) à destinations des applications industrielles de grands comptes internationaux.

6.1.3.2.1 Le pôle « i2S Vision »

Le pôle i2S Vision exerce à la fois une activité d'engineering de systèmes de vision sur mesure et une activité de distribution à valeur ajoutée de systèmes de vision de grande marque afin d'apporter la réponse la plus large aux besoins de ses clients.

En matière d'engineering, i2S Vision est devenu en quelques années, un des partenaires stratégiques de référence des équipementiers (OEM) et des grands comptes internationaux pour la conception et la réalisation de leurs solutions d'imagerie fonctionnelles innovantes à forte valeur ajoutée, sur des marchés d'applications aussi variés que les secteurs de l'agroalimentaire, du médical et de la biologie, de l'aéronautique et du spatial pour les applications embarquées. Du composant de base au système de vision sophistiqué, i2S Vision est à l'écoute des clients, pour définir ensemble les solutions d'imagerie adaptées à leurs besoins et à leurs marchés : caméras, capteurs optroniques, caméras intelligentes, sous-ensembles et systèmes de vision.

Cette expertise se traduit notamment à travers le développement de systèmes pour des utilisations en conditions extrêmes. La première réalisation d'i2S Vision en la matière remonte à 1985 avec le développement de la caméra ayant capté les premières images du Titanic en 1985 grâce à une transmission acoustique malgré la profondeur de l'épave.

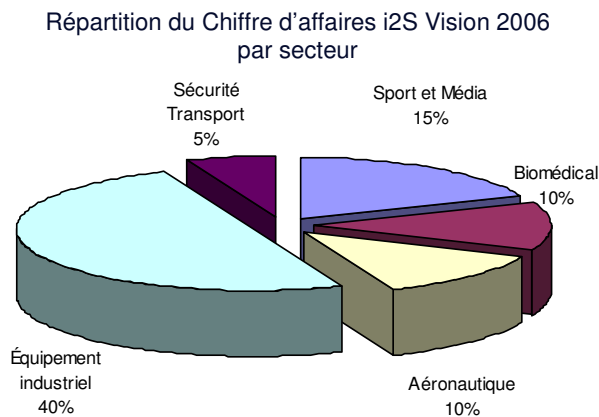
Développant son activité en étroite relation avec le département R&D, i2S Vision s'est progressivement imposé comme **l'acteur de référence de la vision numérique haut de gamme et du traitement de l'image en France à même de gérer des projets** à compétences multiples, telles que la réalisation de caméras embarquées pour des utilisations en conditions extrêmes ou encore des caméras intelligentes dédiées.

En outre, son expertise et son professionnalisme, ont permis à i2S Vision d'être choisi par les acteurs de références internationaux pour commercialiser leurs produits. C'est ainsi que depuis de nombreuses années, i2S Vision distribue les technologies et les produits de Sony, Dalsa, Matrox, Fujinon,... et en intègre une bonne partie dans ses solutions d'imagerie.

A -Des solutions technologiques packagées dédiées à de nombreux marchés d'applications

La logique de toujours mettre au cœur des développements l'utilité de l'image pour ses clients a permis à i2S de proposer ses systèmes de vision intelligents sur de nombreux secteurs.

La répartition à fin décembre 2006, restée quasiment constante au cours du premier semestre 2007, est la suivante :



• Le secteur du sport

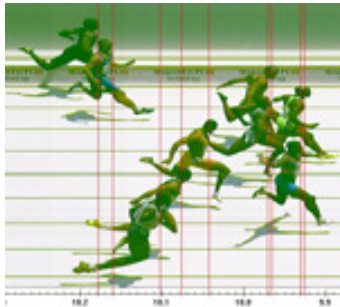
Les enjeux du sport de compétition, notamment financiers, sont tels que la photo-finish et l'arbitrage vidéo deviennent aujourd'hui les juges de paix d'un nombre croissant de disciplines sportives. Ils servent aussi bien à valider une phase ultime et souvent critique ; la photo finish d'une course, le rebond d'une balle de tennis, le franchissement de la ligne de but, qu'à enregistrer les comportements individuels des sportifs.

Des balbutiements « argentiques » de la photo finish aux JO de Stockholm de 1912 au système « But Finish » de Canal + qui permet de savoir de manière certaine si le ballon a franchi la ligne de but matérialisé par un mur numérique, les avancées technologiques dans les domaines de l'électronique, de l'optique et de l'image numérique ont révolutionné l'usage et la précision des matériels sportifs.

Forte de son savoir-faire unique dans la fabrication de caméras industrielles, dans la capture d'images de grande qualité, dans la vision 3D et dans l'intégration de solutions optroniques dédiées pour traiter les images, i2S Vision

apporte aujourd'hui dans les domaines du chronométrage sportif et de l'arbitrage vidéo des solutions innovantes et performantes.

Parmi les réalisations d'i2S les plus marquantes dédiées au marché sportif :



1996 : 1^{ère} photo Finish couleur aux Jeux Olympiques d'Atlanta (Oméga-Swiss Timing)

A partir d'une caméra linéaire, le système permet de déterminer avec certitude le sportif ayant franchi la ligne d'arrivée avec une précision inégalée.

Depuis 1996, i2S accompagne Swiss Timing sur l'ensemble des manifestations sportives où ils opèrent (JO hivers/été, Championnats du monde d'athlétisme, cyclisme et courses hippiques).



2006-2007 – 1^{er} But Finish HD avec Canal+, L1 Football

Système de vision 3D HD pour le contrôle du franchissement de la ligne de but par le ballon. Le défi technologique de cette caméra intelligente réside dans la capacité à mixer des images réelles et des images virtuelles avec des délais de traitement des images réduits au minimum afin de pouvoir diffuser l'image dès la fin de l'action de jeu.

- **Le secteur biomédical**

Les évolutions technologiques constatées ces dernières années dans le domaine du diagnostic biologique, ont été accompagnées d'une évolution dans le fonctionnement et l'organisation des laboratoires. La maîtrise du parc instrumental du laboratoire devient un élément primordial dans la qualité des résultats obtenus et nécessite une bonne connaissance de la métrologie et de ses concepts de base.

Sous l'impulsion des textes réglementaires et des normalisations internationales les équipements proposés basculent vers des automates complets et intègrent des logiciels spécifiques. Sur ce marché l'offre reste bien diversifiée et permet d'adapter le choix d'un équipement aux besoins du laboratoire.

Les technologies de la vision numérique, de l'optronique et du traitement d'image apportent une contribution importante à l'évolution technologique et à l'automatisation complète des équipements proposés. L'intégration d'une solution d'imagerie au cœur d'un équipement d'analyse microbiologique permet de réaliser des mesures répétitives, fiables, rapides et précises, libérant ainsi l'opérateur des tâches récurrentes qui peuvent altérer l'objectivité de ses analyses.

Exemple de partenariat OEM :



2007 – Système de module de lecture de test biologiques

BIO-RAD société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de tests et d'instruments de diagnostic a confié, dans un contrat exclusif à i2S, la réalisation d'une nouvelle génération de modules de lecture de test biologiques. Le logiciel intégré au Module de Lecture permet en simultané le traitement de l'image prise dont les spécifications sont conformes aux cahiers des charges définis par BIO-RAD et aux normes d'intégrité du marché.

- **Le secteur de l'Aéronautique Espace Systèmes Embarqués (AESE)**

Pour les marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense, i2S Vision développe des solutions innovantes et performantes dans le domaine des caméras, des systèmes embarqués ainsi que des systèmes d'enregistrement vidéo numérique en temps réel et de longue durée. I2S Vision propose des solutions originales et fonctionnelles

qui prennent en compte dès la conception les conditions extrêmes de fonctionnement (vide, température, humidité, vibration...) tout en garantissant les performances demandées.

Parmi les réalisations les plus marquantes de la société :



Fusée Ariane V

I2S a développé un système de caméras embarquées sur la fusée Ariane V dédié au contrôle vidéo en temps réel de l'ouverture de la coiffe et de la séparation du premier et deuxième étage de la fusée Ariane V, à partir de deux caméras, compression et transmission du flux vidéo, puis décryptage et affichage des informations au sol

I2S réalise des caméras embarquées de contrôle pour les essais en vol des Airbus, (contrôle de givre, ouverture du train d'atterrissage...) ainsi que des caméras de poursuite d'aéronefs avec pilotage radar.

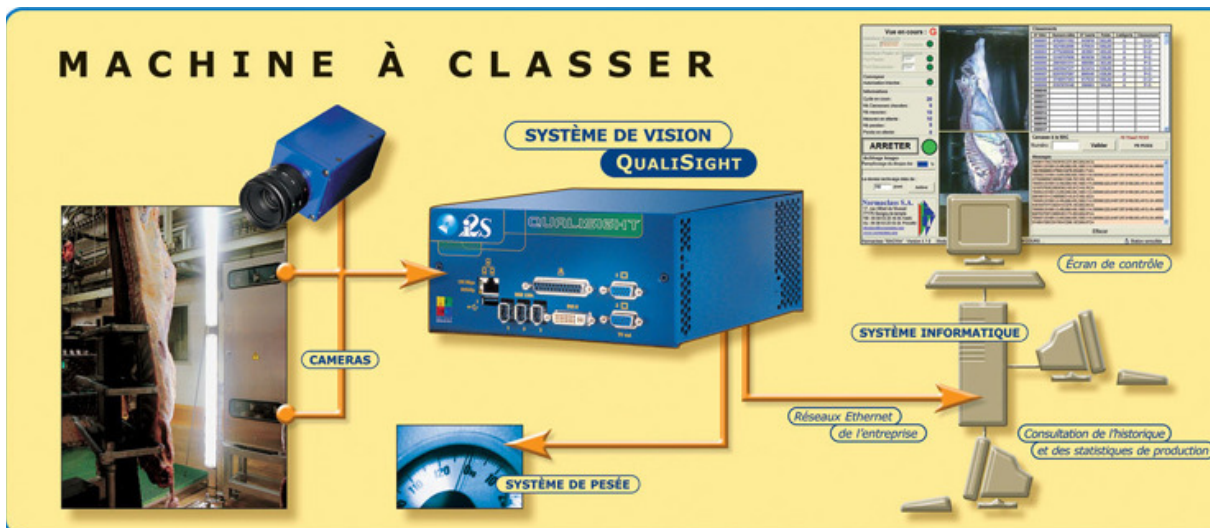
• L'industrie :

Depuis plus d'un quart de siècle, l'apport de système de vision s'est imposé dans le monde industriel. Tous les secteurs de l'industrie sont concernés dès lors qu'il s'agit d'automatiser les chaînes de production, de rendre la production plus fiable, d'améliorer la qualité des produits manufacturés ou encore d'assurer leur traçabilité. Les équipements i2S peuvent intéresser divers équipementiers industriels quel que soit le secteur de débouché final. Ainsi, des équipements i2S permettent :

- * De vérifier la qualité de bouteilles produites à la sortie d'un four,
- * De piloter automatiquement la découpe de tissu
- * De contrôler l'insertion des composants sur des cartes électroniques.

• Le secteur de la sécurité alimentaire:

I2S VISION étudie et développe des systèmes de vision industrialisés spécialisés dans la mesure et le contrôle qualité, associé à des technologies connexes :



Système de vision pour classer des carcasses de bœufs

Ce système autonome intégré à une chaîne d'abattage permet de classer la qualité de la viande en fonction de paramètres de formes et de couleur associé à des mesures de poids permettant d'évaluer la densité moyenne de la carcasse

Système pour évaluer la fraîcheur de poissons

Cet autre système de vision, combiné à un nez électronique développé en partenariat avec un laboratoire universitaire de La Rochelle, permet l'évaluation de la fraîcheur des poissons débarqués en criée.

Des projets sont également en cours de développement sur de nouveaux marchés d'application tels que le transport, la sécurité ou encore la surveillance.

B- Concurrence

Plusieurs concurrents existent dont certains ne sont présents que sur certains secteurs de débouchés ou d'autres sur certains types de solutions techniques.

Des sociétés ont construit des business modèles proches de celui d'i2S Vision et sans prétendre à l'exhaustivité, peuvent être cités :

- En France :
 - IMASYS réalise un chiffre d'affaires au 30/06/2006 de 4,6M€, (source www.societe.com le 24 septembre 2007), et est un fournisseur de technologies en vision industrielle et imagerie professionnelle.
 - ELVITEC* : est spécialisée dans le conseil et la distribution d'équipements d'imagerie et de Vision Industrielle sur tout le territoire Français.
 - CEDIP est une société qui développe, fabrique et commercialise des caméras et des systèmes infrarouges pour l'industrie, le médical et le transport. CEDIP est cotée sur le marché Alternext NYSE Euronext et réalise un chiffre d'affaires consolidé à fin 2006 de 17,3 M€,
- En Europe :
 - TATTILE* : Société italienne spécialisée dans la conception et fabrication de matériels et de logiciels fournissant des solutions aux problèmes de technologie liés aux chaînes de production et au contrôle de qualité automatisés
 - KAPPA* : Kappa opto-electronics GmbH est une entreprise de taille moyenne. Elle fabrique des caméras et propose des solutions systèmes dans le traitement d'images.

* « Sociétés non cotées. Chiffre d'affaires non disponibles »

C- Type de clientèle et références

Sur chacun de ces marchés, les équipes d'i2S Vision s'adressent à diverses catégories de clientèle :

- **Les grands comptes privés ou publics** : intéressés par des solutions complexes en vue d'une productivité accrue soit de leurs propres projets de développement, soit des chaînes de production.
- **les centres de recherches et les universités.**
- **Des équipementiers (OEM : Original Equipment Manufacturer)** : Ces intégrateurs sont pour leur part plutôt en attente de développement de sous-ensembles d'imagerie adaptées à leur métier qui une fois intégrés, apporteront un caractère différenciateur à leur offre globale.

Contrairement aux deux premières catégories de clients cités, les OEM présentent l'avantage de solliciter le développement de systèmes de vision à produire ensuite en petite ou moyenne série généralement sur des périodes pluriannuelles alors que les ventes directes aux grands comptes relèvent davantage dans un premier temps d'un système unique.

A titre d'exemple, près de 500 exemplaires de caméras de type « photo finish » ont été produites depuis 2000 pour le compte de SWISS TIMING qui équipe des stades à travers le monde représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,9M€.

i2S Vision compte un panel de référence clients prestigieux tels que : AVENTIS, EADS, MICHELIN, SAGEM, THALES, SNECMA, CEA, DGA, SNCF, HUTCHINSON, CANAL+, SWISS TIMING.

Au titre de 2006, la contribution respective de chaque catégorie de clientèle au chiffre d'affaires de la division a été de 70 % pour les OEM, 12 % pour les grands comptes et 18 % pour les laboratoires universitaires, intégrateurs et PME.

D- Modèle économique et chiffres-clés

Le modèle économique d'i2S Vision repose à ce jour sur :

- Des ventes d'équipement ou de sous-ensembles et
- Des ventes de matériels de grandes marques dont i2S Vision est le distributeur exclusif en France.

	2005	2006
Equipements & OEM	58%	70%
Grands comptes	18%	12%
Distribution	24%	18%
TOTAL CA i2S Vision	100%	100%

L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé avec des sociétés Françaises sur le territoire français mais près de 100% des ventes réalisées aux OEM sont destinées à l'export.

Le délai de mise au point d'un système complet est variable en fonction de sa complexité. C'est pourquoi dans la mesure du possible, i2S scinde un projet en trois étapes : prototypage, présérie et la série, la réalisation de chacune d'entre elles déclenchant une facturation. Cependant, souhaitant construire des relations de long terme avec des OEM, i2S peut accepter pour cette catégorie de donneurs d'ordre de s'engager sur un partage de risque sans facturation de l'étape de prototypage, dès lors qu'un engagement ferme de commandes en pré série existe.

E- L'équipe d'i2S Vision

Sous la responsabilité d'un « business unit manager, les effectifs comptent douze collaborateurs ainsi répartis :

- Un service commercial composé de 4 ingénieurs commerciaux répartis par zone géographique : Sud-Ouest, Est/Sud-Est, Nord et Ile de France. Ces quatre personnes travaillent en étroite relation avec les ingénieurs R&D en charge du développement des projets ;
- Un service marketing et communication en charge du développement des supports commerciaux, des actions de communication (salons Road Show, ...) et de notoriété (VIP, Conférences,...) et du site Internet ;
- Un service Support : sous la direction d'un responsable, trois personnes assurent le support produits (accompagnement lors de la livraison : formation...) et/ou du service après -vente,
- Un service Administration-Vente doté d'un technico-commercial sédentaire, un responsable Logistique et d'une assistante commerciale administrative.

F- Enjeux à venir

Les enjeux à venir porte sur la capacité d'i2S à fidéliser et développer son portefeuille clients notamment à l'international et auprès de la cible privilégiée des OEM.

Dans cette optique, les axes prioritaires portent sur :

- Le maintien de sa place d'acteur de référence et d'innovateur technologique sur le marché,
- L'élargissement de l'offre à des services (formation, maintenance, étude de faisabilité...),
- Un élargissement des secteurs de débouchés accompagné d'une spécialisation de l'offre par marché vertical (médical, sport...) et enfin,
- Le développement d'une politique de communication et d'une stratégie de notoriété.

6.1.3.2.2 Le pôle « i2SDigiBook »

En dix ans, la division DigiBook a développé un savoir-faire technologique unique qui lui a permis de devenir un des principaux acteurs de références mondiaux en conception et fourniture de solutions de numérisation et de valorisation du patrimoine écrit culturel, administratif et industriel. La société dispose d'une gamme complète de scanners enrichie d'une offre logicielle de traitement d'image et d'indexation et de prestations de services.

A l'origine, orienté vers le marché des bibliothèques et des centres d'archives afin de leur proposer des solutions destinées à préserver des documents originaux et sauvegarder du patrimoine écrit, i2S entend aujourd'hui relever le défi de la valorisation de ce patrimoine.

La numérisation conjuguée au développement des réseaux informatiques dont le plus universel d'entre eux, Internet, va désormais permettre à la fois de préserver et diffuser à grande échelle.

Au-delà de la seule sauvegarde du patrimoine écrit, la technologie rend possible une grande liberté de consultation et d'accès aux livres et ouvrages numérisés ainsi que l'édition et la duplication de tous supports écrits ouvrant ainsi de nouveaux horizons à destination du public le plus large :

- Accès universel et sans frontière aux patrimoines nationaux.
- Consultation.
- Possibilité d'édition d'ouvrages épuisés alors que l'on estime que moins de 50% des titres sont disponibles à l'édition.
- Moins de 10% de l'ensemble du fonds des éditeurs se trouve dans un format numérique exploitable.
- La constitution de bibliothèques thématiques par le biais de regroupement d'informations homogènes.
- La recherche ou la classification de données grâce à l'indexation.

Capitalisant sur son expertise dans le domaine de la vision, i2S a su enrichir progressivement sa gamme d'équipements d'innovations technologiques uniques au monde pour disposer aujourd'hui d'une offre à même de fournir à ses clients qu'il s'agisse de bibliothèques nationales ou universitaires, administrations ou centres d'archives, entreprises ou prestataires, une nouvelle chaîne de valeur répondant aux enjeux culturels, technologiques et économiques de la numérisation :

- **Accessibilité** aux ouvrages numérisés par un plus grand public
- **Valorisation** par la création de contenus multimédias à large diffusion
- **Hébergement** et pérennité du contenu patrimonial numérique

Et préparer l'avenir, l'exploitation sémantique, la recherche automatique de photographies et gravures, la restauration numérique des ouvrages

C'est ainsi qu'i2S DigiBook est impliquée dans les grands programmes de bibliothèques et d'archives numériques en France, en Europe, et sur le continent américain et compte s'y imposer comme l'acteur de référence ainsi que sur de grands programmes de R&D (7^{ème} PCRD, Tera Book, ...).

A- Les marchés d'i2S DigiBook

La diversité des gammes de scanners manuels et automatiques commercialisés par DigiBook couvre de nombreux marchés :

- **Les bibliothèques**

Aujourd'hui, plus de 250 000 bibliothèques sont recensées dans le monde dont près de 90 000 l'Union européenne. Gestionnaires d'un patrimoine culturel inestimable, les bibliothèques ont pour mission de garantir la préservation de leurs collections en s'assurant de les rendre disponible non seulement pour les utilisateurs contemporains mais aussi pour les générations futures.

Avec le développement des nouvelles technologies de l'information, les pratiques des bibliothèques ont radicalement été modifiées : un nombre grandissant de bibliothèques est engagé dans des campagnes de numérisation d'ouvrages. La numérisation des fonds des bibliothèques est en effet devenue essentielle car elle permet non seulement d'améliorer la conservation des documents en réduisant le nombre de leurs manipulations, mais rend également possible une meilleure diffusion auprès du grand public par des modes de communication divers (format électronique et papier) et par l'accessibilité à des ouvrages rares et précieux généralement non consultables par le grand public.

- **Les archives**

Gardiennes d'un patrimoine historique et culturel inestimable, les archives assurent la collecte, la conservation et la communication au public de l'ensemble des archives publiques (administrations, collectivités, établissements

publics) mais également des archives privées (entreprises, syndicats, associations, particuliers,...) présentant un fort intérêt historique. Depuis une vingtaine d'années, les archives ont vu leur taux de fréquentation augmenter de façon significative. Ce phénomène, qui s'explique en grande partie par l'engouement marqué du grand public pour la généalogie, s'est traduit par une saturation des salles de lectures, un manque de personnel et a mis en évidence le besoin de repenser leurs pratiques et leurs relations avec le public. C'est ainsi que de nombreuses archives ont choisi de numériser leurs fonds.

La numérisation des archives présente de nombreux avantages. Cette solution permet, d'une part, de relever le défi de la préservation de la mémoire historique collective en limitant les risques de dégradation liés à la manipulation et à la communication des documents originaux, et d'autre part, de faciliter l'accès et la consultation des archives. Les documents peuvent non seulement être consultés sans délai et simultanément sur plusieurs postes, mais également à distance grâce à Internet. Enfin, la numérisation permet de réduire les frais de fonctionnement du service des archives.

• **Les administrations et entreprises**

Les diverses administrations et collectivités territoriales (mairies, préfectures, armées, hôpitaux, tribunaux, ...), ainsi que les entreprises, produisent et reçoivent annuellement de nombreux documents qu'elles doivent conserver dans leurs locaux. L'obligation légale de conserver ces documents engendre non seulement des difficultés de conservation en raison de l'espace disponible et des risques de perte ou destruction des originaux, mais également des difficultés de recherche et de communication en interne ou en externe.

Pour les administrations, les collectivités territoriales ou les entreprises, la numérisation des documents offre l'avantage d'optimiser les tâches de gestion (temps et charges du personnel réduits), de faciliter les échanges d'informations en interne et externe (structuration de bases de données), et d'améliorer le service aux usagers ou clients (accès aux informations, délivrance plus rapide des documents,...).

B- Les concurrents

Les principaux concurrents d'i2S DigiBook sont :

- Zeuschel est une société Allemande qui réalise selon l'estimation d'i2S un chiffre d'affaires de 8M€. Elle est spécialisée dans les systèmes numériques et analogiques de stockage et de gestion de documents et d'archives pour les entreprises (Microfilm),
 - Bookeye/ImageAccess conçoit et commercialise des logiciels et du matériel spécialisé dans la capture d'images. La société est implantée aux Etats-Unis et en Allemagne et son chiffre d'affaires atteint, selon les estimations d'i2S, 3,5M€,
 - Minolta* : Konica Minolta est présent dans de nombreux secteurs d'activités dans le domaine de l'image et développe une gamme de produits couvrant les principales catégories dans les domaines de l'image et principalement positionné sur la bureautique (acquisition, traitement, matérialisation),
- ou encore,
- Kirtas*, société implantée aux Etats-Unis et réalisant un chiffre d'affaires de 3M€ selon l'estimation d'i2S, se positionne principalement sur le marché de la numérisation automatique avec son scanner automate.

* « Société non cotée. Chiffre d'affaires non disponibles »

C- Une large gamme d'équipements à la pointe de la technologie

Grâce à son expertise en matière d'optique, i2S a développé une gamme complète de scanners dédiés à la numérisation des ouvrages dans le cadre d'applications professionnelles et non de bureautique standard, capable de répondre aux exigences les plus fortes de chacun des marchés décrits ci-dessus, notamment en termes de :

- respect des ouvrages (éclairage non agressif, protection des reliures et des couvertures des ouvrages,...),
- confort et facilité d'utilisation
- qualité (haute qualité des images)
- capacité (haute productivité)
- Evolutivité. (interchangeabilité des sous-systèmes : caméras, balances porte-livres).

DigiBook est ainsi le seul acteur du marché à proposer les innovations suivantes :

- Mise au point d'une tête de numérisation unique au monde qui permet la capture électronique de documents à haute définition à lumière ambiante, sans éclairage artificiel complémentaire. Au-delà du confort de l'utilisateur, cette innovation est déterminante dès lors qu'il s'agit de numériser un ouvrage

ancien particulièrement sensible à la lumière. Ainsi, à défaut d'éclairage spécifique, le canner doit être à même de venir corriger la qualité de l'image scannée.

- Systèmes à tourne pages automatiques mis au point par la société ASSY (cf page suivante) et dont i2S bénéficie d'une exclusivité de commercialisation

Cette gamme est complétée par une offre logicielle associée de traitement d'image et d'indexation ainsi qu'un éventail de prestation de services.

► Une gamme de scanners parmi les plus exhaustives

L'offre i2S comporte trois gammes complémentaires chacune répondant à des exigences spécifiques.

- **Les CopiBooks**

Authentiques stations de numérisation compactes et entièrement autonomes (sortie Giga-Ethernet), les différents modèles de CopiBook offrent un excellent compromis entre la résolution, le temps de numérisation, la qualité d'impression et le prix. Pouvant numériser les documents reliés jusqu'au format A2, les CopiBook sont capables de fonctionner dans un environnement d'éclairage de bureau (absence d'éclairage embarqué).

La nouvelle version BW+ lancée en 2005 présente les mêmes caractéristiques techniques que la BW (plusieurs réglages simples: format automatique, résolution, autofocus, temps d'exposition automatique, correction d'éclairage - modes de capture automatique innovants : pas de clic, pas de pédale - puissants algorithmes d'amélioration de l'image) mais dispose en plus de la vitre et de la balance porte livres motorisée. Cette balance est destinée à compenser l'épaisseur différente entre les moitiés droite et gauche d'un livre ouvert posé à plat afin d'optimiser la qualité de l'image de la double page numérisée.



« CopiBook BW »

Cette gamme s'adresse plus particulièrement aux clients tels que des bibliothèques ou services d'archives. En fonction des modèles, le prix unitaire est de l'ordre de 20 à 30 K€. Fin juin 2007, le parc installé de CopiBook comptait près de 300 unités dont 150 vendues au titre de 2006.

- **Les SupraScan**

Suprascan est une gamme évolutive de scanners, niveaux de gris ou couleur, format A1 ou A0, qui garantit l'adéquation parfaite entre la technologie et les besoins des utilisateurs. Ainsi, la même mécanique peut être équipée de différentes têtes de scanners interchangeables et permet ainsi de numériser sur une gamme de résolution élargie, s'étendant de 200 à plus de 800 dpi optique en fonction du format numérisé et du modèle.

Bénéficiant d'une interface opérateur conviviale, les scanners Suprascan autorisent les réglages de la caméra en fonction du format et de la résolution souhaités, le contrôle visuel et l'archivage des images numérisées. De nombreux accessoires, comme la balance porte livres ou encore le support de livres à 120°, permettent d'améliorer encore la qualité de numérisation ainsi que le confort de l'opérateur, tout en préservant l'intégrité des ouvrages.



« SupraScan »

Cette gamme s'adresse plus particulièrement aux clients tels que des bibliothèques ou services d'archives. En fonction des modèles, le prix unitaire est de l'ordre de 30 à 60 K€. Fin juin 2007, le parc installé de DigiBook SupraScan comptait près de 250 unités dont 60 vendues au titre de 2006.

- **Les scanners automatiques « Digitizing Line »**

La gamme de scanners automatiques « Digitizing Line », issue du consortium Franco-Suisse (ASSY), est composée de 3 types de scanners aux fonctionnalités et capacités différentes : le Digitizing Line DL 1500 (1500 pages/heure), le DL 1800 (1800 pages/heure) et le dernier né, le DL 3000 (3000 pages/heure).

Dans la lignée de la 1^{ère} génération de la gamme (les Digitizing Line 1500 et 1800), ce produit est, au-delà d'une productivité accrue, doté non seulement d'un tourne-page automatique mais aussi d'une technologie de numérisation unique au monde et brevetée, issue de la R&D d'i2S et permettant de fonctionner si nécessaire en éclairage ambiant.

Tous les modèles de la gamme fonctionnent sur réseau et peuvent intégrer des logiciels de reconnaissance de caractères (conversion, OCR) et d'indexation ; en partenariat avec des sociétés de services, i2S DigiBook est donc capable d'offrir un ensemble de solutions, constituant d'authentiques « usines à numériser ».



« Digitizing Line : DL 3000 »

A même de répondre aux exigences les plus fortes, les scanners « Digitizing Line » affichent une fourchette de prix comprise entre 200 et 300 K€ l'unité. Ils s'adressent donc prioritairement aux marchés des usines spécialisées dans la numérisation. Alors que les CopiBook sont fréquemment vendus par petites séries pouvant aller jusqu'à 50 unités, les commandes de Digitizing Line portent sur 1 à 2 unités maximum. Le site principal de production situé à La Walck (France) compte 4 machines installées fonctionnant 24H/24 et 7j/7.

Fin juin 2007, le parc installé comptait 10 unités tous modèles confondus.

L'innovation technologique que recèle la gamme des « Digitizing Line » fait d'i2S un partenaire incontournable des différents projets de numérisation du patrimoine culturel tels que celui de la Bibliothèque Nationale de France ou encore la Bibliothèque Numérique Européenne.

C'est ainsi que le consortium i2S-4DigitalBooks (ASSY) a participé à la mise en place, avec la société InfoTechnique, du plus grand centre de numérisation européen, situé dans l'hexagone à La Walck (Bas Rhin). Ce centre unique en son genre est dédié à la numérisation de documents d'archives (projet Amalfi). Il possède 4 « Digitizing Line », fonctionnant en 3/8, et est capable de numériser près de 10 millions de pages/an (soit l'équivalent de 40 000 livres).

i2S DigiBook a également remporté en novembre 2006, en partenariat avec la société Jouve¹, le premier appel d'offre portant sur le projet de numérisation de la BNF, première fondation du grand projet de Bibliothèque Numérique Européenne lancé en mars 2005.

Ce partenariat a permis à i2S de se positionner sur des grands projets de numérisation internationaux tels que Google Print aux Etats-Unis ou des bibliothèques numériques en Europe (BNUe, Conférence de Lund).

► Une offre logicielle

i2S DigiBook intègre dans ses équipements et/ou commercialise un logiciel propriétaire convivial dénommé « BookRestorer », qui permet la consultation, la restauration, la sauvegarde et la publication des ouvrages numérisés dans leur intégralité. Utilisé par les bibliothèques, les centres d'archives et les prestataires de services, Book Restorer™ améliore la qualité des images numérisées pour une consultation dans les meilleures conditions.

Il intègre de nombreux traitements dédiés aux documents numérisés dont la correction géométrique qui permet de corriger les déformations dues à la courbure des livres, la correction d'éclairage ou encore l'effacement des doigts.

Le logiciel Book Restorer™ est accompagné de trois modules externes – BKR Automation, BKR Watcher et BKR Control. Ces modules permettent l'automatisation des traitements de Book Restorer™, en temps différé ou en flux continu de numérisation, ainsi que le contrôle de la qualité des restaurations effectuées.

i2S a également développé d'autres solutions logicielles « CopiBook Assistant » permettant par exemple de piloter à distance à partir d'un PC et une connexion WiFi, plusieurs scanners, ou encore le logiciel « Evolution BR 2.6 ».

¹ Jouve est aujourd'hui le premier prestataire Européen dans le domaine de la capture industrielle de documents

D- Business modèle et références

DigiBook compte plusieurs dizaines de clients prestigieux tant Français qu'internationaux (350 clients) répartis parmi les principales catégories suivantes :

Catégories	Références
Bibliothèques nationales	Plus de vingt dont l'Ecosse, Espagne, Finlande, France, Pays de Galles, Pologne, Suède, Suisse, Etats-Unis (Library of Congress)
Bibliothèques universitaires	Goettingen, Louis Pasteur, Oxford, Sorbonne, Stanford, UCLA, Texas A&M, Southampton ...
Centres d'archives	Royaume de Belgique, République Dominicaine, NARA (National Archives Records of Administration -Etats-Unis, Mairie de Paris, plus de 10 archives départementales (Angers, Annecy, Carcassonne, Lille, Rouen...)
Grands comptes privés	GazProm, Banque de France...
Prestataires de services	Jouve, Arkhênum, SAFIG en France, Cortes Ingles en Espagne, EBSCO aux USA..

Le modèle économique actuel repose à ce jour, exclusivement sur de la vente d'équipements et logiciels et de mises à jour de ces derniers. Les prestations de services associés sont proposées par les distributeurs pour leur propre compte (formation, maintenance...). Elles ne sont donc pas génératrices de chiffre d'affaires pour i2S.

	2004	2005	2006	Au 30/06/07
Ventes d'équipements	3 091	2 567	4 342	3 075
Ventes de logiciels	Ns	Ns	220	190
TOTAL CA DigiBook	3 091	2 567	4 562	3 265

Au titre de 2006, la part de CA réalisé à l'étranger via son réseau de distributeurs, s'est élevé à 23% contre 21% en 2005. Au 30 juin 2007 la part de CA réalisée à l'étranger via le réseau de distributeurs d'i2S passe à 14%.

Chaque commande est accompagnée d'un acompte de l'ordre de 30% du montant total. Puis, 60% du montant est facturé à la livraison et le solde est acquitté après installation sur site et mise en service.

E- Des enjeux financiers importants à relever

Face aux enjeux majeurs du marché de la numérisation, i2S entend capitaliser sur sa gamme de scanners à la pointe de la technologie pour faire progressivement évoluer son business modèle vers des interventions à plus forte valeur ajoutée.

Ainsi, i2S entend faire évoluer son statut de fournisseur de solutions de numérisation à celui de maître d'ouvrage d'usines à numériser lui permettant ainsi de descendre dans la chaîne de valeur de ses clients.

L'enjeu financier possible est illustré par l'exemple suivant : le chantier de La Walcq (projet AMALFI) décrit page 30 s'élève à un montant total de l'ordre de 45 M€ dont environ 1,2 M€ (soit <3%) revenant à i2S DigiBook pour la fourniture de scanners. En revanche, près de 45 à 50% du budget total est inhérent au coût de la main d'œuvre intervenant à différents stades (tourner les pages des images à scanner, contrôle la qualité des opérations de numérisation...).

Un effort particulier sera donc consacré au développement sur les fonctions logicielles à intégrer à des solutions de numérisation plus globales. Ces fonctions devraient contribuer à l'augmentation de la productivité des chantiers de numérisation en renforçant la fluidité du process entre les différentes étapes (contrôle qualitatif et quantitatif automatique des images ouvrages numérisées, mise en œuvre du lien entre les phases d'indexation et de constitution des bases de données en vue de mise en ligne facilitées...).

DigiBook pourra alors s'inscrire dans une démarche de prestataire global apportant des solutions packagées clés en main allant de la fourniture de scanners jusqu'à l'hébergement du patrimoine numérisé.

Ce positionnement en fera alors un des acteurs clés des grands projets de bibliothèques numériques à travers le monde dont pour la France, ceux de la BNF, du SNE (Société Nationale des Editeurs) ou encore du cercle de la Librairie.

Dans cette optique, i2S a souhaité bénéficier des services d'un homme de l'art.

Alain Pierrot est diplômé d'un DEA de linguistique générale et agrégé de grammaire. Homme de lettres et de culture, il s'est donc tout naturellement tourné vers le monde de l'édition ; il bénéficie d'une expérience de plus de 25 ans dans ce secteur où il s'est très tôt intéressé aux évolutions que pouvaient y apporter les nouvelles technologies.

*Après 9 ans dans l'enseignement, Alain Pierrot rejoint les éditions **SERMAP-Hatier** en 1983 en tant que Responsable logiciels. En 1985, il intègre le **groupe Hachette** où durant 15 années, il occupe différentes fonctions : Chef de projet chez Hachette Informatique - livres et logiciels (1985), chargé de mission pour les dictionnaires bilingues chez Hachette Éducation (1987), Directeur de l'Informatique Éditoriale de la Branche Éducation d'Hachette Livre (1990), Responsable de la Mission Édition Électronique, directement rattaché au PDG d'Hachette Livre (1993), puis Directeur de la Mission Activités En Ligne au sein de la direction du Développement Marketing et Commercial d'Hachette Livre (1997).*

*En 2000, il quitte le groupe Hachette pour rejoindre **Xerox Europe** en tant que Publishing Marketing Manager au sein de l'entité européenne Graphic Arts en charge de la coordination des équipes opérationnelles dédiées à l'édition (Livre et Presse). Il rencontre à cette époque la société i2S pour des projets de numérisation d'ouvrages anciens dont celui de la première Bible 42 lignes de Gutenberg qui valut en 2001 à Xerox et i2S une nomination par le Smithsonian Institute (Washington DC, US, Media & Computer World Awards). En 2001, Alain Pierrot décide de créer sa propre société, **APSED**, qui offre ses services pour le développement de solutions éditoriales innovantes et la gestion du changement dans les organisations.*

Passionné par les enjeux culturels et économiques des grands projets de bibliothèques virtuelles (il fut Chairman de « e-Book Conference 2001 » au 21^e Salon du Livre), il décide de rejoindre i2S en mars 2007 au poste de Business Development Manager.

Enfin, dans une logique de développement de chiffre d'affaires récurrent, i2S DigiBook pourrait rapidement aborder certains de ses marchés dont prioritairement celui des bibliothèques sur la base d'un nouveau modèle économique: de scanners en libre-service.

Il s'agirait de remplacer progressivement le parc des 500 photocopieurs obsolètes pour les remplacer par des scanners performants ce qui présenterait de nombreux bénéfices tant pour le client que l'utilisateur :

- Pour l'utilisateur : Au lieu de repartir avec des photocopies, l'utilisateur pourra dorénavant charger sur une clé USB les pages numérisées optimisant ainsi les possibilités d'exploitation futures des données numérisées,
- Pour la bibliothèque : Outre la suppression du problème de gestion des consommables, le confort à l'utilisation sera nettement amélioré (plus de lumière flash à chaque photocopie)

DigiBook pourrait générer un chiffre d'affaires assis sur le nombre de numérisations effectuées.

F- L'équipe d'i2S DigiBook

L'équipe de DigiBook compte neuf collaborateurs au 30 juin 2007 ainsi répartis :

- Un service commercial composé de 5 personnes dont le responsable de la division, trois ingénieurs commerciaux et d'une assistante en charge de l'administration des ventes.
- Un service Support client, constitué de 3 ingénieurs chargé des démonstrations techniques, du suivi des cahiers des charges, des installations, des relations avec les distributeurs et du SAV,
- Un responsable de Communication/Marketing en charge des outils de support de vente et des actions marketing comme la présence régulière d'I2S sur les principaux salons de la profession (CeBit, salon du livre...).

Cette équipe est relayée tant en France qu'à l'international par un réseau de 25 distributeurs au 30 juin 2007 répartis dans le monde entier (USA, Mexique, Caraïbe, Venezuela, France, Norvège, Danemark, Finlande, Russie, Croatie, Pologne, Italie, Espagne, Algérie, Egypte, Inde, Japon Taïwan, Malaisie...) pour lesquels la société engage chaque année un programme d'action et de suivi.

DigiBook assure l'identification, le recrutement et l'animation de son réseau de distributeurs. Ces derniers bénéficient ainsi d'un support produit allant de la présentation des nouveautés à un appui technique dans le cadre de la garantie contractuelle proposée par i2S, ainsi que d'un support vente. Pour certains appels d'offres, les distributeurs bénéficieront s'ils le souhaitent du support de l'équipe d'i2S.

6.1.3.2.3 Le pôle « i2S LineScan »

A l'heure de la mondialisation des marchés, les chaînes industrielles sont de plus en plus sollicitées pour produire à un rythme plus rapide de plus grandes quantités de marchandises nécessitant des vitesses de défilement rendant difficile, voir impossible la détection de petits défauts.

L'expertise d'i2S dans le domaine de l'optique a permis d'apporter une réponse technologique à cette problématique par la mise au point de systèmes d'inspection de surface « Flawscan » entièrement dédiés à la détection et à l'identification systématiques des défauts quelque que soit la vitesse de défilement. Cette automatisation de la détection en temps réel et de la visualisation des défauts assure une optimisation du contrôle qualité de la production garantissant alors une amélioration de productivité sans précédent. Le bénéfice client s'exprime rapidement en terme de gain financier

S'adressant pour l'essentiel à des grands comptes industriels étrangers, i2S s'est dotée de deux implantations à l'international, dont une filiale américaine créée en 2005 et un bureau à Shanghai depuis novembre 2003, venant relayées les équipes basées en France. Cette proximité client s'avère en effet indispensable dès lors que les systèmes LineScan touchent au cœur de la production afin de proposer un support technique le plus efficace possible.

Cette proximité favorise également l'écoute et les attentes du marché. L'entretien de relations durables avec ses contacts, la compréhension des besoins existants ou nouveaux des clients ainsi que l'évolution des tendances du marché permettent aux équipes de R&D, de fabrication et de Marketing d'i2S de fournir des solutions globales, pertinentes, innovantes et adaptées au marché.

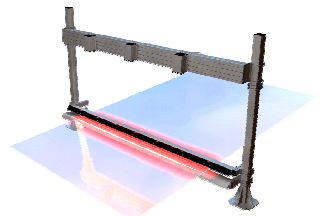
A- Les solutions i2S LineScan

Le système d'inspection propriétaire « FLAWSCAN™ » s'applique sur toutes les surfaces plates en matière non tissée, film plastique, papier ou verre. Une fois les besoins spécifiques du client exprimés, l'équipe d'i2S LineScan prend soin de les analyser, de fournir ensuite un rapport d'analyse sur les échantillons, et enfin de définir avec lui d'un système répondant à ses exigences sur ses produits, avec une architecture adaptée à son usine de fabrication pour maximiser son retour sur investissement.

Chaque système est donc spécifique. Toutefois, grâce à une architecture modulaire, tous ont une plateforme commune constituée de

- De caméras et capteurs dans des rayonnements multiples
- De systèmes de traitements d'images embarqués
- De logiciels de classification et d'analyse des défauts captés
- D'outils d'interaction avec la chaîne de production

alors que la « customization » client porte pour l'essentiel sur les couches logicielles intégrées.

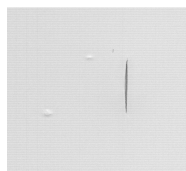


Un des éléments clés de ces systèmes réside dans le logiciel de classification intelligente qui répertorie les défauts par origine et fournit des informations complètes et détaillées pour une meilleure traçabilité. Cet outil est efficace et permet de prendre des décisions et d'agir rapidement résultant sur un retour sur investissement plus rapide. En effet, grâce à ce logiciel, l'identification de la nature du défaut permet rapidement de cerner l'étape du process au cours il est apparu. L'intervention de maintenance sera donc ciblée sans perte de temps limitant ainsi la durée d'immobilisation de la chaîne de production.

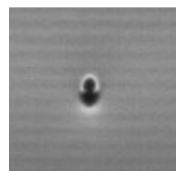
L'inspection s'exécute sur des surfaces plates permettant de détecter tous types de défauts, tels que : des tâches noires, des trous, des insectes, des plis, des absences de traitement de surface ou d'autres défauts...



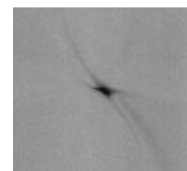
Goutte de polymère



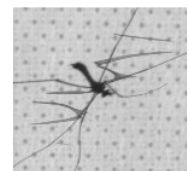
Mèche



Distorsion optique



Contaminant



Insecte

B- Les marchés d'application

Le système d'inspection de surface FLAWSCAN™ est dédié aux trois industries suivantes :



- **L'industrie du verre et les films plastiques**

Le verre, apprécié pour ses propriétés optiques, requiert un niveau de qualité irréprochable. Ainsi, la matière travaillée doit être inspectée tout au long de son processus de fabrication. Pour répondre à cette demande (contrôle qualité et optimisation de production), i2S LineScan a développé une gamme complète de solutions d'inspection de surface capables de s'adapter à diverses productions de verres.

- **L'industrie des textiles non-tissés**

Les textiles non tissés sont traités pour les marchés médicaux et hygiènes. La qualité de fabrication, en amont de la production, est par conséquent essentielle pour les applications finales. Cette exigence, doublée par les besoins du consommateur final, amène les fabricants à automatiser leurs lignes de production pour assurer une production sans défauts à des cadences de plus en plus élevées (filant jusqu'à 800m/min).

- **L'industrie du papier**

La pâte à papier s'emploie pour des produits très divers, de plus en plus consommés, tels que la pharmacie, les additifs alimentaires, l'industrie chimique, les produits non tissés, les lingettes et bien d'autres produits à propriétés absorbantes.



C- Références clients et modèle économique

i2S LineScan est un Acteur de référence international, justifiant d'un chiffre d'affaires de 95% à l'export. Les équipes d'i2S ont installé et assurent le support technique dans plus 100 sites de production parmi lesquels :

- Dans l'industrie plastique: **GE Plastic**, **MITSUBISHI** Polyester aux Etats-Unis.
- Dans le Non tissé: inspection de matériaux non-tissé dans les domaines de l'hygiène et du médical : **TREDEGAR** aux Etats-Unis; **DAYUAN** et **YAOLONG** à Taiwan.
- Dans le papier : contrôle d'impression à 100% chez **BOBST** en Suisse
- Dans le verre : inspection de verre plat chez **AFG industries** aux Etats-Unis (un des 3 acteurs de références mondiaux dans la production de verre plat).

En moins de 2 ans, plus de quinze fabricants chinois ont choisi de faire confiance aux systèmes LineScan pour l'inspection de leurs chaînes de production.

Le business modèle de la division repose sur :

- La vente de systèmes d'inspection ainsi que sur de prestations de services liées (formation), et
- La vente de mise à jour (upgrades) de logiciels.

Depuis 2006, i2S propose également des contrats de maintenance annuels. Afin de garantir la performance du système et de son étalonnage dans le temps, i2S LineScan propose plusieurs niveaux de services de maintenance, de la simple visite annuelle de maintenance préventive à des plans complets de maintenance externalisée. Grâce aux nouvelles technologies de communication, tous les systèmes i2S sont configurés pour une maintenance à distance afin de minimiser les temps de réponses et les frais de transport.

En matière de financement du cycle d'exploitation, un acompte d'environ 30% est perçu à la commande. Environ 60% sont facturés à la livraison, le solde faisant l'objet d'une retenue de garantie.

D- L'équipe d'i2S LineScan

L'équipe de Line Scan compte 14 collaborateurs de profils à la fois techniques et commerciaux réparties en trois implantations : France, Etats-Unis (3 personnes permanentes et 4 vendeurs en « free lance ») et en Chine à travers un bureau à Shanghai (5 personnes). Ce déploiement à l'étranger s'avère nécessaire dès lors que les systèmes sont intégrés au cœur même de l'outil industriel. La proximité avec les sites installés est capitale pour s'engager sur des délais d'intervention rapides.

Ces structures agissent comme des relais locaux pour assurer une présence commerciale locale mais aussi l'installation des systèmes, la réalisation de prestations associées et le support technique auprès des clients de la zone géographique.

A chaque besoin exprimé par un client, une équipe d'ingénieurs lui est dédiée afin de l'accompagner dans le choix d'architecture du système qui doit, à la fois répondre à des besoins spécifiques métier et maximiser son retour sur investissement. Puis, l'équipe supervise le projet d'installation et contrôle sa mise en place, en collaboration avec les équipes propres du client.

E- Les concurrents

Les principaux concurrents d'i2S LineScan sont des sociétés allemandes.

- La première ISRA VISION est spécialisée dans l'inspection de surface et d'automobile, elle est cotée sur la bourse de Francfort. Elle réalise un CA consolidé 2005/2006 de 47M€ ;
- la seconde, la société Dr SCHENCK, est quant à elle spécialisée dans l'inspection de cd et dvd et réalise un CA de 30M€ (*estimation i2S*).
- Les autres concurrents sont Wintriss ou Cognex, sont soit de taille plus modeste (*estimation i2S*), soit positionné sur un marché sur lequel i2S est peu actif.

Selon une autre estimation de la société, La taille du marché mondiale pour les systèmes d'inspection de surfaces (tout marché confondu papier, verre, film plastique non tissé et métaux) est estimée en 2006 à 127M\$ (dont 42.1M\$ pour les Etats-Unis). A ce jour, Il s'est vendu 4200 unités (estimation) dans le monde dont 1450 aux Etats Unis. Il reste à ce jour 3500 lignes de production à équiper.

De plus de nouveaux marchés émergent notamment dans l'inspection de panneaux solaires et l'inspection des verres dédiés au développement durable (double vitrage, triple vitrage, Anti UV).

F- Les enjeux à venir

Grâce à la performance de ses premières réalisations, LineScan estime être en mesure à la fois de construire des relations pérennes avec ses clients et de les accompagner dans le déploiement de systèmes sur l'ensemble de leurs sites de production existants ou à venir mais aussi de pouvoir nouer des partenariats avec des OEM.

Dans cette optique, les axes prioritaires sont :

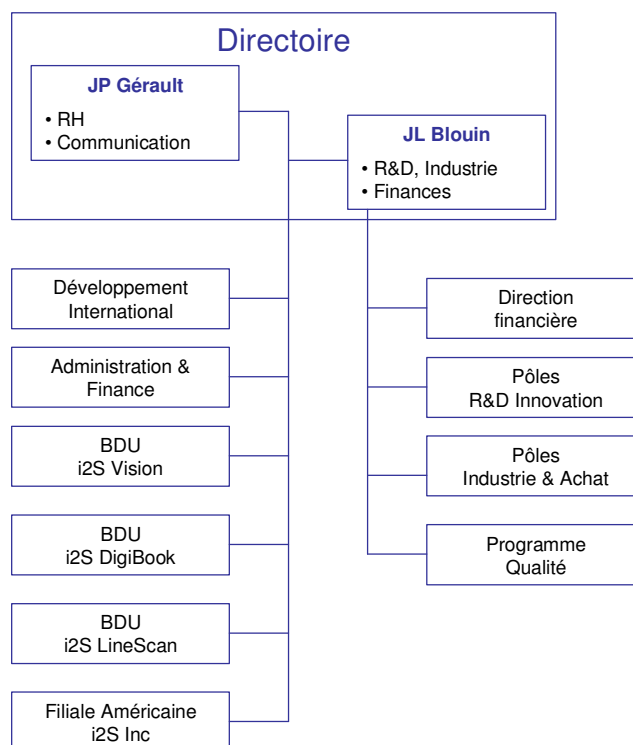
- Le renforcement de la structure internationale: s'imposer sur un nombre croissant de clients à l'étranger nécessite d'augmenter progressivement le niveau d'autonomie de chacune des implantations grâce notamment à un transfert de savoir-faire et un renforcement des effectifs en adéquation avec les ambitions commerciales,
- L'optimisation de la standardisation des systèmes afin de les déployer plus rapidement grâce à une architecture de systèmes minimisant les couches matériel ou logicielles spécifiques à chaque utilisation.

6.1.4 Une organisation structurée

La direction d'i2S s'est attachée à bâtir une organisation à la fois structurée et réactive afin d'assurer une étroite collaboration entre la fonction commerciale et les départements fonctionnels.

6.1.4.1 Organigramme opérationnel

Sous l'impulsion d'une direction très expérimentée épaulée par un conseil de surveillance regroupant un des fondateurs et des experts reconnus dans le domaine de l'optique (se reporter au paragraphe 14.1), i2S dispose de l'organisation opérationnelle suivante :



6.1.4.2 Les fonctions techniques clés

L'efficacité commerciale des trois "business units" réside en grande partie dans l'étroite collaboration qu'elles mènent avec les départements «R&D» et production.

6.1.4.2.1 Le département R&D : i2S Innovation

Basé à Pessac, le département i2S Innovation assure l'ensemble des activités de recherche et développement de la Société qu'il s'agisse de missions spécifiquement dédiées à des clients (activité d'engineering pour le compte des clients de la division d'i2S Vision ou de projets LineScan), du développement de la gamme DigiBook et plus généralement de l'enrichissement et de « l'upgrade » des solutions i2S.

Les 15 collaborateurs de ce département de R&D interne bénéficient également de relais externes grâce à la participation d'i2S à de grands projets technologiques menés sous l'égide d'institutions nationales (Pôles de compétitivité) et européennes (7^{ème} PCRD).

➤ L'équipe

L'équipe i2S Innovation est un département support, constitué de 15 collaborateurs, de formation supérieure (docteur ou ingénieur), aguerrie aux technologies de la vision et spécialisée dans de multiples domaines tels :

- l'optique : conception d'objectifs
- l'électronique : (conception de cartes électroniques pour le traitement ou l'acquisition d'images ...)
- l'informatique : algorithmes pour la compression et le traitement d'images, structures logicielles (interface homme/machines pour systèmes d'exploitation des équipements)...
- le génie logiciel
- la mécanique : CAO en 3D afin de soumettre des projets à des bureaux d'études ou de design afin d'établir des plans de fabrication

La combinaison de cette diversité d'expertises constitue la principale force d'i2S. Afin de l'exploiter au mieux, plusieurs fonctions opérationnelles sont définies :

- les « Business Development Manager » coordonnent le marketing technologique via les experts, dans le secteur de la vision industrielle ou dans le domaine des grands projets nationaux et internationaux de bibliothèque numérique et de numérisation d'archives
- les chefs de projets pilotent les projets dans leur intégralité de la conception à la présérie.
- les experts assurent la maîtrise scientifique d'une ou plusieurs technologies, assistent l'ingénierie d'affaire en phase d'avant projet et appuient les développeurs dans la mise en œuvre des technologies
- les concepteurs développeurs assurent le développement matériel et/ou logiciel des projets dans leurs domaines de compétence

Avec la mise en place d'un processus global d'information, de coordination et de décision, i2S Innovation s'inscrit dans la culture du partage de l'information avec pour objectifs :

- La mise en œuvre des bonnes pratiques de développement tant sur le plan humain que des méthodes
- La structuration du « re-use »
- La capitalisation des savoir-faire.

➤ Réalisation d'études pour le compte de clients

Il s'agit du développement de véritables solutions packagées. L'équipe dédiée à chaque projet travaille en étroite relation avec la division commerciale concernée qui aura préalablement travaillé sur l'idée même du système, le concept et son marketing-produit en relation avec le « Business Development Manager ». Puis, le pôle Innovation engagera les étapes d'Avant-projet, Architecture, Conception, Design, Maquettes de validation, puis de réalisation de prototype (qualification et performance) sans oublier la définition d'une enveloppe budgétaire.

Ce type de missions constitue une forme de financement et d'accélération de la R&D dans la mesure où certains résultats d'études pourront dans la plupart des cas, conduire ensuite à des déclinaisons intégrables par i2S à d'autres marchés d'applications que celui pour lequel il a été mis au point.

Ce pôle constitue une vitrine marketing technologique.

Parmi les projets en cours de développement :

- Capteur Positionnement 3D
- Caméras Couleurs Ultra rapides
- Intégration d'images en 2D réelles à des images en 3D virtuelles
- Caméras linéaires Haute Sensibilité Couleur
- Caméras Infrarouge

➤ Développements pour les besoins propres d'i2S

Cette mission couvre l'enrichissement et l'upgrade des produits i2S ainsi que de la veille technologique orientée produit ou marché. Les développements en cours sont :

- NIKOCLASS : Classifieur intelligent multi canaux
- Supra résolution CopiBook
- Gamme de caméras linéaires couleur
- BookCopieur
- Segmentation et indexation image
- Smart Cam

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le budget de R&D s'est élevé à près de 520K€, soit 4,2% du chiffre d'affaires contre 4,9% au titre de 2005 (484K€). Cette politique active de R&D se traduit par la constatation de crédit impôt recherche mais également par l'obtention de subvention et /ou avance remboursable.

➤ Une reconnaissance forte de la communauté scientifique

Au fil des années, i2S a construit un réseau international de partenaires industriels de renom, d'intégrateurs spécialisés internationaux ou locaux, de distributeurs internationaux coopératifs, de prestataires de services, de bureaux d'étude et de laboratoires de recherche. Ce réseau permet à i2S de disposer de ressources coopératives et spécialisées qu'elle met à la disposition de ses clients dans le cadre des développements de projets. i2S entretient ces partenariats avec le souci du métissage des savoirs, de la transparence des stratégies et du partage des richesses.

Ces partenariats notamment technologiques constituent une véritable reconnaissance du savoir-faire de la Société qui se voit associée aux groupes de travail les plus prestigieux dans son domaine d'expertise.

➤ **Pôles de compétitivité et grands projets technologiques**

« **Alpha-Route des Lasers** » : Un pôle de compétitivité dénommé « Route des Lasers » a été labellisé en juillet 2005 avec pour objectif de développer une filière optique-laser en Aquitaine.

Très largement aidé par le CEA et par la proximité du LASER MEGA JOULE, le pôle développe une politique active de soutien aux PMI et de transfert de technologie. Les acteurs de la filière (Entreprises et Laboratoires de recherches) se sont regroupés au sein de l'association ALPHA (Aquitaine Lasers Photonique et Applications), dont Jean-Louis BLOUIN préside le Centre Technologique Optique Laser ALPHANOV.

Dans ce cadre, i2S a sollicité et obtenu la labellisation par le Pôle d'un projet collaboratif utilisant les nouvelles technologies d'imagerie TeraHertz pour des applications de sécurité, de contrôle non destructif et de numérisation 3D (Projet de 5,8M€ sur 3 ans). Un premier programme de recherche ciblé, d'une enveloppe totale 450 K€, porte sur la mise au point d'une solution de numérisation de livres fermés. I2S est un des 3 acteurs retenus pour la phase de faisabilité de ce projet aux côtés de deux laboratoires de recherches CNRS (LABRI et CPMOH)

7^{ème} PCRD « Digital Libraries » (bibliothèques numériques européennes) : Mis en place fin 2006, le 7^{ème} PCRG est un projet européen ayant pour but de bâtir l'Europe de la connaissance avec notamment le programme « Coopération » dont le but est d'affirmer la place d'acteur de référence européen dans dix domaines clés de la recherche avec un budget total alloué de l'ordre de 32 Md€. I2S est une des quarante PME françaises sélectionnées par OSEO Anvar pour se voir financer le coût de dépôt d'un dossier dans le cadre de ce programme. Le projet défendu par I2S est lié aux grands projets de « bibliothèques numériques ». Dénommé « DILBAERT », Digitizing Library Books and Archival documents with cost-Effective Retrieval Technology », ce projet vise à développer les technologies, les moyens et les outils destinés à permettre durant la phase de numérisation, une valorisation des données préalablement scannées afin d'en préparer la mise en ligne ultérieure ;

Projet « Plus » : Ce projet mené avec Thalès bénéficie d'un double label « Alpha-Route des Lasers » et AESE qui est le pôle de compétitivité « Aéronautique Electronique Système Embarqués ». Il s'agit de développer un système de positionnement et de tracking 3D à intégrer aux casques de pilotes d'avion.

La participation d'I2S à de tels projets matérialise la reconnaissance de son expertise et constitue une formidable opportunité en matière de R&D.

➤ **Les partenaires scientifiques :**

I2S compte de nombreux partenaires scientifiques traditionnels dont certains collaborent à certains projets énoncés ci-dessus.

- * Le Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique spécialisé dans le traitement d'image, le tracking et l'indexation vidéo, la vision 3D et la réalité virtuelle,
- * le Laboratoire RFV de l'INSA de LYON spécialisé dans le traitement des images documentaires et des livres numériques,
- * le Laboratoire L3I de l'Université de la ROCHELLE spécialisé en classification multi critères,
- * le Centre de Physique Moléculaire et Ondes Hertziennes de l'Université de BORDEAUX spécialisé en laser et optique ondulatoire,
- * AlphaNov : centre technologique dans le domaine optique situé dans la région bordelaise et membre actif du pôle « Route des Lasers ».

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces exemples de partenariats permettent à i2S de développer des solutions disposant des toutes dernières avancées en matière d'acquisition et de traitement d'image.

6.1.4.2.2 Le département Production : i2S Industrie

Le département « Industrie » définit et **pilote la fabrication** des produits d'imagerie et de numérisation conçus et commercialisés par i2S en étroite relation avec les trois business units et le pôle R&D. S'appuyant sur un processus d'industrialisation et de contrôle qualité dédié, et un **réseau de partenaires** sélectionnés, il constitue l'élément de différenciation industrielle permettant à i2S d'affirmer sa vocation de constructeur de systèmes de vision innovants.

Sa mission réside dans :

- Le pilotage de la production garantissant de façon durable un **haut niveau de qualité et la protection de son savoir-faire,**
- La maîtrise des **délais de livraison**, avec fiabilité et réactivité

- La maîtrise des coûts et l'optimisation de la productivité
- La recherche de **l'excellence** dans ces 3 domaines afin de construire une relation de confiance avec ses partenaires et ses clients.

➤ Relations étroites avec le pôle R&D

Avec le souci constant d'une conception adaptée aux différents besoins (taille, coût, délais, poids, plages de tolérance), l'équipe d'i2S Industrie intervient pour sa part, toujours en relation avec la R&D durant la phase d'industrialisation en vue d'optimiser la future fabrication (choix et emplacement des composants ...) et son coût de revient.

L'équipe d'i2S Industrie s'engage ainsi à garantir le résultat, respecter le cahier des charges, contrôler la qualité de la prestation ou des produits et respecter les délais de production et de livraison.

Dès le début de la conception et afin de garantir le respect du cahier des charges, le pôle fabrication en étroite relation avec la R&D étudie et réalise les bancs de test et les moyens d'essai nécessaires à la qualification du produit en série. Ainsi, i2S vise à optimiser l'organisation et la conception de ses produits. Un cahier technique de fabrication avec indication des phases de tests à réaliser par les sous-traitants, avec indication des niveaux de tolérance, est établi.

➤ L'externalisation de la production conciliant la protection du savoir-faire

i2S Industrie maîtrise l'ensemble des processus de fabrication de ses produits, depuis la conception jusqu'à la livraison au client en passant par l'achat des composants, l'assemblage, l'étalonnage et le contrôle qualité. Toutefois, étant amené à produire des systèmes à l'unité ou en petites séries (jusqu'à plusieurs dizaines) et dans un souci de maîtrise des coûts et de réactivité accrue, i2S a opté pour l'externalisation de l'assemblage de ces systèmes de vision tout en conservant en interne les étapes constituant le cœur du savoir-faire afin de le protéger.

i2S monte dans son atelier tout ce qui est propre à la vision et donc à son savoir-faire technologique. Ce sous-ensemble de vision est ensuite livré aux sous-traitants en vue de son intégration dans le système à assembler.

La fabrication des CopiBook est par exemple entièrement sous-traitée à l'exception de la fabrication des têtes de numérisation. Le savoir-faire résidant également dans le mode de montage des caméras, si un des sous-traitants venait à en démonter une, il lui serait impossible de reconstituer le schéma de montage concourant à son fonctionnement.

➤ Le pilotage du réseau de partenaires

Une fois le cahier technique des systèmes à fabriquer établi, l'organisation et l'ordonnancement du réseau de sous-traitance constitue une étape essentielle. Depuis de nombreuses années, i2S a su se constituer un réseau de partenaires de qualité autour desquels s'organise la fabrication de ces systèmes. Ainsi, les missions clés de pôle industrie résident à la fois dans :

→ *L'identification des prestataires* : quelque que soit leur domaine d'intervention (fournisseur de composant, atelier mécanique ou d'assemblage...), i2S s'attache à disposer dans la mesure du possible au minimum d'un double « sourcing » afin de sécuriser la production, et

→ *Leur pilotage* afin de s'assurer du séquençage des étapes et donc, du respect des délais.

L'implantation géographique d'i2S en Aquitaine lui permet de bénéficier des capacités de production de tout un réseau de prestataires de qualité spécialisés dans l'optique grâce à l'attractivité du pôle de la « Route de Lasers ». A titre d'exemple, i2S bénéficie des moyens techniques et des services de design et de caractérisation optique du centre technologique optique laser ALPHANOV.

Dans certains cas, des partenariats peuvent aller jusqu'à des relations capitalistiques.

- **ASSY** : Société de mécanique suisse auprès de laquelle i2S sous-traite la réalisation de certaines pièces et qui est à l'origine du système de tourne-pages automatique. Particulièrement adaptés à des projets de numérisation de masse de livres, registres, journaux ou tout documents reliés, les tourne-pages sont intégrés dans la gamme « Digitizing Line » d'i2S.
Dès juin 2003, i2S a pris une participation de 33% au capital d'ASSY et signé un contrat de distribution exclusive avec cette entité.
- **ARKHENUM** : Détenue à 18% par i2S, Arkhenum est un prestataire de services, spécialisé dans la numérisation d'ouvrages anciens. Arkhenum est à la fois un client d'i2S mais un véritable partenaire avec lequel des échanges constructifs sur les projets de développement de gammes d'équipements ou de services existent.

- **AIG** : Ce groupement est né en 2005 de l'association de quatre PME de la région Aquitaine (chacune détenant 25%), dont i2S, avec pour seul objectif de répondre conjointement, à l'appel d'offre du site aquitain d'un très grand donneur d'ordres qui souhaitait limiter son nombre de fournisseurs dans le cadre d'un projet de réalisation et d'intégration de solutions optiques, lasers et mécaniques ainsi que la maintenance de bancs de test et de calibration. En deux ans de collaboration, le Groupement a démontré sa maîtrise de la gestion de projets collaboratifs dans des réalisations concrètes et a d'ores et déjà apporté des solutions clés en main à d'autres sites de ce donneur d'ordre.

Cette capacité démontrée d'i2S à être partie prenante de grands projets collaboratifs est particulièrement importante afin de permettre à la Société d'élargir les appels d'offres auxquels elle est susceptible de répondre à des projets de montants financiers et de niveaux de technicité de plus en plus élevé.

➤ Contrôle qualité

Les équipements commercialisés par i2S font l'objet d'un contrôle qualité rigoureux et systématique qui en fonction de la nature sont effectués soit directement par les sous-traitants sur la base d'un cahier technique établi par i2S ou directement par un collaborateur d'i2S dès lors qu'il s'agit soit de la qualité de certains des composants les plus techniques (capteurs, optiques...) entrant dans la production, soit de fonctionnalités clés du système fabriqué (telles que la qualité de l'image par exemple).

La démarche adoptée est l'amélioration permanente et continue. Cela se traduit par la constitution de groupe de travail dont les objectifs sont concrets, bornés et destinés à formaliser des procédures et des organisations pragmatiques. Les clients sont souvent associés à ce processus et des délégués qualité sont présents dans chaque unité de la société et participent à l'évolution du plan.

La notion de projet est très largement utilisée, de manière à favoriser la compréhension du client en terme de fonctions, et sa satisfaction en terme de solutions éprouvées et garanties, et cela grâce à un travail d'équipe.

Chaque année, une série d'audits internes est effectuée et des enquêtes de satisfaction clients sont réalisées.

Enfin, i2S met spécifiquement en place avec certains de ses clients importants, en particuliers étrangers, des « plans qualité produit » propres aux produits conçus et fabriqués pour eux.

i2S respecte depuis plus de 5 ans les processus qualité ISO 9000. La maîtrise de ses processus, associée à une démarche de valorisation des ressources humaines et une volonté de développement durable, ont conduit l'entreprise à s'engager dans une certification ISO 9000 et ISO 14000 à horizon 2008.

D'autres programmes de certifications ISO pourraient être engagés dès lors que de nouveaux débouchés commerciaux le justifieraient.

➤ L'approvisionnement

Le pôle Industrie a aussi la responsabilité de la fonction achat pour laquelle un process de contrôle des approvisionnements et d'achats de composants a été mis en place.

Grâce à une nomenclature produit détaillée et un système d'information performant, dès la saisie de la commande, le logiciel compare les besoins résultant de la mise en production de la commande avec les stocks disponibles et, le cas échéant, déclenche des commandes dont les conditions d'achat auront été préalablement négociées..

En plus de cet inventaire permanent, un inventaire physique est réalisé annuellement ainsi que des « inventaires tests » périodiques.

6.1.4.3 Fonctions transversales

Afin de disposer de fonctions capables de répondre aux enjeux de développement de l'entreprise, les dirigeants ont décidé la mise en place sous leur responsabilité de plusieurs directions transversales. Il s'agit d'une direction financière dont le poste vient d'être pourvu, d'une direction Ressources humaines et d'une direction de la Communication pilotées en direct par Jean Pierre Gerault.

6.1.4.3.1 La direction financière

En juin 2007, le Directoire d'i2S a décidé de renforcer l'équipe de direction dans le domaine du contrôle et de la finance et a recruté un directeur financier.

Rattaché au Directeur Général Jean-Louis Blouin, le directeur financier est en charge de la direction Admin-Finance de l'entreprise et de ses filiales. Son rôle porte sur les enjeux relatifs à la gestion financière et budgétaire de l'entreprise, il pilote également les fonctions en charge du système d'information et des achats.

En charge des relations avec les banques, le Commissaire aux comptes et les acteurs externes, le directeur financier étudie et propose toute solution permettant d'améliorer le fonctionnement financier de la société. Il assiste également la Direction Générale dans l'élaboration et la négociation des dossiers budgétaires avec les financeurs et est membre des Comités de Direction, des Opérations et des Ressources Humaines de l'entreprise.

6.1.4.3.2 Ressources Humaines

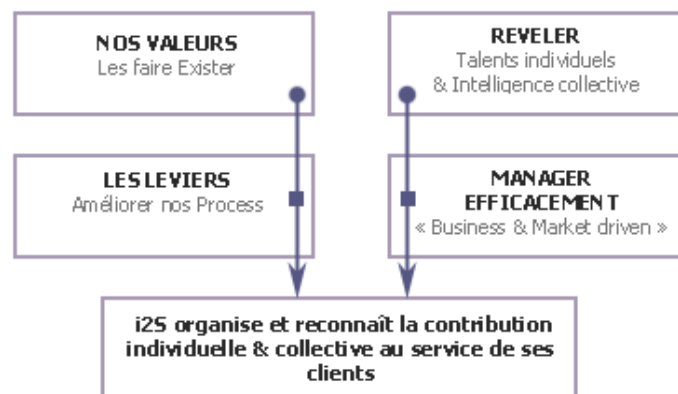
La politique de Ressources Humaines est le bras armé de la stratégie de l'entreprise. C'est elle qui en permet la bonne réalisation en favorisant le développement des compétences de chacun, la prise d'initiative, la créativité et la responsabilisation de tous.

A - Politique générale

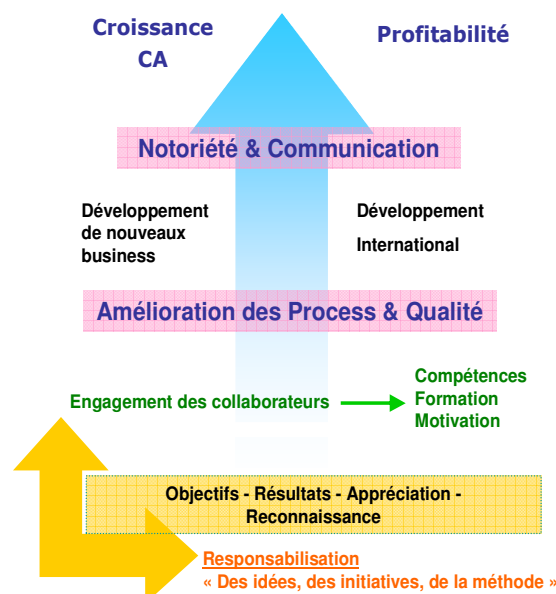
i2S opère dans une économie de l'innovation technologique et marketing, où qualité des produits rime avec qualité de l'organisation, culture maison rime avec culture client et où recherche rime avec développement. La politique de ressources humaines se fonde sur les principes suivants :

- Le capital immatériel humain, celui des talents, de la connaissance et du savoir font partie des avantages compétitifs de l'entreprise
- La nécessité de valoriser l'ensemble des talents et en attirer de nouveaux
- La reconnaissance d'i2S par ses clients Français et internationaux comme une plate forme d'innovation et une référence opérationnelle
- La mise en œuvre d'une culture de l'excellence dans la rigueur des processus et l'audace créative d'innovation

Découvrir, se former, innover, agir, réussir ensemble sont les clés d'un parcours professionnel chez i2S durant lequel la société veillera à valoriser et reconnaître les performances de ses collaborateurs.



Stratégie Ressources Humaines et de Communication, le ciment de la vision d'entreprise i2S



B - Ethique

I2S est avant tout une société d'intelligences individuelles et collectives. La politique de ressources humaines est donc au cœur de la stratégie d'i2S et affiche clairement son objectif d'accélérer la croissance, la rentabilité et le développement personnel. Elle s'appuie sur quatre moteurs qui s'alimentent mutuellement :

- L'existence et la culture de valeurs humaines fortes favorisant un comportement éthique tant vis-à-vis des clients que des collaborateurs, des partenaires sociaux, commerciaux ou financiers et surtout vis-à-vis de soi-même. L'éthique i2S est donc la mise en application des valeurs, la mise en mouvement des attitudes et comportements, régie par un corps de principes simples et partagés.

Cette conviction est inscrite dans la communication de l'entreprise depuis sa création, dans sa charte et jusqu'à son règlement intérieur ou le contrat de travail de chacun. Le management d'i2S considère qu'il n'y a de développement ou d'entreprise durables que par l'application de ces principes, ce qu'i2S appelle les 6 « valeurs attitudes », charte et témoin tout à la fois, d'une exigence individuelle et d'un engagement collectif.

- Être honnête dans ses actes et ses pensées
 - Pratiquer la solidarité, aider les autres
 - Être convivial et accueillant, respecter l'autre
 - Se sentir engagé, faire tout pour réussir
 - Accepter l'échec pour prendre des risques
 - Avoir confiance en soi et dans l'autre
- Des leviers de réussites : Ils sont au cœur du travail de chaque collaborateur d'i2S et structurent la vie de l'entreprise, afin de conduire à l'efficacité de l'organisation dans le but de maximiser la capture de valeur et le « time to market ». Les trois leviers sont :
 - L'obsession d'une offre différenciée
 - La recherche permanente d'alliances et partenariats
 - L'exigence de création de valeur pour le client
- L'identification et la valorisation des talents permettent d'améliorer de façon continue les compétences individuelles de chaque collaborateur et d'élever l'intelligence collective de la société. Pour se faire la créativité et l'initiative personnelle sont encouragées et la relation à l'autre optimisée. Enfin, des processus établis permettent de fédérer les énergies et les compétences.
- Un process management efficace : La définition et le pilotage des priorités et des process sont placés au cœur du management corporate avec les responsables des « business units ». Le système de management est mesuré en permanence grâce à un ensemble de reporting et d'indicateurs connus et partagés.

Une implication éthique de l'entreprise dans le développement durable : L'état d'esprit de conquête et de croissance d'i2S trouve son aboutissement dans la participation de la société à son environnement. Des actions très concrètes de qualité ou de retraitements des déchets, le respect des normes et des règlements internationaux, la pratique quotidienne des valeurs d'entreprise sont autant de signes qu'i2S aligne ses actes à ses pensées. Mais au-delà de la mise en place de mécanismes et de processus, i2S encourage ses collaborateurs à participer de façon active à la société.

6.1.4.3.3 La communication

La stratégie de Communication, au même titre que la politique des Ressources Humaines, est un des éléments essentiels de la stratégie de l'entreprise. Elle a pour objet de développer l'image de l'entreprise, sa notoriété sur ses fondamentaux de savoir-faire. Elle est le trait d'union, le passage du « Savoir-Faire » au « Savoir-Être » de l'entreprise.

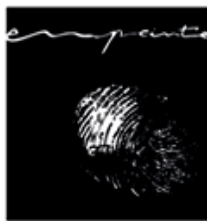
En plus des actions de communication spécifiques à chaque division commerciale, sous l'impulsion de ses dirigeants particulièrement impliqués dans un cercle large d'associations professionnelles, le Groupe mène des actions de communication afin d'accroître sa notoriété. A titre d'exemple i2S est membre actif d'Optics Valley, Aero Space Valley, Alpha (Pôle de compétitivité), comité Richelieu, ADEISO, Club Vision, etc.

I2S a également porté son attention sur le développement de son nouveau site Internet afin de présenter l'ensemble des savoir-faire de l'entreprise à ses clients, partenaires, prospects et actionnaires.

Au-delà des nombreux salons que la société couvre au niveau mondial (plus d'une douzaine par an), dont le CeBIT en Allemagne, Vision Show, Le salon du Livre, de la GED en France, American Library Association (ALA) et American Document & Information Management (AIIM) aux USA, i2S participe ou anime des conférences sur des thèmes de technologies ou de marché sur lesquels son expertise est reconnue.

6.1.4.3.4 La fondation

i2S a souhaité la création de sa fondation d'entreprise « Empreinte » dont l'objectif est d'apporter un moyen complémentaire destiné à valoriser la capital notoriété de l'entreprise en s'appuyant sur le savoir faire de l'entreprise, ses valeurs et en déployant des actions « citoyennes » originales et utiles.



FONDATION i2S CORP
POUR PRÉSERVER
ET PROMOUVOIR
LE PATRIMOINE
CULTUREL

i2S a souhaité créer la fondation Empreinte pour préserver le patrimoine culturel de l'écrit et de l'image, volonté exprimée dans le double respect de la tradition et de la modernité.

La fondation Empreinte affiche deux ambitions : **Préserver & Promouvoir le patrimoine culturel écrit et pictural.**

- Elle intervient tout d'abord pour aider à **préserver le patrimoine culturel de l'écrit et de l'image** à travers des actions de sauvegarde de fonds de bibliothèques, de fonds photographiques..., par appels à projet qui sont adressés à des candidats sélectionnés, la fondation Empreinte finançant ou participant au financement du ou des projet(s) sélectionné(s)

- Elle intervient également afin de **promouvoir le renouveau du patrimoine** en soutenant des talents de la création contemporaine dans les domaines de la littérature et de la photographie par la remise de prix ou de subventions, ou en récompensant de la même manière de jeunes journalistes talentueux. L'ensemble de ces actions sont menées en partenariat avec des acteurs publics et privés : musées, universités, éditeurs, libraires ... et plus généralement avec toute personne susceptible d'accompagner la fondation Empreinte dans ses missions.

Sensible au rayonnement et au prestige de l'**Institut de France**, i2S a souhaité placer la Fondation Empreinte sous son égide. Elle sera à ce titre, une des rares fondations non institutionnelle à bénéficier de ce statut au sein de cette institution, créée en 1795, qui regroupe l'ensemble des académies de notre pays : Académie Française, des Sciences, des Beaux Arts, des Sciences Morales et Politiques

L'acceptation par l'Institut de France de recueillir la fondation « Empreinte », n'a pu se réaliser que par la grande expérience de l'entreprise des actions réalisées par i2S au sein de l'Association Gutenberg XXI^{ème} siècle depuis 1995, de sa crédibilité auprès des autorités culturelles et de la forte implication de son fondateur, Jean Pierre Gérault.

Stratégiquement, cette volonté d'ancrage dans la société, exprime clairement le positionnement d'i2S dans le « savoir-être » et donne un sens supplémentaire au travail des hommes et des femmes de la société.

6.1.5 Stratégie de la Société

A l'image du concept de la « Maison SAKURAI », i2S, issue d'une tradition industrielle et technologique où le « savoir » s'est fortement développé, est sortie avec réussite d'une mutation stratégique basée sur un concept de « technologie oriented, marketing driven » dans laquelle le « savoir-faire » individuel et collectif s'est peu à peu mis au service des clients et des marchés et a permis une croissance annuelle moyenne de 16% depuis 2002.

Poursuivant cette évolution et forte de ses acquis précédents, **i2S souhaite devenir un groupe international, un acteur de référence reconnu dans des marchés de niches de la vision numérique grâce à :**

- Une parfaite maîtrise des technologies de capture et de traitements d'image à haute valeur ajoutée
- Des services récurrents aux clients
- Une politique d'alliance et de partenariats stratégiques.

A cette fin, i2S présente aujourd'hui une stratégie de croissance soutenue (25% en moyenne) maîtrisée et rentable, enclenchée en 2006, basée sur le « savoir-être » et dont les principaux vecteurs sont :

➤ **La gestion d'un portefeuille d'activités** à haute valeur ajoutée sur des niches en croissance forte et fortement utilisatrices de vision numérique. Les trois activités actuellement présentes au sein du Groupe i2S ont des stades d'évolution différents (se reporter à la matrice page 19):

- **i2S Vision** conquiert progressivement des marchés applicatifs plus porteurs que ses marchés historiques (biens d'équipements industriels et laboratoires) et très consommateurs de solutions de vision innovantes.

Ces « nouveaux marchés » (Biomédical, Sports et Médias, Aéronautiques, Sécurité dans les transports par exemple) permettent d'accroître la position dominante d'i2S-VISION en France, de renforcer son business modèle OEM avec des clients moins « techniques » et plus à même de valoriser une offre globale, de moins dépendre de phénomènes de délocalisation et de concurrence des pays bas coûts, et d'offrir des croissances potentielles en Europe à travers ses clients ou son expertise applicative.

- **i2S DigiBook** a déjà acquis une part dominante du marché des scanners numériques, lui-même en croissance forte.

Fort de sa position d'acteur de référence sur la chaîne amont des projets de numérisation des documents patrimoniaux et industriels, i2S DigiBook accentue son avantage en développant peu à peu une offre de maîtrise d'ouvrage d'une part, de solutions globales sur les trois principaux marchés (Europe, USA, Amérique du Sud) ainsi qu'un ensemble de produits « logiciels » allant du contrôle qualité de la numérisation à l'hébergement intelligent des patrimoines numériques. Sa part de marché devrait augmenter progressivement dans les chaînes de valeurs aval, lui permettant de capter une partie des revenus de services générés par l'exploitation des documents numériques (Internet, Usines numériques, Hébergement), d'augmenter ses marges et de pérenniser l'activité sur le long terme.

Bénéficiant du triple effet, l'aspiration provoqué par l'arrivée des grandes sociétés Internet (Google, Microsoft) sur les grands projets de livres numériques, la mise en place de sa politique de pénétration des chaînes aval de la numérisation des documents patrimoniaux et enfin, de l'ouverture de « nouveaux marchés » d'usage comme l'industrie ou les professions libérales, i2S DigiBook s'affiche clairement comme une activité à très forte croissance et à très haut revenus.

- **I2S LineScan** sort d'une phase de start-up. Ses premières références réussies (grands comptes internationaux), l'efficacité commerciale et technique de la filiale américaine i2S-Inc et du bureau chinois lui permettent d'être reconnu comme un acteur très pertinent des marchés de contrôle en continu et d'optimisation des processus de fabrication de non-tissés, verres et plastiques techniques à haute valeur ajoutée.

Ce positionnement devrait entraîner un double effet de croissance : d'une part, par la conquête progressive de parts de marché et d'autre part, par l'évolution de ces marchés (>25%) très porteurs car tirés par des enjeux globaux de qualité de l'environnement (panneaux solaires, verres filtrants), de demande croissante de santé (tissus médicaux...), de croissance des équipements des ménages en produits technologiques (écrans plats, RFID (Systèmes d'identification automatique par radiofréquence), ...).

Cette stratégie de gestion de portefeuille d'activités est l'aboutissement d'un savoir faire corporate qui permet à i2S d'être assez dépendante d'un retournement de marché. Elle permet également d'évoluer facilement vers de nouvelles niches, de capitaliser ses savoirs faire en les faisant fructifier progressivement d'une activité à l'autre et d'équilibrer ses investissements immatériels.

➤ **Un business modèle générique** de différenciation et de maîtrise des coûts, déclinable par activité, grâce à :

- **Une politique d'innovation** axée sur deux fondamentaux conjoints :
 - la dynamique de la technologie et des savoir-faire (**innovation de l'offre**) : La capitalisation sous forme de « core competence » des organisations, des processus et des connaissances, et la ré utilisation des réalisations est une préoccupation de tous les instants qui permet d'accroître la notoriété et la pertinence d'i2S dans la mise en œuvre adaptée de solutions de vision numériques allant du produit aux services en groupement d'entreprises.
 - l'impulsion des marchés (**innovation marketing**) : la dynamique de l'offre est valorisée par les marchés et par la mise en harmonie avec les attentes des clients et les enjeux économiques. Ainsi chaque division, dispose de ressources marketing, stratégiques et de veille qui lui permettent d'anticiper les évolutions, de structurer les réseaux de commercialisation, de finaliser l'offre technologique dans des fonctions d'usage et des offres de services créant de la valeur pour les clients et pour i2S.
- **La couverture internationale**, la conquête des clients là où ils sont (dynamique des marchés internationaux), par une extension territoriale volontariste et maîtrisée et une organisation sous forme de hub.
- **La maîtrise des coûts**, la flexibilité industrielle et la protection du « *core competence* » en développant un modèle productif de type « *fabless* » basé sur l'animation d'un réseau de sous-traitants de haute qualité et compétitifs, le déploiement des intégrations mécaniques « *off shore* » à proximité des clients en zone dollar, le contrôle final et le montage des sous-ensembles sensibles en interne.
- **L'extension de l'offre** vers une démarche de plus en plus globale, orientée vers le service et la maîtrise d'ouvrage, assurant des revenus récurrents ou des contrats pluriannuels de fournitures.

➤ **Un processus d'innovation** structuré plaçant la création et la capture de valeur au cœur des enjeux de marché :

S'appuyant sur le concept de création et de capture de valeur « SEE IT, LIKE IT, USE IT », i2S propose à tous ses clients une DEMARCHE D'INNOVATION à la fois complète, flexible et économique.

- **Complète** parce que les services couvrent la totalité des éléments d'une chaîne de conception de produits, depuis le marketing produit jusqu'à la fabrication en série. A l'image des Business Units d'i2S qui utilisent depuis longtemps ce processus, de grands clients internationaux font confiance à i2S Innovation pour imaginer, concevoir, développer, industrialiser, fabriquer et maintenir leurs produits ou les sous-ensembles vision dont ils ont besoin.

- **Flexible**, parce que les clients peuvent entrer dans la chaîne d'Innovation à toute étape et en sortir de même. Ainsi, i2S Innovation peut entrer dans un schéma de type KAISEN avec ses clients où progressivement la confiance et l'apprentissage mutuel s'installent en minimisant au mieux les risques de développement et en favorisant une démarche d'ingénierie concourante. Flexible aussi, parce que les grands clients équipementiers ou grands comptes peuvent utiliser leurs propres référentiels de gestion de projet. Enfin la mise en place de clause contractuelle de GO/NOGO permet aux partenaires un contrôle permanent de leurs engagements mutuels.
- **Économique**, parce que la rentabilité des investissements immatériels est le principal élément du bénéfice attendu par les clients. Ainsi, i2S Innovation a mis au point 4 moteurs intégrés à sa gestion de projet permettant de minimiser les frais de développements de projets:
 - Le contrôle permanent du coût objectif du produit final depuis les phases initiales jusqu'à la mise en production.
 - Une approche fonctionnelle du prix de revient d'un produit
 - Un suivi transparent des coûts et des états d'avancements des projets
 - Une ingénierie financière allant du « risk sharing » assuré par i2S aux financements collaboratifs en passant par la réponse à des appels d'offre de type PCRD.

Conclusion sur la stratégie :

La cohérence de la stratégie d'i2S exprimée par :

- Une vision stratégique de croissance à 25% sur des niches internationales,
- La gestion d'un portefeuille d'activités porteuses de richesses et utilisatrices d'images,
- Une politique d'innovation technologique et marketing structurée,
- Une politique de ressources humaines et de management, éthique et efficace,
- L'ancrage de la société dans les enjeux majeurs de développement durable...

...est le fruit d'une longue expérience marketing et technologique, d'une assise financière solide et d'un management complémentaire et solidaire ayant toujours respecté ses engagements.

Pour mener à bien certains pans de cette stratégie, voire les accélérer, des opérations de croissance externe pourront être envisagées en fonction des opportunités.

Le projet d'introduction en bourse sur Alternext s'inscrit donc parfaitement dans cette logique. La cotation permettant en effet non seulement de doter la Société des moyens financiers nécessaires mais aussi d'accroître sa notoriété et sa crédibilité. Ce dernier point revêt une importance particulière dans la mesure où les cibles de clientèles prioritaires sont des grands comptes ou des équipementiers, et la cotation leur apportera un confort sur la capacité d'i2S à les accompagner sur le long terme dans leurs propres développements

6.2 Principaux marchés

Ces informations sont présentées aux paragraphes 6.1.3.2.1 A ; 6.1.3.2.2 A ; 6.1.3.2.3 B du présent document.

6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé l'activité

Néant.

6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Disposant d'une technologie propriétaire et de 25 années d'expérience, le Groupe reste indépendant et acteur des évolutions technologiques.

Néanmoins, dans le cadre de l'offre produit d'i2S DigiBook, un accord de distribution exclusive a été signé avec la société ASSY, société de mécanique ayant développée un système de tourne pages automatique qu'i2S intègre à une partie de ses gammes de scanners.

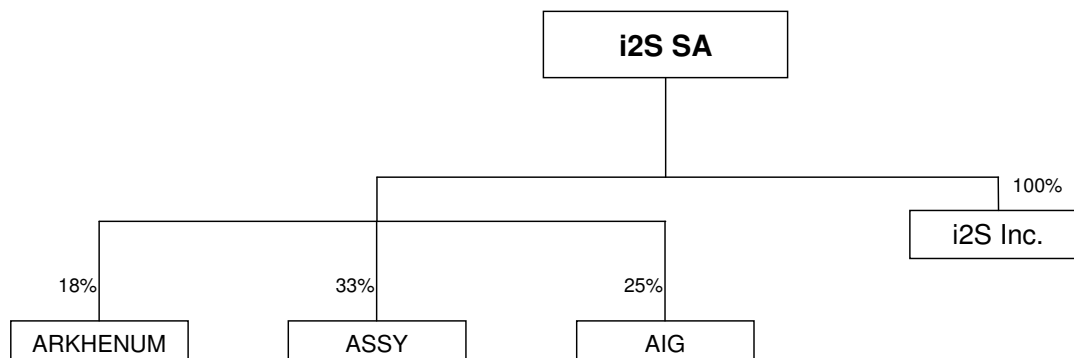
Si ce contrat de distribution exclusive (signé pour une durée de 10 années et venant à terme le 15 mai 2013) venait à être rompu, cela pourrait entraîner des effets défavorables sur son activité, son développement et ses résultats. Même si i2S assure la maîtrise d'ouvrage, elle reste dépendante de son partenaire (industriel mais aussi financier) et prestataire pour la bonne exécution des travaux et le respect des calendriers prévus.

6.5 Déclaration sur les positions concurrentielles de l'émetteur

Néant.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique au 1^{er} juillet 2007



7.2 Chiffres-clés des filiales et participations

i2S Inc (100%) : Créée en 2005, cette filiale dont Monsieur Alain Ricros est le Président, assurait jusqu'au 1^{er} semestre 2007, la seule fonction de support technique auprès des grands comptes industriels clients du pôle LineScan. Depuis juillet 2007, i2S Inc assure également une activité commerciale propre.

ASSY : Société suisse ayant conçu le tourne-page automatique. Dès juin 2003, i2S a pris une participation de 33% du capital d'ASSY aux cotés de ses fondateurs afin de renforcer l'offre de sa division DigiBook et de construire une synergie technologique, industrielle et opérationnelle entre sa propre gamme de scanners DigiBook et le scanner automate 4 digitalBooks développé par ASSY. Monsieur Jean-Louis Blouin est membre du conseil d'administration en tant qu'administrateur sans signature.

Arkhenum (18%) : Prestataire de services, Arkhenum dispose d'une expertise en matière de numérisation pour compte de tiers d'ouvrages anciens. Cette société est notamment équipée de technologies scanners, 100% i2S.

AIG (25%) : Groupement né en 2005 de l'association de quatre PME dynamiques de la région Aquitaine, dont l'objectif est d'apporter des solutions clef en main à des grands clients donneurs d'ordre. AIG accompagne ses clients de la phase de conception à la phase d'installation et de formation chez l'utilisateur final, et ce dans le monde entier. Cette capacité dans les associations des technologies et dans la recherche des partenariats confère à AIG la capacité d'apporter des solutions optimisées à ses clients. Monsieur Blouin en est le Président.

(En euros)	Données au 30/06/07		Données au 31/12/2006	
	i2S Inc *	ASSY**	Arkhenum	AIG
% capital détenu par i2S	100%	33%	18%	25%
Valeur d'inventaire nette (Eur)	704	153 107	5 488	9 300
Créances rattachées à des participations	150 000	165 474	0	0
Capital social	740	90 618	32 000	37 200
Réserves	0	3 927	3 200	10 549
Report à nouveau	(748)	116 553	101 774	0
Chiffre d'affaires	79 114	1 229 457	1 090 536	1 115 853
Résultat courant après impôts 2007	(109 061)	155 155	46 263	2 907
Actif immobilisé		79 745	103 257	0
Endettement financier	148 278	232 137	168 452	254
Trésorerie	138 487	271 082	191 258	43 303
Montant restant du sur les actions	0	0	0	4 650
Dividende reçu au titre de 2006	0	0	0	0
Dettes dues à i2S	125 467	9 130	0	71 170
Créances sur i2S	6 253	92 764	0	0

* i2S Inc arrête ses comptes en US\$. Les montants ci-dessous sont exprimés en € sur la base de la parité €/ \$ au 30/06/2007, (soit 1\$= 0,740466 €) et ne représentent pour l'essentiel que des facturations intra-groupe.

** ASSY arrête ses comptes en francs suisses. Les montants ci-dessous sont exprimés en € sur la base de la parité CHF/\$ au 30/06/2007, soit 1CHF= 0,60412 €.

Concernant les flux financiers et la nature de ces flux entre la société mère et les filiales, se reporter au rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté au paragraphe 20.4.1

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Descriptif

Les implantations du groupe concernent à la fois le siège social basé à Pessac ainsi que les locaux relatifs aux implantations du groupe à l'international, à savoir aux Etats-Unis et en Chine :

- **Le siège social basé à Pessac**

L'immeuble d'une superficie de 1 310 m² de surface utile et les 56 places de parking situés au 28-30 rue Jean Perrin 33608 PESSAC, font l'objet d'un crédit bail immobilier conclu entre i2S et un tiers.

Le crédit bail immobilier a été conclu entre i2S et la société SOGEFIMUR. Aucun lien capitalistique direct ou indirect n'existe entre SOGEFIMUR, la Société ou ses dirigeants.

Le contrat de crédit bail signé le 4 novembre 2002 pour une durée de 15 ans, porte sur un bien immobilier d'une valeur de 1 579 135 € HT. Le loyer trimestriel s'élève à un peu plus de 29 400 € HT et le prix de vente à l'issue des 15 ans est fixé à 1€.

- **La filiale i2S Inc. situé à Milford - Connecticut (USA)**

Implantée dans le Connecticut, i2S Inc. dispose de locaux de près de 2 000 m² dont 1 425m² de bureau situés : « Immeuble Landlord au 70-76 Robinson Boulevard, Orange, CT 06477-Connecticut ».

Ces locaux font l'objet d'un contrat de location signé avec un tiers au groupe, le 1^{er} mai 2007 pour une durée de 5 ans. Le loyer s'élève pour les 12 premières mensualités à 3 865,25\$, puis à 4 333,55\$ les 12 mois suivants et 36 derniers mois à 4 801,83\$.

Le bail immobilier a été conclu entre i2S et un tiers. Aucun lien capitalistique direct ou indirect n'existe entre la société tierce, i2S ou ses dirigeants.

- **Le bureau de Shanghai (Chine)**

Dans le cadre de son implantation en Chine, i2S a confié à une société tierce, ALTIOS ASIA Ltd spécialisée dans le conseil et l'accompagnement de sociétés françaises sur le marché chinois, l'exclusivité d'une mission d'hébergement et d'implantation commerciale.

Le bureau chinois d'i2S est donc hébergé par ALTIOS à l'adresse suivante : Suite B1 - 528, LaoShan Road – Pudong- SHANGHAI. Cet espace de 158,55m² fait l'objet d'un contrat de location d'une durée de 12 mois, avec un tiers, la société Altios), à compter du 15 mars 2007 et pouvant être renouvelé avec l'accord des deux parties. Le loyer mensuel est de 15 432,20 yuans chinois HT, soit environ 1 500€ HT.

8.2 Question environnementale

Seuls les normes et directives européennes ROHS et DEEE sont en vigueur dans les domaines d'activité de l'entreprise. De plus, i2S développe un programme qualité conduisant à l'obtention de la qualification ISO 14000 prévue pour le second semestre 2008.

Se reporter au chapitre 4.7 sur les facteurs de risque environnemental.

8.3 Principales immobilisations incorporelles

D'un montant non significatif, les principales immobilisations incorporelles ne concernent que des frais de dépôts de noms de sites et de marques ainsi que des achats de licences de logiciels.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

(En K€)	2004	2005	2006	30-juin-06	30-juin-07
Chiffre d'affaires	9 786	9 935	12 285	5 699	7 324
Résultat d'exploitation	384	341	927	139	791
Résultat financier	7	-184	-1	-6	-146
Résultat courant	391	157	925	133	644
Résultat net	402	108	687	80	427
Actif immobilisé net	363	344	315	-	377
Disponibilités + VMP	838	621	719		659
Capitaux propres	1 741	1 838	2 524	-	2 187
Endettement auprès d'établissements financiers	149	125	250	-	550
Autres emprunts et dettes financières diverses	219*	126*	323*		252*
Total bilan	4 441	4 617	5 613	-	6 005

* Autres emprunts et dettes financières diverses :

Dont	Avance prospection Coface	94	94	140	182
	Comptes courant Cofintech	124	30	0	
	Prêt OSEO ANVAR	0	0	182	70

9.1 Situation financière

9.1.1 Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2006 avec le 31 décembre 2005

Chiffres d'affaires : Passant de 9,9 M€ à 12,3 M€, il affiche une progression annuelle de 24,2% traduisant une évolution contrastée des trois divisions commerciales. Alors que LineScan affiche une activité à peu près stable, le chiffre d'affaire d'i2S Vision progresse de 7,4% tandis que celui de DigiBook marque une très forte progression de 77,7% s'expliquant par la performance du réseau de distribution mis en place ainsi que le succès rencontré par la nouvelle gamme de scanners CopiBook lancée en 2005.

Le chiffre d'affaires à l'export progresse de 37% par rapport à 2005 porté par le décollage de la vente de scanners.

Résultat d'exploitation : Conséquence directe de la progression du CA, le résultat d'exploitation s'établit à 927K€ contre 341K€ en 2005. La progression de la marge d'exploitation qui passe de 3,4% à 7,5% résulte de la conjugaison d'un mix produit favorable et de la maîtrise des charges d'exploitation avec par exemple une masse salariale qui ne progresse que de 3,2% démontrant l'efficacité du recours à la sous-traitance.

La Société a par ailleurs maintenu ses efforts marketing avec des dépenses consacrées à la publicité et au salon en progression de 28,5%.

Résultat courant : Le résultat courant s'établit à 925 K€ après prise en compte d'une perte financière nette de (1,2) K€ résultant pour l'essentiel d'une charge d'intérêts nette de (37,7) K€ et d'un produit de change nette de 28,8 K€. Le résultat courant 2005 avait pour sa part été impacté de l'ordre de (178) K€ par une dotation aux provisions sur compte courant (165) K€ et titres (13) K€ de la filiale ASSY. Cette dépréciation a été comptabilisée en résultat financier s'agissant d'une avance financière à la filiale (considérée comme court terme à cette époque).

Résultat net : Après prise en compte d'une perte exceptionnelle non significative de (2) K€ et d'impôt sur les sociétés de 237 K€ après imputation d'un crédit d'impôt recherche de 74 K€, le résultat net s'établit à 687 K€, soit une marge nette de 5,59% en forte progression par rapport à 2005 où elle s'établissait à 1,1%.

Capitaux propres : Leur seule évolution de 2005 à 2006 résulte du résultat net dégagé sur l'exercice.

Endettement : La progression de l'endettement financier provient en grande partie de la souscription d'un emprunt de 150 K€ lié au développement de la filiale américaine devant accompagner l'activité de LineScan et d'une avance Coface en progression de 88 K€.

Trésorerie : La trésorerie disponible au 31 décembre 2006 s'élève à 719 K€ (dont 64 K€ de VMP) contre 621 K€ en 2005. Il est précisé que la trésorerie à la clôture inclut un montant de 698,8 K€ tiré sur la réserve de trésorerie disponible auprès d'un factor.

9.1.2 Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2005 avec le 31 décembre 2004

Chiffres d'affaires : La faible progression du chiffre d'affaires total (+1,5%) doit s'analyser au regard de l'activité de chacune des divisions commerciales. Le pôle i2S Vision progresse de 5%, LineScan affiche une croissance de 44% ayant consacré ses efforts au déploiement de ses implantations internationales aux Etats-Unis et en Chine au cours de l'exercice alors que pour sa part, DigiBook affiche un recul de 17%. Cet écart est lié à l'impact sur 2004 de l'installation du centre de La Walcq (1,2 M€). Cette affaire exceptionnelle au regard du CA de la division DigiBook n'a été rattrapé qu'en partie par le lancement en 2005 de la nouvelle ligne de scanners CopiBook.

Résultat d'exploitation : Sa légère baisse de 384 K€ à 340 K€ traduit la volonté de la Société de construire l'avenir. En effet, ce résultat supporte une progression importante des efforts marketing passant de 115 à 195 K€ et le coût du déploiement des implantations américaine et chinoise. La masse salariale a quant à elle diminuée de 7,8%.

Résultat courant : Sa baisse sensible par rapport à 2004 du fait notamment d'une dotation financière sur titres et compte courant de la filiale ASSY à hauteur de 184 K€. Il s'établit à 157,2 K€ contre 391 K€ en 2004.

Résultat net : Après la charge nette d'impôt sur les sociétés de 53K€ et après l'imputation d'un crédit impôt recherche de 27 K€, le résultat net d'i2S s'établit à 108 K€ contre 402K€ en 2004, soit une marge nette de 1,1% alors qu'elle s'établissait à 4,1% en 2004.

Capitaux propres : Leur évolution de 2004 à 2005 résulte à la fois du résultat net dégagé sur l'année et de l'affectation du résultat 2004 dont une partie a été distribuée.

Endettement : La réduction de l'endettement résulte à la fois du remboursement normal d'emprunts et du compte courant de la société-mère à hauteur de 80K€.

Trésorerie : La trésorerie disponible au 31 décembre 2005 s'établit à 621K€, contre 838K€ à la fin de l'exercice précédent. Il est précisé que la trésorerie à la clôture, inclus un montant de 532,0 K€ tiré sur la réserve de trésorerie disponible auprès d'un factor, contre 172,3 K€ à fin décembre 2004.

9.1.3 Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2007 avec le 30 juin 2006

La Société telle qu'elle se présente à la date du présent document de base résulte de la fusion par absorption de la société-holding COFINTECH SA par sa filiale i2S, approuvée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Les comptes au 30 juin 2007 traduisent donc les effets de cette fusion. Cofintech n'étant qu'une société holding, sa fusion absorption n'a eu que peu d'incidence sur les comptes d'i2S.

Chiffre d'affaires : En progression de 28,5% par rapport au 1^{er} semestre 2006, il atteint 7 324 K€. La marge brute est en progression de 34%. Les trois divisions sont en croissance, en particuliers les deux divisions internationales DigiBook (+72%) et LineScan (+37%), la division Vision étant relativement stable (+1%). Les taux de marge brute des divisions sont en ligne avec celles de 2006 et le taux de marge brute global pour i2S est de 46,9% contre 46,5% sur l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation : La marge d'exploitation augmente de façon très significative pour atteindre 791 K€ contre 139 K€ au 30 juin 2006 s'établissant ainsi à 10,9% du CA contre 2,4% l'an passé. Cette progression traduit un mix produit à plus forte valeur ajoutée et valide à nouveau, le choix du recours à la sous-traitance permettant une bonne maîtrise des charges fixes. Les charges de personnel ont pour leur part, augmenté de 16,4%.

Résultat courant : Il atteint 644 K€ au 30 juin 2007 après prise en compte d'une dépréciation du compte courant de la filiale américaine à hauteur de la perte dégagée au 1^{er} semestre 2007, soit 128 K€.

Résultat net : Après prise en compte d'un impôt à 33,33%, le résultat net s'établit à 427,1 K€ contre 79,6 K€ au 30 juin 2006. La marge s'établit à 5,9% au 30 juin 2007 contre 1,4 % au 30 juin 2006.

Capitaux propres : Ils s'établissent au 30 juin 2007 à 2 187 K€ contre 2 524 K€ fin 2006 après prise en compte du résultat de la période pour 427 K€, d'un versement de dividende pour (240) K€ et l'impact de la fusion-absorption par i2S de sa société mère Cofintech ayant dégagé une augmentation de capital prime de fusion nette de (524) K€. compte-tenu de l'annulation des titres auto-détenus par i2S à l'issue de cette opération.

Endettement : Son évolution résulte pour l'essentiel de la souscription par i2S de deux nouveaux emprunts pour un montant total de 250 K€, de l'obtention d'une avance OSEO Anvar pour 70 K€ dans le cadre du projet Terrabook et d'un prêt initialement souscrit par Cofintech qui du fait de la fusion majeure l'endettement d'i2S de 91K€.

Trésorerie : La trésorerie nette atteint 659,5 K€ au 30 juin 2007, qui n'inclut que 89,7K€ de tirage sur la réserve factor contre 698,8K€ fin 2006.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le résultat d'exploitation

En dehors de facteurs exogènes à la Société, la mise en œuvre d'une politique d'embauche soutenue et de fidélisation de collaborateurs expérimentés (fonctions de type ingénieur en R&D ou ingénieur-commercial) va générer des frais fixes, qui pourrait impacter à court terme les résultats, pendant la période de formation de ces cadres.

Se reporter également au paragraphe 4.5 relatif aux facteurs de risques.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

Comme expliqué au paragraphe 9.1.3, la fusion-absorption de Cofintech par i2S n'a eu que peu d'impact sur les comptes d'i2S. La comparabilité dans le temps des états financiers n'en est pas altérée.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur.

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Au 30 juin 2007, les capitaux propres de la Société s'élevaient à 2 187 465 €.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

Les principaux soldes des tableaux de flux de trésorerie sont les suivants :

(en €)	31-déc-04	31-déc-05	31-déc-06	30-juin-07
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	926 370	-23 328	425 327	-166 465
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-110 554	-75 119	-23 062	-208 705
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-526 261	-118 063	-304 916	316 000
VARIATION DE TRESORERIE	289 555	-216 510	97 349	-59 170

Réserve disponible pour mobilisation du Factor :	1 071 941	986 000	1 084 728	1 379 621
Trésorerie totale théorique si mobilisation à 100% :	1 909 768	1 607 317	1 803 394	2 039 117

Flux liés à l'exploitation :

Les principaux flux d'exploitation sont les suivants :

(en €)	31-déc-04	31-déc-05	31-déc-06	30-juin-07
Résultat net	401 702	107 775	686 515	427 195
Marge brute d'autofinancement (MBA)	419 585	362 909	805 215	635 564
Variation du besoin en fond de roulement (BFR)	506 785	-386 237	-379 888	-802 029
Flux net de trésorerie d'exploitation	926 370	-23 328	425 327	-166 465

	31-déc-04	31-déc-05	31-déc-06	30-juin-07
VARIATION DE TRESORERIE	289 555	- 216 510	97 349	-59 170
Trésorerie à l'ouverture	548 273	837 827	621 317	718 666
Trésorerie à la clôture	837 827	621 317	718 666	659 496
VARIATION DE TRESORERIE	289 554	- 216 510	97 349	-59 170

Sur la période présentée, l'évolution de la variation du besoin en fond de roulement s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2004, le BFR négatif résulte principalement de l'augmentation de la dette fournisseurs (+324K€), de l'augmentation de la dette fiscale et sociale (+186 K€) et des dettes diverses hors exploitations (+134 K€).

Sur 2005, malgré le ralentissement de la croissance, le besoin en fond de roulement s'affichait à la clôture en augmentation de 386 K€. Cette progression résultait de la stabilisation du CA par rapport à 2004 et de l'évolution significative des postes de créances clients et effets escomptés non échus (+ 587 K€).

Sur 2006, l'augmentation du BFR résulte essentiellement de l'évolution du poste des stocks et des en-cours qui progresse de 406 K€ sur l'année. Cette augmentation s'explique par la décision prise par i2S au cours de l'année 2006, de s'approvisionner massivement en composant de qualité en prévision d'un arrêt de production de son fournisseur.

Au 30 juin 2007, la société affiche un flux net de trésorerie d'exploitation négatif qui résulte de la conjugaison d'une part de l'affichage du MBA nettement positive, soit 635,5 K€ et d'une variation du BFR de (802) K€.

Cette forte augmentation apparente du BFR ne correspond pas à une réalité économique mais est, pour une part significative, liée aux règles de comptabilisation de la réserve de tirage « factor » en poste « autres créances ».

En effet, le total de l'en-cours clients hors prise en compte de son éventuel financement par le recours au factor est resté à peu près stable entre fin 2006 et le 30 juin 2007 passant de 3 340,4 K€ à 3 410,5 K€ (ces montants correspondent à la somme des postes « Créances clients » et « Créances cédées au factor »). Comptablement ; lorsque la société effectue un tirage sur la réserve dont elle dispose auprès de son factor, compte tenu du transfert de risques (cf annexe aux 30 juin 2007), la trésorerie est considérée comme définitivement acquise et

vient ainsi minorer le poste « Créances cédées au factor » et donc, l'en-cours clients total. Alors qu'au 31 décembre, près de 689,8 K€ de tirages factor avaient été effectués, ce montant a été ramené à 89,7 K€ au 30 juin 2007. Cette variation de tirages factor de près de 600 K€ se traduit par une augmentation du BFR au 30 juin 2007 résultant du fait qu'à fin 2006, l'en-cours client avait été minoré de 689 K€ contre seulement 89,7 K€ au 30 juin. Ce traitement comptable masque donc la maîtrise du BFR sur un plan économique. De fin 2006 à fin juin 2007, la réserve disponible auprès du factor est passée de 1 084,7K€ à 1 379,6 K€.

Flux liés aux investissements

Comme expliqué au paragraphe 5.2, l'activité est peu capitalistique. En 2004, le montant avait été sensiblement plus élevé du fait d'investissements incorporels non récurrents (dépôt de marques et création du site Internet) ainsi que de la prise de participation dans AIG à hauteur de 14 K€.

Au premier semestre 2007, l'essentiel des flux est relatif à une avance accordée à i2S Inc de 150K€, en vue de l'accompagner dans le démarrage de son activité opérationnelle sur le premier semestre de l'exercice 2007 et à l'acquisition d'immobilisation corporelles pour 32,6 K€ (dont la production immobilisée 23K€ et du mobilier pour 7K€) et d'immobilisation incorporelles pour 16,4K€ (immobilisation en cours : création site internet).

Flux liés aux opérations de financement

Le flux négatif dégagé en 2004 était du en grande partie à une réduction de capital non motivée par des pertes résultant d'une volonté de sortie de certains actionnaires pour un total de 521,8 K€. Le solde concernait d'une part, un versement de dividende à hauteur de 200,6 K€ et d'autre part d'une augmentation nette de l'endettement de 71,8 K€.

En 2006, le flux net de financement égal à (305) K€ était pour l'essentiel relatif :

- à la souscription de nouveaux emprunts pour 238,1 K€ et au remboursement d'autres à hauteur de 24,9 K€ (alors qu'en 2005, ces remboursements s'élevaient à 23,6 K€) ; et
- à la constatation d'un prêt accordé à Cofintech, société mère d'i2S pour environ 488K€

Au 1^{er} semestre 2007, les principales composantes des flux de financement sont relatives à :

- L'impact net en terme de trésorerie de la fusion-absorption par i2S de sa société-mère Cofintech, soit (7,2) K€ correspondant à la trésorerie apportée, soit 9.497 €, minorée des frais liés à la fusion, soit 16.700 € qui comptablement se déduisent de la prime d'émission mais génèrent malgré tout, un décaissement effectif ;
- Une augmentation nette de l'endettement financier de 257,7 K€ (cf paragraphe 9.1.3)
- Et le prix d'achat de BSA émis en janvier.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

Outre l'autofinancement dégagé, i2S finance son activité en partie par endettement bancaire. Au 30 juin 2007, les emprunts sont souscrits à taux fixe à l'exception d'un prêt OSEO Anvar.

Se reporter au paragraphe 4.4.2 relatif aux facteurs de risques de taux.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Sources de financements attendues nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société dispose des financements nécessaires pour honorer les engagements existants à ce jour.

Se reporter au paragraphe 4.4.3 relatif aux facteurs de risques de liquidité.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES

I2S mène depuis de nombreuses années une politique active de R&D dont l'intégralité des montants est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le budget de R&D s'est élevé à près de 520 K€, soit 4,2 % du chiffre d'affaires contre 4,9 % au titre de 2005 (484 K€) et 629 K€ en 2004. Au 30 juin 2007, les dépenses de R&D se sont élevées à 293 K€.

Cette politique a conduit au dépôt de 18 brevets dont 4 brevets sont actifs et un 5^{ème} est en cours. Des dépôts de codes source de logiciels auprès de notaires sont également effectués.

La gamme de scanners Digitizing Line, issue de la R&D i2S et propriété à 100% d'i2S, intègre une innovation brevetée par un tiers (ASSY), le tourne page automatique, qu'i2S utilise dans le cadre d'un contrat de commercialisation exclusive. En 2006, la commercialisation de la gamme Digitizing Line a représenté 1% du CA d'i2S.

Se reporter au paragraphe 6.1.4.2.1 détaillant les programmes d'actions du département R&D.

Les marques déposées auprès de l'INPI par la Société sont les suivantes :

- Book restorer : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- CopiBook ; Marque et vignette déposées en France en date du 10 février 2005 pour 10 ans ;
- DigiBook : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- Digilivre : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans ;
- Flawscan : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999, pour 10 ans, aux Etats-Unis le 5 mai 2003 pour 12 ans et en Chine, Japon et Corée du Sud le 3 novembre 2003 pour 10 ans ;
- I2S : Marque et vignette déposées en France en date du 11 février 1988, pour 20 ans ;
- I2S the line scan company : Marque et vignette déposées en France, le 30 juin 1998 pour 10 ans ;
- Monocoup : Marque déposée en France et à l'étranger en date du 13 mars 1986 pour 20 ans renouvelé le 17 janvier 2006 pour 20 ans de plus ;
- Monoshot : Marque déposée en France et à l'étranger en date du 21 octobre 1985 pour 20 ans et renouvelé le 31 août 2005 pour 20 ans de plus ;
- Parallelix : Marque déposée en France en date du 26 octobre 1999 pour 10 ans et élargi à l'union européenne en date du 31 mai 2000 pour 10 ans ;
- I2S : Innovative Imaging Solutions (en cours de dépôt à l'INPI).

Comme expliqué au paragraphe 4.2.2, i2S ne mène pas de politique de protection de sa propriété intellectuelle systématique.

Les noms de domaines Internet propriété de la Société sont :

- | | | |
|---|---|-------------|
| • http://www.i2S.fr | • http://www.i2S-linescan.cn | |
| • http://www.i2S-corp.com | • http://www.i2S.cn | |
| • http://www.i2Scorp.com | • http://www.i2Sdigibook.com | |
| • http://www.i2Svision.com | • http://www.i2S-digibook.com | |
| • http://www.i2S-vision.com | • http://www.i2S-bookscanner.com | |
| • http://www.i2S-vision.fr | • http://www.landofvision.com | non utilisé |
| • http://www.i2S-linescan.com | • http://www.linescanvision.com | non utilisé |
| • http://www.i2Slinescan.com | • http://www.empreinte-fondation.org | non utilisé |

Se reporter également au paragraphe 4.2 relatif aux facteurs de risques.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Les principales tendances depuis la fin du dernier exercice se matérialisent dans les comptes semestriels figurant au paragraphe 20.5 du présent document et commentés au paragraphe 9.1.3.

Le CA est en croissance de 28,5% et la marge brute est en progression de 34%. Les trois divisions sont en croissance, en particuliers les deux divisions internationales DigiBook (+72%) et LineScan (+37%), la division Vision étant relativement stable (+1%). Les taux de marge brute des divisions sont en ligne avec celles de 2006 et le taux de marge brute global pour i2S s'établit à de 46,9% contre 46,5% sur l'exercice précédent.

12.2 Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**14.1 Dirigeants et administrateurs****14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants**

Depuis le 22 décembre 2006, i2S est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Composition du Directoire

Nom	Mandat	Principale fonction opérationnelle	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Nb actions détenues au 30/06/2007
Jean-Pierre GERAULT	Président	Président	Conseil de surveillance du 22/12/2006	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	239 694
Jean-Louis BLOUIN	Membre du directoire	Directeur général	Conseil de surveillance du 22/12/2006	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	552 197

Composition du Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Principale fonction opérationnelle	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Nb actions détenues au 30/06/2007
Alain RICROS	Président du conseil de surveillance	Directeur des affaires internationales (**)	AG du 22 /12/2006	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	552 197
André DUCASSE	Membre du conseil de surveillance		AG du 22 /12/2006	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	1 *
Alain MAINGUY	Membre du conseil de surveillance		AG du 22 /12/2006	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	1 *

(*) par le biais d'un prêt de titres.

(**) Se reporter au chapitre 4 relatif aux facteurs de risques (paragraphe 4.1.7 a)

MM. Gérault, Blouin et Ricros ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres dirigeants sont les suivantes:

* André Ducasse : Institut d'Optique Théorique et Appliquée Centre scientifique - Bât. 503 – 91403 ORSAY.

* Alain MAINGUY : Résidence de Penne 81140 Penne du Tarn.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.3).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

Nom	Autres mandats actuellement en cours	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
Jean-Pierre GERAULT	Président de KM&P <i>KAIROS MANAGEMENT & PARTICIPATIONS SAS</i> Administrateur de MGI Digital Graphic	Directeur Général COFINTECH
Jean-Louis BLOUIN	Administrateur (<i>sans signature</i>) d'ASSY Président d'AIG Président Association ALPHANOV	Directeur Général COFINTECH
Alain RICROS	Administrateur de VALHOIS Administrateur de PRICE INDUCTION Président d'AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT Président d'i2S Inc.	Président de COFINTECH
André DUCASSE	Néant	Directeur Général de l'Institut SupOptique Membre du Haut Conseil Scientifique de l'ONERA Membre du Conseil d'Administration d'Optics Valley
Alain MAINGUY	Directeur CPA GRAND SUD-OUEST	Néant

14.1.3 Biographies

- **Jean-Pierre Gérault - Président du Directoire :**



Ingénieur ENSCT, Docteur es Sciences en Physique du solide, MBA Marketing-Finance, il a mené avec succès une carrière internationale axée sur le management opérationnel au sein de groupes spécialisés dans les technologies de l'information, la distribution et le service. Au cours des dix dernières années il a été successivement Directeur Général de Xerox France puis Senior Vice President de Xerox Europe, puis Directeur Général du groupe Guilbert (ex Groupe Pinault Printemps Redoute). Il est Président de la société KM&P et membre du conseil d'Administration de plusieurs sociétés.

Il a mené plusieurs innovations industrielles dans le monde du numérique et des nouvelles technologies, innovations reconnues et récompensées par le célèbre Smithsonian Institute, (Washington DC, USA, Media & Computer World Awards), par un Award en 1999 avec Xerox et la société Libri (Allemagne), et une nomination en 2001 avec i2S, Xerox et l'association Gutenberg XXI^{ème} siècle. Très impliqué dans le domaine de la culture et de l'écrit, il est notamment l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'impact des NTIC sur l'écrit et la diffusion du savoir (« *L'écrit, le savoir et le numérique* » Edt° Atlas, « *Le monde du livre en question* » Edt° Actes Sud), le co-fondateur et vice-président de l'association Gutenberg XXI^{ème} siècle, Co Fondateur et Président d'honneur de la fondation d'entreprise *Empreinte* créée par i2S sous l'égide de l'Institut de France.

- **Jean-Louis Blouin - Cofondateur - Directeur Général Délégué, Membre du Directoire :**



Ingénieur INSA, titulaire d'un DESS en Gestion d'Entreprise et d'un Exécutive MBA au CPA de LYON, Jean Louis BLOUIN est Directeur Général et Co-fondateur d'i2S. Il est d'autre part Président d'Aquitaine Inter Group, société spécialisée dans les bancs de tests électro-optique, et administrateur de ASSY, dont i2S est actionnaire.

Parallèlement à ses activités, il est Vice Président de la Branche Electronique de l'ADEISO (Association pour le Développement de l'Electronique et de l'Informatique en Aquitaine), Vice Président de l'Institut de la COGNITIVE à l'Université Bordeaux II, Membre fondateur et secrétaire de l'Association ALPHA (Gouvernance du Pôle de compétitivité « La Route des Lasers »), Membre du Conseil d'Administration de l'UIMM Gironde Lande, où il anime un groupe de travail sur les Stratégies Industrielles, Membre du Comité des Engagements d'Aquitaine Amorçage (fond de création d'entreprises régional), Membre du Conseil d'Administration de l'AFPI (Association de Formation Professionnelle pour l'Industrie), Membre du CRRD (Comité Consultatif Régional pour la Recherche et de Développement Technologique) et plus récemment Président du Jury du Concours National de Création d'Entreprise OSEO ANVAR.

Reconnu dans le domaine de l'innovation stratégique, il est animateur au Centre de Perfectionnement aux Affaires du Grand Sud-Ouest (Exécutive Management CPA Toulouse).

- **Alain Ricros - Cofondateur - Président du conseil de surveillance :**



Ingénieur ENSERG, titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques et diplômé de l'IAE Bordeaux, il a commencé sa carrière comme ingénieur de développement logiciel au sein de l'Aérospatiale (EADS aujourd'hui). Parallèlement à ses activités, il est administrateur de diverses sociétés « High Tech » régionales et parrain de plusieurs « jeunes pousses » en phase d'amorçage. Depuis le 29 Novembre 2005, il préside ACI (Aquitaine Création Investissement) - Société Régionale de Capital Risque créée en 1998 à l'initiative du Conseil Régional d'Aquitaine, dont le capital est constitué à la fois de fonds publics (Conseil Régional d'Aquitaine, Caisse des Dépôts et Consignations) et privés (Etablissements financiers, Entreprises). Voyageur infatigable et homme de dialogue, il poussa i2S à s'implanter en Chine puis aux USA et s'occupe du développement international de l'entreprise et des grands partenariats internationaux. Il fut un membre fondateur très actif de l'Association Gutenberg XXI^{ème} siècle et est co-fondateur de la fondation *Empreinte* créée par i2S et l'Institut de France,

- **André Ducasse - Membre du conseil de surveillance et du comité stratégique :**

Titulaire d'un doctorat ès sciences à l'Université de Bordeaux I en 1965, André Ducasse a consacré la majeure partie de sa carrière à l'enseignement et la recherche et est à l'origine du Centre lasers intenses et applications. De 1991 à 1998, il est directeur du Centre de physique moléculaire optique et hertzienne et occupe en parallèle un poste à la présidence de la commission Sciences Exactes du CRRDT de la région Aquitaine, de co-responsable d'un groupe de travail CEA-Université de Bordeaux sur le Laser Mégajoule.

En 1999, il est nommé directeur général de SupOptique (Institut d'optique théorique et appliquée), où il est également professeur des universités. Il est décoré chevalier de la légion d'honneur en juin 2003, au titre de la recherche.

En novembre 2003 il obtient le Grand Prix Yvan Peyches de l'Académie des Sciences (partagé avec Gilles Le Flem –ICMCB-), prix récompensant des travaux portant sur les applications de l'étude des matériaux non métalliques notamment vitreux ou de l'énergie solaire ou, à défaut dans le domaine des Sciences appliquées.

André Ducasse rejoint le conseil de surveillance d'i2S en décembre 2006 et est actuellement président de l'association "Aquitaine Lasers Photonique et Applications" (Alpha), la structure de gouvernance du pôle de compétitivité "Route des Lasers".

- **Alain Mainguy - Membre du conseil de surveillance et du comité stratégique :**

Diplômé d'un DESS Psychologie clinique et Psychologie sociale et spécialisé dans la stratégie de changement et de formation Interface, dans l'audit social et le conseil, Alain Mainguy débute en 1983 chez Bull Transac comme responsable de formation. Dès 1985, il a la charge des séminaires de développement du personnel et le développement des formations au management de chez Matra Espace. A partir de 1986, il prend en charge la gestion des I&C de la branche Espace de Matra SA. Il est nommé Directeur des Ressources Humaines de Matra Espace en 1987 puis DRH de Matra Marconi Space (MMS) filiale du Groupe Matra Hachette spécialisée dans la conception, le développement et la commercialisation de satellites et de sous-ensembles spatiaux en 1993. Il participe jusqu'en 1995 à la création de l'Ecole de l'Espace (Space school) qui assure l'ensemble des formations techniques spatiales du Groupe MMS et développement une nouvelle charte des Politiques de ressources humaines et de Gestion des Emplois et des Compétences.

Directeur du CPA Grand Sud Ouest (centre de formation et d'entraînement des dirigeants au métier de la direction générale), mais aussi professeur d'HEC, en stratégie, éthique et développement des RH, membre du CODIR du groupe CPA et du comité de direction de Toulouse Business School, Alain Mainguy est membre du Conseil de Surveillance d'i2S depuis décembre 2006.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de la direction générale

Le Président du Directoire, les membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société. Voir détail au paragraphe 14.1.1. Aucun conflit potentiel n'existe entre, les devoirs à l'égard de la Société, de l'un des membres des organes de directions et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs qui leur incombent, à l'exception du point développé au chapitre 4, paragraphe 4.1.7 a.

A ce jour, aucune des personnes citées au 14.1 n'est concernée par une quelconque restriction concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des engagements de conservation qui pourraient être pris dans le cadre de la future introduction en bourse et qui seront communiqués dans une prochaine note d'opération.

Aucun dirigeant, ni membre du directoire ou du conseil de surveillance ne détient de participation directe ou indirecte chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des membres des organes de direction et des dirigeants

i2S a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance le 22 décembre 2006. Aussi, les rémunérations versées par l'ensemble des sociétés du groupe i2S aux organes de direction au titre des exercices 2005 et 2006 étaient relatives aux montants versés aux membres du conseil d'administration.

Considérant :

► Qu'à l'exception de M. Claude LACASSAGNE, tous les anciens administrateurs sont aujourd'hui soit membre du Directoire soit membre du conseil de surveillance et,

► Que les nouveaux membres des organes de direction, à savoir, MM. Ducasse et Mainguy, ne percevront aucune rémunération fixe au titre de leur mandat de membre du conseil de surveillance, à l'exception d'éventuels jetons de présence non définis à ce jour, les montants indiqués pour les exercices 2005 et 2006, sont représentatifs des rémunérations qui seront versées aux membres des organes de direction dans leur composition à compter du 22 décembre 2006.

Exercice 2006

	Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Partie variable ****	Avantage en nature **	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite***
Jean-Pierre GERAULT	67 793 *	67 441	-	352	-	-
Jean-Louis BLOUIN	158 887	109 763	40 000	5 128	-	3 995
Alain RICROS	160 120	109 763	40 000	6 362	-	3 995
Claude LACASSAGNE	-	-	-	-	-	-

* Dont 40 065 € HT perçus au titre d'une convention de prestation de service (se reporter au chapitre 19), le solde représentant sa rémunération en tant que Directeur Général Délégué à compter d'octobre 2006.

** Nature : voiture de fonction

*** Contrat de retraite par capitalisation (article 82)

**** Montants décidés par le directoire en fonction des résultats de l'exercice

La convention de prestation de service signé entre i2S et KM&P (se reporter au chapitre 19) est caduque depuis le 22 décembre 2006,

Depuis le 22 décembre 2006, Jean-Pierre Gérault exerce la fonction de Président du Directoire.

Lors du Conseil de Surveillance du 22 décembre 2006, le Conseil de surveillance a décidé de maintenir la même rémunération et les mêmes avantages en nature que ceux perçus jusqu'à ce jour en qualité de Directeur Général Délégué qui avait été décidé par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2006. La rémunération annuelle fixe brute étant fixée à 109,8 K€.

Exercice 2005

	Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Partie variable ****	Avantage en nature **	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jean-Pierre GERAULT*	71 250	71 250,	-	-	-	-
Jean-Louis BLOUIN	160 598	115 469	40 000	5 128	-	-
Alain RICROS	161 831	115 469	40 000	6 362	-	-
Claude LACASSAGNE***	35 000-	-	-	-	-	-

* Le montant de 71 250 € HT correspond à :

- 57 250€ HT versé au titre d'un contrat de prestations de services réalisé au 1^{er} semestre 2005 avant sa nomination en tant qu'administrateur le 24/11/2004, et

- 14 000€ HT au titre d'une convention de prestation de services conclue le 1^{er} septembre 2005. Se reporter au rapport spécial du commissaire aux comptes figurant au paragraphe 20.3.2 (B).

** Nature : voiture de fonction

*** Le montant fixe comprend 35 000 € perçus au titre d'une mission de conseil. Se reporter au rapport spécial du commissaire aux comptes figurant au paragraphe 20.3.2 (B).

**** Montants décidés par le conseil d'administration en fonction des résultats de l'exercice.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants. Toutefois, un contrat de retraite complémentaire a été souscrit au profit de MM. Ricros et Blouin après autorisation du conseil d'administration en date de 22 mai 2006.

Par décision du conseil d'administration du 30 novembre 2006, un contrat similaire a été souscrit au profit de Jean-Pierre Gérault à compter du 1^{er} janvier 2007.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée à ces personnes. Toutefois, l'Assemblée Générale du 18 septembre 2007, a décidé, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, qu'une indemnité au titre de la rémunération différée pourrait être attribuée aux membres du Directoire Messieurs Jean-Pierre GERAULT et Jean-Louis BLOUIN, selon les conditions et modalités suivantes :

- Dans tous les cas de cessation de l'intéressé de ses fonctions au sein du directoire ou de la présidence du directoire, non intervenue à son initiative,
- Pour un montant de rémunération fixé aux deux années civiles de rémunération brute précédant la cessation des fonctions, en ce inclus, le cas échéant, le bonus attribué au titre de ces deux dernières années,
- Dès lors que le Conseil de Surveillance aura vérifié que le dernier résultat courant dégagé par la société, tel que ce résultat ressort des soldes intermédiaires de gestion de la dernière clôture d'exercice social, est égal ou supérieur à 100 000 €,
- Dès lors que le Conseil de Surveillance aura constaté que l'intéressé a pu maintenir, par son activité, les objectifs spécifiques fixés, à savoir :
 - o Pour Jean-Pierre Gérault : dans le cadre de son activité spécifique dans le secteur des Ressources Humaines, un turn over du personnel de l'entreprise inférieur à 10% sur l'année civile précédant la cessation des fonctions ;
 - o Pour Jean-Louis Blouin : l'initialisation, dans le cadre de son activité spécifique dans le secteur de la Recherche et du Développement, de cinq nouveaux projets de R&D clients ou de R&D interne sur l'année civile précédant la cessation des fonctions,
- Le paiement de la rémunération devra alors être effectué immédiatement à l'intéressé.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Jusqu'à sa transformation en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance le 22 décembre 2006, i2S dirigé par Alain Ricros en tant que Président du Conseil d'administration et par deux Directeurs Généraux Délégués et administrateurs, Messieurs Jean-Louis BLOUIN et Jean-Pierre GERAULT.

Depuis le 22 décembre 2006, i2S est dirigé par un Directoire composé de M. Jean-Pierre Gérault en tant que Président et Jean-Louis Blouin, en tant que membre et Directeur Général délégué.

Le Conseil de Surveillance quant à lui exerce le contrôle de la gestion de la société par le Directoire.

Un descriptif détaillé du fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance figure au paragraphe 21.2.2 du présent document de base. Se reporter au paragraphe 14.1.2 pour connaître les mandats occupés par les mandataires sociaux.

16.1.1 Le Directoire

Le Directoire est composé de deux personnes dont son président, Jean-Pierre Gérault, est également en charge de la politique des ressources humaines, de l'orientation des actions du marketing stratégique et de la communication. Le Président du Directoire encadre les responsables des différentes divisions commerciales (BDU DigiBook, BDU Vision et BDU LineScan), les responsables des filiales, le responsable de la gestion administrative et des affaires internationales.

Jean-Louis Blouin l'autre membre du Directoire, occupe la fonction de Directeur Général. Il a pour mission le contrôle des finances et du système d'information de l'entreprise ainsi que l'orientation stratégique du développement des services de R&D et d'industrialisation.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

La Société est représentée à l'égard des tiers par le Président du Directoire, Monsieur Jean-Pierre Gérault ou par le Directeur Général, Jean-Louis Blouin.

16.1.2 Le Conseil de Surveillance

Le conseil de surveillance est présidé par Alain Ricros qui assume également les fonctions de Directeur des Affaires Internationales par le biais d'un contrat de travail.

Les deux autres membres sont deux personnalités indépendantes, Messieurs Alain Mainguy et André Ducasse.

Conformément aux pratiques, la définition retenue par la Société d'un membre indépendant est la suivante : il s'agit d'un membre qui n'a pas de fonction exécutive dans l'entreprise, et qui, a fortiori, n'est pas membre de la direction. Par ailleurs :

- Il ne doit pas être un actionnaire important de la société ni un dirigeant d'une société actionnaire de l'entreprise,
- Il n'est pas un ancien directeur récent de la société,
- Il n'est pas un client ou un fournisseur important de la société,
- Il n'a pas d'arrangement contractuel avec la société à l'exception de son mandat,
- Il n'a pas d'intérêt ou d'activité qui pourrait être perçu comme pouvant porter préjudice à sa capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de l'entreprise.

La Société n'a pas de membre du Conseil de Surveillance élu par les salariés.

Au cours de l'exercice 2006, le conseil d'administration en place jusqu'au 22 décembre 2006 s'était réuni 8 fois avec un taux de présence de 100%.

16.1.3 Le Comité stratégique

Le 25 janvier 2007, après un avis favorable rendu par le Président du Conseil de Surveillance, le Directoire a décidé de nommer pour un an (venant à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007) en qualité de membre du Comité d'Audit Stratégique, Monsieur Claude HAZARD.

Monsieur Claude Hazard sera, à l'initiative du Directoire et du Conseil de Surveillance, appelé à donner son avis sur des questions de stratégies financières intéressant la société.

Claude Hazard débute sa carrière en 1967 à Paris comme auditeur conseil et est diplômé en expertise comptable en 1971. Dès 1973, il rejoint le Groupe Ernst & Young et est nommé Directeur du bureau régional de Nantes et

d'Angers puis celui du Congo à partir de 1984, où il est détaché à l'équipe d'experts de la Banque mondiale en charge de la restructuration des Entreprises d'Etats et de la mise en place de la Cour des Comptes. Nommé Directeur d'Ernest & Young Sénégal de 1986 à 1989, il rentre en France et prend la direction jusqu'en 2004 du Pôle Sud-Ouest d'Ernst & Young. Conseil indépendant auprès de PME en croissance, Claude Hazard est depuis 2004 spécialisé en stratégie et ingénierie patrimoniale. Co créateur d'une SCR de Business Angel régional, Claude Hazard est également juge consulaire au Tribunal de Commerce de Bordeaux et siège depuis janvier 2007 au comité stratégique d'i2S.

Au cours de la réunion du 3 septembre 2007 et en accord avec le président du Conseil de Surveillance, le Directoire a décidé de nommer en qualité de membre du Comité Stratégique, Monsieur André DUCASSE pour les questions technologiques et Monsieur Alain MAINGUY pour les questions relevant du marketing. Ces deux nouveaux membres viennent conforter les compétences de Claude HAZARD, président du Comité Stratégique de la société i2S.

16.2 Contrats entre les membres du directoire ou du conseil de surveillance et la Société

A ce jour, aucun contrat ne lie les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la société i2S à l'exception du contrat de travail établi au profit d'Alain Ricros en tant que Directeur des Affaires Internationales auquel il s'est engagé à renoncer au plus tard le 31 décembre 2007. Se reporter au chapitre 4 relatif aux facteurs de risques (paragraphe 4.1.7 a)

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Malgré sa taille encore limitée, i2S a engagé une réflexion quant aux pratiques en matière de «corporate governance» et l'ayant conduit à mettre en place un comité d'audit stratégique existe (se reporter au 16.1.3).

La Société ne dispose à ce jour d'aucun autre comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres de la direction sur des opérations sur les titres de société pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

16.4 Rapport du Président sur le contrôle interne

Au titre du dernier exercice clos, la Société sous forme de Société anonyme non cotée, n'était pas légalement tenue d'établir un rapport relatif aux travaux du conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne.

Le rapport présenté ci-dessous a été établi pour les besoins du présent document de base.

Vous trouverez dans le présent rapport toutes informations relatives :

- aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- aux procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- à l'étendue des pouvoirs des Directeurs Généraux.

Notre société a adopté depuis le 22 décembre 2006 la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et le présent rapport a été établi après entretiens avec la Direction Générale, en la personne du Président du Directoire et du Directeur Général.

I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil d'administration

La société était administrée jusqu'au 22 décembre 2006 par un Conseil d'administration qui était composé de 4 membres personnes physiques nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs et la composition du Conseil d'Administration apparaissaient adaptés.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires était de 6 ans sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Les administrateurs étaient rééligibles sous les mêmes

réserves.

Le Conseil d'administration désignait parmi ses membres un Président qui devait être une personne physique et dont il fixait la durée des fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président était rééligible.

Chaque administrateur devait être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat. Chaque administrateur de la société remplissait cette obligation.

Le Conseil d'Administration n'avait pas établi de règlement intérieur de ses règles de fonctionnement, ce document n'ayant pas été jugé utile compte tenu des modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Président – Directeur Général

- Monsieur Alain RICROS

Administrateurs

- Monsieur Jean-Louis BLOUIN
- Monsieur Claude LACASSAGNE
- Monsieur Jean-Pierre GERAULT

Monsieur Alain RICROS assurait les fonctions de Président du Conseil d'administration de la société depuis le 20 juin 1983.

Suite à la mise en conformité des statuts de la société avec les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, le Conseil d'administration avait décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et avait confirmé Monsieur Alain RICROS dans ses fonctions de Président – Directeur Général.

Il était également :

- Président Directeur Général jusqu'au 29 décembre 2006 et Président depuis le 29 décembre 2006 (date de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée) de la Société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE « COFINTECH », alors société mère de notre société,
- Administrateur des Sociétés VALHOIS et PRICE INDUCTION,
- "Chairman of the Board and President" et "Director" de la société i2S Inc.,
- Président de la Société AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT.

Monsieur Jean-Louis BLOUIN était administrateur de la société depuis le 6 novembre 1997.

Il était également :

- Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 29 décembre 2006 et Directeur Général depuis le 29 décembre 2006 de la Société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE « COFINTECH »,
- Administrateur (sans signature) de la Société ASSY,
- Président de la Société AQUITAINE INTER GROUPE « AIG » et de l'association ALPHANOV.

Monsieur Claude LACASSAGNE était administrateur de la société depuis le 31 juillet 1996.

Monsieur Jean-Pierre GERAULT était administrateur de la société depuis le 24 novembre 2005.

Il était également :

- Directeur Général depuis le 29 décembre 2006 de la Société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE « COFINTECH »,
- Président de la Société KAIROS MANAGEMENT & PARTICIPATIONS,
- Administrateur de la Société MGI Digital Graphique.

2. Agenda et fréquence des réunions

Conformément à la réglementation et aux statuts de la société, le Conseil d'administration se réunissait aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigeait. Au cours de l'exercice 2006 le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises.

Réunion du 15 mai 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 22 mai 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 30 juin 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 2 octobre 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 6 novembre 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 10 novembre 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 22 novembre 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

Réunion du 30 novembre 2006

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion.

3. Modalités de convocation des administrateurs et du Commissaire aux comptes

En principe, la société convoquait les administrateurs par courrier simple au moins 8 jours avant la date de la réunion. Le commissaire aux comptes était, quant à lui, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception à toutes les réunions qui examinaient ou arrêtaient les comptes.

4. Information des administrateurs

Les documents et informations nécessaires pour chaque administrateur à l'accomplissement de sa mission étaient communiqués à chacun d'eux lors de l'entrée en séance.

5. Conditions de tenue des réunions

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'administration se réunissait au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Au cours de l'exercice 2006, les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au siège social.

Au cours de chacune des réunions du conseil, les membres se sont exprimés librement sur les questions à l'ordre du jour relatives aux activités, à la vie et à l'organisation générale de la société.

Toutes les questions importantes ont été présentées et décrites en Conseil, en particulier celles concernant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le vote s'est fait à main levée.

6. Collège de censeurs

Les statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité d'instituer un collège de censeurs.

7. Comités d'études

Compte tenu de la structure de la société et de ses caractéristiques, le Conseil d'administration n'avait pas jugé utile de mettre en place des comités d'études tels que prévus à l'article R. 225-29 du Code de Commerce ou tout autre comité spécialisé.

8. Etablissement des procès-verbaux

Après chaque réunion du Conseil, un procès-verbal était établi et retranscrit sur un registre spécial coté et paraphé conformément aux dispositions de l'article R. 225-22 du Code de Commerce.

Les procès-verbaux retranscrivaient un résumé des échanges ainsi que les résolutions mises à voix et le résultat des votes. Ils étaient signés par le Président et les administrateurs présents.

9. Pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation n'avait été apportée aux pouvoirs du Directeur Général dans l'organisation interne de la société.

10. Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 juin 2002, puis dans sa séance du 30 juin 2006, avait nommé Monsieur Jean-Louis BLOUIN en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 2 octobre 2006, avait nommé Monsieur Jean-Pierre GERAULT en qualité de Directeur Général Délégué.

Tous deux disposaient tant à l'égard des tiers, qu'au sein de la société, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Composition du Conseil de Surveillance

La Société est dotée depuis le 22 décembre 2006 d'un Conseil de Surveillance, à la suite de l'adoption par l'assemblée générale de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2006, ce Conseil de Surveillance était composé de 3 membres personnes physiques toutes nommées par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 décembre 2006.

Le nombre et la composition du Conseil de Surveillance apparaissent adaptés.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale des actionnaires est de 6 ans sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles sous les mêmes réserves.

Le Conseil de Surveillance désigne parmi ses membres un Président et un Vice-président dont il fixe la durée des fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président est rééligible.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat. Chaque membre du Conseil de Surveillance de la société remplit cette obligation.

Le Conseil de Surveillance n'a pas établi de règlement intérieur de ses règles de fonctionnement, ce document n'ayant pas été jugé utile compte tenu des modalités actuelles de fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Alain RICROS exerce les fonctions de Président du Conseil de Surveillance.
Ses autres mandats sociaux sont précisés dans la première partie de ce rapport.

Vice-président du Conseil de Surveillance

Les fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur André DUCASSE.
Il n'a pas d'autre mandat social.

Membres du Conseil de Surveillance

- Monsieur Alain RICROS,
- Monsieur André DUCASSE,
- Monsieur Alain MAINGUY.

Monsieur Alain MAINGUY est également Directeur de la Société CPA GRAND SUD-OUEST.

2. Agenda et fréquence des réunions

Conformément à la réglementation et aux statuts de la Société, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre après remise du rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni 1 fois, le 22 décembre 2006, afin notamment de procéder à l'élection de son Président, de son Vice-président et des membres du Directoire.

Tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents.

3. Modalités de convocation des membres du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes

Le Conseil de Surveillance est convoqué, par son Président, en général huit jours au plus tard avant la réunion, ce délai pouvant être réduit en cas d'urgence.

4. Information des membres du Conseil de Surveillance

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le Directoire.

Après la clôture de chaque exercice et dans les trois mois qui suivent, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

5. Conditions de tenue des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit au siège social de la Société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La réunion tenue au cours de l'exercice 2006 l'a été au siège social.

Au cours de chacune de cette réunion, les membres se sont exprimés librement.

Le vote s'est fait à main levée sauf si un membre du Conseil de Surveillance a sollicité un vote à bulletin secret.

6. Collège de censeurs

Les statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité d'instituer un collège de censeurs.

7. Commissions

Compte tenu de la structure de la Société et de ses caractéristiques, le Conseil de Surveillance n'a pour le moment pas jugé utile de mettre en place en son sein de commissions tels que prévus à l'article R. 225-56 du Code de Commerce ou tout autre comité spécialisé.

Il n'y a pas non plus eu lieu de confier de mission spécialisée à un membre du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2006.

8. Etablissement des procès-verbaux

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial.

Les procès-verbaux retranscrivent un résumé des débats ainsi que les résolutions mises à voix et le résultat des votes. Ils sont signés par le Président de séance et au moins un membre du Conseil de Surveillance ; les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président ou un membre du Directoire.

9. Jetons de présence

Conformément aux statuts les Membres du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires peuvent recevoir une rémunération à titre de jetons de présence dont le montant global maximum est déterminé par l'assemblée générale des actionnaires et réparti entre ses membres par le Conseil de Surveillance.

Aucun jeton de présence n'a été attribué aux Membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2006.

10. Comités stratégiques

Le Directoire, sur avis favorable du Conseil de Surveillance exprimé par le Président du Conseil de Surveillance, peut, conformément aux dispositions statutaires, nommer un ou plusieurs comités stratégiques, composés chacun d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, librement choisies en fonction, notamment, de leurs compétences spécifiques et expériences personnelles, de l'intérêt de leurs avis pour la société.

Le ou les membres du Comité Stratégique n'ont pas la qualité de dirigeant de la société ; ils sont nommés pour une période de un an venant à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice écoulé par les actionnaires de la société.

Ils peuvent être renouvelés dans leurs fonctions sans aucune limitation dans la durée.

Les Comités Stratégiques sont appelés à l'initiative du Directoire et du Conseil de Surveillance, à exprimer leur avis sur des questions générales ou thématiques intéressant la société.

Ils peuvent, le cas échéant, percevoir une rémunération au titre de mission(s) spécifique(s) et être remboursés de leurs frais de déplacement sur présentation des justificatifs correspondants.

Le 25 janvier 2007, le Directoire a nommé Monsieur Claude HAZARD en qualité de membre du Comité d'Audit Stratégique pour une durée de 1 an venant à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

11. Composition du Directoire – Organisation des pouvoirs

La Société est dirigée par un Directoire composé de 2 membres, dont un Président, Monsieur Jean-Pierre GERAULT et un Directeur Général, Monsieur Jean-Louis BLOUIN, qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance le 22 décembre 2006 jusqu'au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et prend ses décisions à la majorité des voix, sans voix prépondérante du Président en cas de partage.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ; il les exerce, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

En outre, les opérations visées ci-après doivent préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance, à savoir, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de Commerce :

- la cession d'immeubles par nature,
- la cession totale ou partielle de participations,
- la constitution de sûretés.

Par ailleurs, à titre de mesure d'ordre interne, non opposable aux tiers, le Conseil de Surveillance autorise, préalablement à leur conclusion, les opérations suivantes :

- la vente ou l'acquisition de fonds de commerce ou d'immeubles par nature,
- l'acquisition de titres de participation,
- les crédits, découverts en banque ou emprunts sociaux au-delà d'une somme fixée d'ores et déjà à 500 000 €, ladite somme pouvant être augmentée par décision du Conseil de Surveillance,
- les investissements sociaux d'un montant global supérieur à 500 000 €
- la construction et l'implantation d'immeubles sociaux, locaux, usines et ateliers.

Toutefois le Conseil de Surveillance peut fixer, par opération, le montant en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

En outre et par disposition légale impérative, les cautions, avals et garanties, sont nécessairement soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, même à l'égard des tiers.

Pour l'application de cette disposition, une décision du Conseil de Surveillance peut autoriser le Directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société pendant une période qui ne peut être supérieure à un an et dans la limite d'un montant fixé par la décision. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné.

III- PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part de veiller que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de Contrôle Interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport a pour objectif de décrire l'organisation en place et les contrôles existants, et n'a pas pour objectif de présenter une évaluation des contrôles en place.

3.1. Risques généraux propres aux Business Units

Les risques généraux inhérents au marché et à la stratégie d'I2S ont été présentés au chapitre 4 du document de base. Nous proposons au lecteur de s'y reporter.

3.2. Environnement de contrôle

La Direction Générale a développé des outils de pilotage de l'activité incluant:

- une charte des Valeurs privilégiées par la Société (dont l'honnêteté et la convivialité),
- un plan à 3 ans (projet d'entreprise remis à chaque membre de l'entreprise et à tout nouvel entrant),
- un budget mensualisé réactualisé mensuellement et analysé pour justifier les variances,
- un suivi détaillé du risque client,
- une analyse mensuelle des marges par secteur / article / client,
- un suivi du portefeuille client permettant de confirmer l'indépendance de la société (pas de dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients),
- un suivi des frais généraux (salons, publicité, déplacements, téléphoniques, etc..).

3.3. L'information et la communication

Un intranet a été mis en place au sein de la société afin d'assurer un partage optimal de l'information entre les collaborateurs, et une diffusion des informations techniques et de fonctionnement de la société.

Le système d'information repose sur un progiciel incluant la gestion des stocks, la gestion commerciale et la comptabilité. Il fournit aux Business Unit Managers les tableaux de bord nécessaires sur la performance de l'entreprise au regard des objectifs fixés. L'information est fournie dans des délais compatibles avec l'exercice efficace et efficient des responsabilités des Business Unit Managers.

L'information des salariés est réalisée par le biais de réunions ad hoc convoquées autant que de besoin (présentation des comptes trimestriels, célébration d'un succès commercial ou technique, moments de convivialité tels qu'embauche, naissance, etc...), permettant ainsi une information efficace en matière de marche des affaires, d'information sur les devoirs et les responsabilités de chacun en matière de contrôle et d'homogénéisation des enjeux.

Diverses procédures opérationnelles ont été rédigées et/ou mises à jour depuis plusieurs exercices, en particulier dans le cadre du processus qualité ISO 9000 version 2000. Elles portent en particulier sur:

- processus affaires,
- Processus gestion de projet et sous processus associés,
- Processus de maîtrise des modifications en cours de projet
- Processus commande client
- Processus achats
- Processus Réception et Expédition
- Processus SAV
- Processus Gestion et Comptabilité
- Gestion et maîtrise des documents
- Audit Interne
- Gestion et maîtrise des non-conformités
- Suivi des actions correctives et préventives
- Maîtrise des équipements de contrôle de mesure et d'essai
- Entretien Individuel – plan de progrès personnel
- Analyse des risques et amélioration de la sécurité.

3.4. Les activités de contrôle

I2S est sous processus qualité ISO 9000 version 2000, plan géré par Mr. Jean-Louis BLOUIN, directeur général et membre du Directoire, et Mme Isabelle Salin, Responsable Assurance Qualité.

Chaque année, une série d'audits internes est effectuée. Sur 2006, ils ont en particulier porté:

- Service commercial (commandes en cours)
- Service technique et commercial sur affaires en cours

- Achats et maîtrise de la sous-traitance
- SAV
- Processus de production
- Réceptions et expéditions
- Audits "fournisseurs".

En particulier, la société s'assure :

- que la documentation nécessaire au suivi des flux comptables et financiers est appropriée et disponible dans des délais raisonnables,
- de la justesse des paramètres variables de la paie, qui est sous-traitée à un partenaire extérieur,
- de la conformité avec les multiples réglementations des opérations d'embauche, de formation et de gestion des ressources humaines,
- de la comptabilité des variations de la trésorerie avec le tableau des besoins financiers (tenu mensuellement)
- que les délégations de signatures et d'engagement sont formalisées sur l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Compte tenu de la taille de la société, le niveau de délégation dans ce domaine demeure faible, la Direction Générale étant seule signataire dans les cas d'émission de chèques et d'engagement de dépenses (au-delà de 1 500 €)
- Les Business Unit Managers ont des objectifs clairs en terme de budget, de résultat et autres objectifs financiers et opérationnels. Les systèmes de «reporting» en place permettent d'identifier les écarts par rapport à la performance prévue et de communiquer ces écarts à la Direction Générale.

La séparation des tâches est assurée dans la mesure du possible compte tenu de la taille restreinte de la société. Les contrôles réalisés au niveau des paiements par la Direction Générale permettent de compenser ce risque.

Les données informatiques critiques sont sauvegardées tous les jours et conservées à l'extérieur de l'entreprise.

3.5. Processus d'établissement des informations financières

Le processus comptable est géré en interne par la société. Le processus de clôture des comptes semestriels et annuels est réalisé sous la supervision d'un expert comptable (cabinet Ernst & Young) et du Directoire.

Les risques clefs afférents à ce processus sont les suivants:

- Evaluation des créances clients / reconnaissance du chiffre d'affaires : risque de recouvrement, évaluation des soldes en devises, analyse des contrats complexes.
- Evaluation des stocks: risques liés à l'obsolescence et la rotation des stocks.
- Litiges: évaluation des risques afférents aux litiges sociaux et/ou commerciaux en liaison avec les conseillers juridiques de la société.
- Fiscalité: évaluation du crédit impôt recherche (suivi des projets, identification et valorisation des heures et coûts afférents à ces projets, calcul du crédit d'impôt).
- Dettes fournisseurs : respect du principe de séparation des exercices et rattachement des charges et produits (sur contrats complexes en particulier).

Pessac, le 20 août 2007
Le Président du Conseil de Surveillance
Alain RICROS

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

Au cours des trois derniers exercices, l'effectif du groupe a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	2004	2005	2006	30/06/2007
Direction, administration	6	6	7	9
R&D	20	22	19	19
Production	8	8	8	9
Commercial	11	14	13	15
TOTAL	45	50	47	52

Au 30 juin 2007, 2 personnes sont également attachés à la filiale américaine et 4 au bureau chinois.

17.2 Participations et stock options des membres du directoire et conseil de surveillance

Nom	Nb actions détenues au 30/06/2007	% de capital au 26/07/2007	Nb de BSA détenus au 30/06/2007
Jean-Pierre GERAULT	239 694	17,04%	90 000
Jean-Louis BLOUIN	552 197	41,04%	-
Alain RICROS	552 197	41,04%	-
André DUCASSE⁽¹⁾	1	0%	-
Alain MAINGUY⁽²⁾	1	0%	-

⁽¹⁾ Action prêtée par JL Blouin

⁽²⁾ Action prêtée par Alain Ricros

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant à ce jour.

Toutefois, il est dans l'intention de la Société de proposer dans l'avenir un plan d'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise. Cette démarche suivra les procédures de décision et d'approbation conformément aux textes en vigueur.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 1^{er} septembre 2007

	Nombre d'actions	% de capital	Nombre droits vote	% de droit de vote
Jean-Louis BLOUIN	552 197	41,04%	1 104 394	45,08%
Alain RICOS	552 197	41,04%	1 104 394	45,08%
Jean-Pierre GERAULT	239 694	17,82%	239 694	9,78%
Sous-total fondateurs et dirigeants	1 344 088	99,90%	2 448 482	99,94%
François DURET	1 000	0,07%	1 000	0,04%
Claude LACASSAGNE	200	0,01%	200	0,01%
Jean-Marc CHICCO	72	0,01%	72	0,00%
Frédéric PUCCINI	72	0,01%	72	0,00%
Yannick PINSON	20	0,00%	20	0,00%
Alain MAINGUY	1	0,00%	1	0,00%
André DUCASSE	1	0,00%	1	0,00%
Sous- total personnes physiques	1 366	0,10%	1 366	0,06%
Public	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	1 345 454	100,00%	2 449 848	100,00%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Directoire

Monsieur Alain Ricros détenant 41,04% du capital et 45,08% des droits de vote n'est pas représenté au directoire. Toutefois, il est président du conseil de surveillance.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double avait été instauré statutairement au profit de MM. Blouin et Ricros.

Par décision de l'AGE du 18 septembre 2007 et sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext d'Euronext Paris, ce droit de vote double deviendra applicable à toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de quatre ans.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

L'évolution de la répartition de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices est présentée au paragraphe 21.1.7 B du présent document de base.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.6 État des nantissements d'actions

Un nantissement portant sur 9 320 actions i2S (avant multiplication par 10 du nombre d'actions du 22 décembre 2006) a été accordé au profit d'une banque en garantie d'un prêt souscrit en 2003.

I2S a obtenu la main levée entière et définitive du gage des 9 320 titres (avant la multiplication par 10 du nombre d'action) par la Société Générale en date du 28 août 2007.

Il n'existe donc actuellement à la connaissance de la société aucun nantissement sur les actions i2S.

En contrepartie d'un emprunt bancaire (nominal de 180 000 €), un nantissement sur actif corporel a été accordé par i2S pour une valeur de 172 500 €.

Nature de l'engagement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan (b)	% (a)/(b)
Nantissement d'actifs corporels en garantie d'un prêt bancaire	juil-03	juin-10	172 500 €	172 592,66 €	99,9%

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Il n'existe aucune opération avec les apparentés outre les conventions mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes.

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes sont présentés aux paragraphes :

- ✧ 20.3.1 (B) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- ✧ 20.3.2 (B) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- ✧ 20.3.3 (B) pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Aucune nouvelle convention de ce type n'a été conclue depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les flux financiers entre i2S et ses filiales ont été les suivants :

Période du 01/01/07 - 30/06/07 (en K€)	i2S Inc	ASSY	Arkenûm	AIG
Ventes	13	75	3	24
- Achats	-9	-248	0	0
- Commissions	-27	0	0	0
+/- Intérêts	0	3	0	0
TOTAL	-23	-170	3	24

Fin du contrat liant Jean-Pierre Gérault et i2S

Jusqu'à sa nomination en tant que président du Directoire le 22 décembre 2006, Jean-Pierre Gérault était lié à i2S par le biais d'un contrat de prestations de services conclu le 1^{er} septembre 2005 avec la société KM&P qu'il contrôle et préside.

Dans le cadre de sa stratégie de développement relative aux grands projets internationaux de numérisation, i2S avait souhaité disposer des services de Jean-Pierre Gérault pour l'accompagner dans ses actions de lobbying et dans la mise en place opérationnelle d'un plan d'action envers son réseau de distributeurs du pôle DigiBook.

La rémunération convenue était fixée à 10 500 € HT d'honoraires trimestriels.

Au titre de l'exercice 2005, 14 000 € ont été versés à M. Gérault dans ce cadre et 40 065 € HT au titre de 2006.

Ce contrat est caduc depuis le 22 décembre 2006.

Autre convention avec les apparentées :

Une convention avec la SARL MORIGANE LVMI dont est associée l'épouse de Monsieur GERAULT concernant une mission d'accompagnement à la mise en place d'une politique de ressources humaines a été établie pour la période de Novembre 2006 à Février 2007.

La société a supporté une charge totale de 1 630 € HT sur l'exercice 2006 et de 4 200 € HT sur 2007.

Ce contrat est caduc depuis le 8 février 2007, date de la dernière facturation.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Sur la période des états financiers dans le présent document de base, i2S détient une filiale majoritaire basée aux Etats-Unis (i2S Inc.) ainsi que trois participations minoritaires dans les sociétés ASSY, AIG et ARKHENUM à hauteur respective de 33%, 25% et 18% du capital.

Il n'a pas été établi de comptes consolidés sur la période pour les raisons suivantes :

- **i2S Inc.** a dégagé des chiffres non significatifs sur la période du fait de son mode de fonctionnement jusqu'au 1^{er} semestre 2007, cette filiale américaine intervenait essentiellement en tant que bureau de représentation (pour mémoire, 279 K€ de chiffre d'affaires et (6) € de résultat en 2006 pour l'essentiel relatif à des opérations intra groupe). En revanche, à compter de l'été 2007, comme cela est expliqué dans l'annexe des comptes semestriels au 30 juin 2007, elle commence à bénéficier d'une indépendance de fonctionnement (facturation et charges à partir des Etats-Unis ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Son importance deviendra croissante.
Compte tenu de ce nouveau mode de fonctionnement, i2S Inc sera consolidée à compter du second semestre 2007 si son développement se confirme.
- **ASSY et AIG** : ces participations minoritaires ont été considérées comme non significatives au regard de la non matérialité de leurs chiffres comparés à ceux de la société-mère. En effet, la quote-part de résultat cumulé de ces deux participations susceptibles d'être intégré par mise en équivalence serait inférieur à 5 K€ avant retraitement de quelques opérations intragroupe à comparer au 687 K€ de résultat 2006 dégagé par i2S SA,
- **Arkhenum** : Cette participation n'est détenue qu'à 18%, seuil inférieur au 1^{er} seuil de consolidation.

Le Groupe i2S ne dépasse pas les seuils rendant légalement obligatoires l'établissement de comptes consolidés. Compte tenu du caractère peu significatif des filiales présentées ci-avant au regard de l'activité de la société i2S, il a été décidé de ne pas élaborer de comptes consolidés dans la perspective de l'introduction.

Si le développement de l'activité sur le marché américain se confirme, i2S établira des comptes consolidés (à priori dès le 31 décembre 2007).

20.1 Informations financières historiques**20.1.1 Bilans aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004**

	31-déc.-06			31-déc-05	31-déc-04
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit, non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Concessions, brevets, droits ...	90 289	89 956	333	3 824	24 650
Fond commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillage ind.	363 498	316 182	47 316	51 515	34 570
Autres immobilisations corporelles	318 073	208 370	109 703	126 305	122 245
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées par M.E.					
Autres participations	171 186	13 072	158 114	162 549	181 618
Créances rattachées à de participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	943 046	627 580	315 466	344 193	363 083
ACTIF CIRCULANT					
Stock et en-cours					
Matières premières	359 349	44 070	315 279	161 500	123 494
En cours	102 015		102 015	262 450	104 381
Produits intermédiaires et finis	935 122	80 083	855 039	479 436	648 230
Avances et acomptes versés	142 395		142 395	78 915	56 690
Créances					
Clients et comptes rattachés	1 476 088	30 662	1 445 426	1 451 065	864 752
Autres créances	1 856 116	166 912	1 689 204	1 202 346	1 431 635
Capital souscrit appelé non versé					
Disponibilités et divers					
Valeurs mobilières de placement	63 953		63 953	63 892	63 892
Disponibilités	654 713		654 713	557 425	773 935
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	12 811		12 811	10 049	7 826
TOTAL (II)	5 602 562	321 726	5 280 835	4 267 077	4 074 835
Charges à répartir (III)					
Primes de remb. Obligations (IV)					
Écart de conversion actif (V)	16 385		16 385	5 849	3 326
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	6 561 993	949 307	5 612 687	4 617 119	4 441 244

	31-déc-06 Net	31-déc-05 Net	31-déc-04 Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (dont versé: 2 807 089)	1 000 000	500 000	500 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Écart de réévaluation			
Réserve légale	50 000	50 000	43 972
Réserves statutaires ou contractuelles	787 701	1 191 485	795 810
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(11 559)	
Résultat de l'exercice	686 515	107 775	401 703
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total (I)	2 524 216	1 837 701	1 741 485
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total (II)			
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	68 439	67 194	98 211
Provisions pour charges	70 856	70 856	60 600
Total (III)	139 295	138 050	158 811
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit (2)	249 811	124 683	148 666
Emprunts et dettes financières divers	322 596	124 566	218 649
Avances et acomptes reçus sur commandes	222 577	222 840	92 544
Fournisseurs et comptes rattachés	1 638 726	1 444 256	1 185 626
Dettes fiscales et sociales	483 818	704 022	881 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 650	4 650	9 375
Autres dettes	26 997	16 349	4 942
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	2 949 175	2 641 367	2 540 948
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	5 612 687	4 617 119	4 441 244

20.1.2 Comptes de résultat aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

En €	France	Export	31-déc-06	31-déc-05	31-déc-04
Vente de marchandises	3 499 009	429 373	3 928 383	3 300 884	3 594 918
Production vendue (biens)	3 602 259	4 352 368	7 954 627	6 161 838	5 692 022
Production vendue (services)	230 621	171 294	401 915	472 013	499 383
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	7 331 890	4 953 035	12 284 925	9 934 735	9 786 323
Production stockée			238 621	10 998	155 023
Production immobilisée			6 088	4 693	1 786
Subventions d'exploitation			5 395	35 651	95 572
Reprises/provisions & transferts de charges			99 445	80 307	157 460
Autres produits (1)			774	13	14
TOTAL Produits d'exploitation (2)			12 635 249	10 066 397	10 196 177
Achat marchandises			3 239 736	2 566 790	2 989 893
Variation de stocks marchandises					
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.			2 012 571	1 845 702	1 237 283
Variation de stocks			-167 398	-49 095	14 128
Autres achats et charges externes (3)			3 583 949	2 486 182	2 481 469
Impôts, taxes et versements assimilés			153 344	135 462	107 905
Salaires et traitements			1 815 941	1 747 336	1 906 691
Charges sociales			897 203	872 378	934 879
Dotations amortissements sur immobilisations			51 687	63 468	73 028
Dotations provisions sur immobilisations					
Dotations provisions sur actif circulant			77 531	40 906	54 269
Dotations provisions pour risques et charges			21 773	10 328	10 593
Autres charges			22 269	6 018	1 633
TOTAL charges d'exploitation (4)			11 708 605	9 725 474	9 811 771
RESULTAT D'EXPLOITATION			926 644	340 923	384 406
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations (5)			6 873	14 050	
Produits des autres valeurs mobilières & créances (5)					
Autres intérêts et produits assimilés (5)			9 179	1 577	994
Reprises/provisions et transfert de charges				3 326	22 953
Différences positives de change			53 308	35 421	41 022
Produits nets sur cessions de VMP					
TOTAL produits financiers			69 360	54 374	64 969
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 484	184 289	25 975
Intérêts et charges assimilées (6)			44 574	35 049	32 439
Différences négatives de change			24 488	18 737	
Charges nettes sur cessions de VMP					
TOTAL charges financières			70 546	238 075	58 413
RESULTAT FINANCIER			-1 186	-183 701	6 556
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			925 458	157 222	390 962
Sur opérations de gestion					460
Sur opérations en capital				3 808	41 525
Reprises, provisions et transfert de charges					
Total produits exceptionnels				3 808	41 985

Sur opérations de gestion (6 bis)		92	
Sur opérations en capital	1 953		
Dotations aux amortissements et provisions			28 965
Total charges exceptionnelles	1 953	92	28 965
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 953	3 716	13 020
Participation des salariés au résultat			
Impôt sur les bénéfices	236 990	53 163	2 279
TOTAL DES PRODUITS	12 704 608	10 124 580	10 303 131
TOTAL DES CHARGES	12 018 093	10 016 805	9 901 428
BENEFICE OU PERTE	686 515	107 775	401 703

(1) Produit nets partiels sur opérations à long terme (1)			
(2) Produits de locations immobilières			
(2) Produits d'exploitation afférent à des exercices antérieurs détaillés en (8)			
(3) Crédit-bail mobilier			914
(3) Crédit-bail immobilier	110 245	105 544	114 715
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs détaillées en (8)			
(5) Produits concernant les entreprises liées	13 542	7 753	
(6) Intérêts concernant les entreprises liées	413	4 068	
(6 Bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général			

20.1.3 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2006

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue
 - Logiciels 2 ans
 - Matériels et outillage RD et Pro 2 ans
 - Mobilier de bureau 10 ans
 - Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans.
- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : la valeur est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- Stocks : les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat en appliquant le prix unitaire moyen pondéré.
Les stocks de produits finis sont évalués au coût matières.
La dépréciation des stocks est déterminée chaque année par famille de matières et de produits finis.
- Créances et dettes : les créances et les dettes sont comptabilisées en valeur brute.
Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.
Par un contrat « COOPATERME » la société I2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 4 novembre 2006 au 31 mars 2007. Les créances et dettes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 mars 2007 ont été comptabilisées aux taux prévus par ce contrat.
- Indemnités de départ à la retraite :
Sur la base des droits acquis, à 60 ans et 65 ans, par le personnel au 31.12.2006 calculés selon la convention Collective de la société et actualisés à un taux de 5%, le montant de l'engagement retraite à la clôture de l'exercice s'élève à K€ 71. Il a été comptabilisé dans les comptes clos au 31.12.2006.

Autres éléments significatifs

- Frais de recherche et de développement et crédit impôt recherche

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	2005	2006
Achats RD	180 K€	160 K€
Dépenses de personnel	304 K€	360 K€
TOTAL	484K€	520 K€
Crédit impôt recherche	27 K€	74 K€

- Crédit Impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt comptabilisé au titre de l'exercice 2006 est de 73 548 € et a été intégralement imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2006.

Le crédit impôt recherche 2005 restant à imputer s'élève à K€. 24.

- Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société pratique l'intégration fiscale avec sa mère, la S.A COFINTECH.

En vertu de la convention d'intégration fiscale signée entre les deux sociétés, la filiale verse à la société mère au titre de la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat de l'exercice comme si elle était imposée directement.

Notes sur le bilan Actif

ACTIF IMMOBILISE: Mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	89 830	459		90 289
Immobilisations corporelles	654 658	27 039	125	681 572
Immobilisations financières	175 621	- 6 223	-1 788	171 186
TOTAL	920 109	21 275	1 663	943 046
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	86 006	3 950	22	89 956
Immobilisations corporelles	476 838	47 736		524 552
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	13 072			13 072
	575 916	51 687	22	627 580

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an au +	A + d'un an
Actif Immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	3 345 015	3 345 015	
TOTAL	3 345 015	3 345 015	

Charges Constatées d'avances :

Cette rubrique ne contient que des charges liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan Passif**Capital social ou parts sociales**

	Nombre	Valeur nominale
Titres début exercice	80 883	6,18177
Titres émis	1 617 660	0.618177
Titres remboursés ou annulés	80 883	6.18177
Titres fin d'exercice	1 617 660	0.618177

CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital	500 000	500 000		1 000 000
Primes d'émission				
Réserve légale	50 000			50 000
Réserve statutaire	1 191 485	96 216	500 000	787 701
Report à nouveau	(11 559)	11 559		
Résultat n-1	107 775		107 775	
	1 837 701	607 775	607 775	1 837 701

Au cours de l'exercice les opérations sur les capitaux propres sont les suivantes :

- L'assemblée Générale du 22 décembre 2006 a décidé de multiplier par 10 le nombre d'actions et ainsi, par voie de conséquence, réduire corrélativement le pair de chaque action. Le capital social donne lieu à l'échange de 10 actions nouvelles contre 1 action ancienne, de même catégorie.
- Cette même assemblée a procédé à une augmentation du capital social de 500 000€, le portant de 500 000€ à 1 000 000€, par incorporation de la réserve statutaire.

PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	138 050	21 785	20 540	139 295
Provisions pour dépréciation	269 133	79 002	13 337	334 798
TOTAL	407 183	100 788	33 877	474 094

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit	249 811	62 610	187 201	
Dettes financières diverses	322 596	140 105	182 490	
Fournisseurs	1 638 726	1 638 726		
Dettes fiscales et sociales	483 818	483 818		
Dettes sur immobilisations	4 650	4 650		
Autres dettes	249 574	249 574		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 949 175	2 579 485	369 691	

Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

Emprunts et dettes établissement de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	106 100
Dettes fiscales et sociales	288 739
Autres dettes	23 053

Notes sur le compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires :**

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat net après Impôt
Résultat courant	925 458	237 491	687 966
Résultat exceptionnel	- 1 953	- 501	- 1 452
Participation salariés			
Résultat comptable	923 505	236 990	686 515

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	686 515
Impôt sur les bénéfices	236 990
Résultat avant impôts	923 505
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	923 505

Détails des produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles	
V.C.E.A.C	103
Diverses charges exceptionnelles	1 850
Résultat exceptionnel	1 953

Autres informations

Effectif Moyen	Salariés	Mis à Disposition
Cadre	31	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	16	
Ouvriers		
TOTAL	47	

Effectif Moyen DIF	
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF:	2 549 heures
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à la demande :	2 549 heures

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations Incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations Corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations Financières			
Participations	165 697		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres Immobilisations financières			
TOTAL IMMOBILISATIONS	165 697		
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	107 970		
Capital souscrit appelé, non versé	669 052		
TOTAL CREANCES	777 022		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 042		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL DETTES	3 042		

Crédit Bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine	114 000	1 466 000			1 580 000
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs		219 300			219 300
- Dotations de l'exercice		73 300			73 300
TOTAL		292 600			292 600
Redevances payées:					
- Cumul exercices antérieurs		350 142			350 142
- Exercice		134 507			134 507
TOTAL		484 649			484 649
Redevances restant à payer:					
- à 1 an au plus		135 256			135 256
- à + d'un an et 5 ans au +		549 219			549 219
- à + de 5 ans		853 746			853 746
TOTAL		1 538 221			1 538 221
Valeur résiduelle:					
- à 1 an au +					
- à + d'un an et 5 ans au +					
- à + de 5 ans		1			1
TOTAL		1			1
Montant pris en charge dans l'exercice		134 506			134 506

Détails produits et charges**Produit à recevoir**

409800 Avoirs à recevoir		501
468700 Divers produits à recevoir		17 876
Autres créances		18 377
Produits à recevoir		18 377
Charges constatées d'avance		
486000 Charges constatées d'avance	12 811	10 049
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 811	10 049

Charges à payer

408000 Fournisseurs fact à recevoir	71 351	58 396
408042 Fournisseurs fact à recevoir		5 831
408062 Fournisseurs fact à recevoir	350	
408070 Fournisseurs fact à recevoir	12 324	13 181
408082 Fournisseurs fact à recevoir	6 673	
408092 Fournisseurs fact à recevoir	14 681	
408211 Fournisseurs fact à recevoir		57
408212 Fournisseurs fact à recevoir	721	41 845
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	106 100	119 310
428200 Dettes provisions congés payés	153 526	167 651
428600 Personnel autres charges à payer		113 850
438200 Charges sociales/ congés payés	69 087	75 443
438600 Charges sociales à payer	36 611	85 376
448600 Etat charges à payer	29 516	27 987
Dettes Fiscales et Sociales	288 739	470 306
468600 Divers charges à payer	23 053	16 349
Autres Dettes	23 053	16 349
CHARGES A PAYER	417 892	605 965

Liste des filiales

Filiales et Participations	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1- Filiales (+de 50%du capital détenu)			
I2S USA	6 059	100%	5 300
Sarl I2S Pessac Franta Filiala Galati		100%	Société en cours de liquidation
2- Participations (10à 50% du capital détenu)			
AIG	47 749	25%	10 549
ARKHENUM (1 °)	136 974	18%	46 263
ASSY	92 572	33%	751
B- Renseignements Globaux concernant les autres filiales et participations			
1-Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			
2- Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			

20.1.4 Tableaux des flux de trésorerie

Ces tableaux ont été établis pour le besoin du document de base et ont fait l'objet d'un rapport d'audit spécifique présenté au paragraphe 20.3.4.

	31-déc-06	31-déc-05	31-déc-04
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net	686 515	107 775	401 702
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions nets	118 597	249 224	17 883
Plus-value de cession	103		
Autres		5 910	
Capacité d'autofinancement	805 215	362 909	419 585
Variation actifs d'exploitation			
. Stocks et en-cours	-406 019	-60 093	-140 895
. Avances & acptes / cdes	-63 480	-22 225	-31 646
. Clients après en cours cédé au factor	-21 484	-587 063	-59 200
. Autres créances (dont réserve factor)	-363	69 405	183 178
. Chges constatées d'av	-2 762	-2 223	1 899
Variation dettes d'exploitation			
. Avances & acptes / cdes	-263	130 296	72 837
. Dettes frs & cptes ratt.	194 470	258 630	323 991
. Dettes fisc. & soc.	-220 204	-177 123	186 298
. Autres dettes	10 648	11 407	-42 082
. Prod. constatées d'av.			
Variation dettes et créances hors exploitation			
. Actifs divers hors exploitation	-10 536	-2 523	3 030
. Dettes diverses hors exploitation	140 105	-4 725	9 375
Variation du besoin en fond de roulement (1) (2)	-379 888	-386 237	506 785
Flux net de trésorerie liés à l'activité	425 327	-23 328	926 370
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-27 498	-81 115	- 94 969
Cession ou diminution d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Variation des immobilisations financières	4 436	5 996	- 15 585
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-23 062	-75 119	-110 554
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Réduction nette des capitaux propres			- 521 766
Distribution de dividendes			- 200 590
Remboursement d'emprunt	-24 874	-23 980	- 22 554
Souscription d'emprunt	238 140		94 350
Prêt à / de Cofintech, actionnaire majoritaire I2S pré-fusion	-30 216	-94 083	124 299
Prêt à / de Cofintech, actionnaire majoritaire I2S pré-fusion	-487 966		
Comptes courants et associés: dividendes non mis en paiement			
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-304 916	-118 063	- 526 261
VARIATION DE TRESORERIE	97 349	-216 510	289 555
Trésorerie à l'ouverture	621 317	837 827	548 273
Trésorerie à la clôture	718 666	621 317	837 827
VARIATION DE TRESORERIE	97 349	-216 510	289 554
A titre informatif:			
(1) Les variations de flux liés aux opérations de financement avec la société mère Cofintech sont exclues de la variation de Besoin en Fond de Roulement pour être mentionnés directement dans les flux liés aux opérations de financement.			
(2) La réserve disponible issue de la mobilisation auprès du factor est incluse dans le besoin en fonds de roulement à la clôture de chaque exercice pour:	1 084 728	986 000	1 071 941
Si cette réserve était financée en totalité la trésorerie théorique à la clôture de chaque exercice serait de :	1 803 394	1 607 317	1 909 768

20.1.5 Rapport d'audit relatif aux tableaux de flux de trésorerie

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société i2S, nous avons effectué un audit des tableaux de flux de trésorerie établi à partir des comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

Ces tableaux réalisés expressément pour les besoins du document de base de la société figurent au paragraphe 20.1.4 de ce document. Ils ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur l'exactitude de ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie, réalisés à partir des comptes sociaux de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 certifiés sans réserve ni observation, selon le modèle prescrit par le règlement CRC n° 99-02 ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations données dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs ayant permis d'établir ces tableaux. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'opinion exprimé ci-dessous.

A notre avis, ces tableaux, avec le renvoi (1), présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie générés par l'activité de la société au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, étant précisé que le renvoi (2) est indiqué par l'entreprise à titre purement informatif et doit être considéré comme étant hors tableau.

Fait à Bordeaux,
le 4 septembre 2007
Les Commissaires aux Comptes,
SARL LENCOU-PHARÉ & ASSOCIÉS

*Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale de Bordeaux*

20.1.6 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005

Règles et méthodes comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue
 - Logiciels : 2 ans
 - Matériels et outillage RD et Pro : 2 ans
 - Mobilier de bureau : 10 ans
 - Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans.
- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : la valeur est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- Stocks : les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat en appliquant le prix unitaire moyen pondéré.
Les stocks de produits finis sont évalués au coût matières.
La dépréciation des stocks est déterminée chaque année par famille de matières et de produits finis ; certaines familles ont dépréciées linéairement sur cinq ans ;
- Créances et dettes : les créances et les dettes sont comptabilisées en valeur brute.
Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Par un contrat « COOPATERME » la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en dollar US pour la période du 4 novembre 2005 au 31 mars 2006. Les créances et dettes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 mars 2006 ont été comptabilisées aux taux prévus par ce contrat.
- Changement de méthode :
Mise en application des règlements CNC 2002-10 et CNC 2004-06 sur les actifs : jusqu'au 31 décembre 2004, les actifs incorporels tels que les dépôts de marques et les noms de domaine étaient enregistrés à l'actif en immobilisations incorporelles.
Conformément au règlement CRC 2004-06, les montants auparavant activés, soit 17 470 € ont été extournés de l'actif. Ils ont été enregistrés en report à nouveau. Selon le principe régissant la première application de l'avis sur les actifs, l'impact sur les capitaux propres étant négatif, ces montants ont été déduits fiscalement par voie extracomptable.
Le montant de l'impôt correspondant soit 5 911 € a été également enregistré en report à nouveau.
- Indemnités de départ à la retraite :
Sur la base des droits acquis, à 60 ans et 65 ans, par le personnel au 31.12.2005 calculés selon la convention collective de la société et actualisées à un taux de 5%, le montant de l'engagement retraite à la clôture de l'exercice s'élève à K€.71. Il a été comptabilisé dans les comptes clos au 31.12.2005.

Autres éléments significatifs

- Frais de recherche et de développement et crédit impôt recherche :

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	2004	2005
Achat RD	179 K€	180 K€
Dépenses personnel	450 K€	304 K€
TOTAL	629 K€	484K€
Crédit impôt recherche	127 K€	27K€

- Crédit impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt comptabilisé au titre de l'exercice 2005 est de 27 028 €.

Le crédit impôt recherche a été imputé au cours de l'exercice 2005.

▪ Provision sur titres filiale ASSY

Au titre de l'exercice, la société i2S a procédé à une provision de K€ 178, à hauteur de K€ 165 sur le compte courant (100%) et de K€ .3 sur les titres.

Cette provision est basée sur la situation de la société ASSY au 30 juin 2005, retraitée afin d'appliquer des principes comptables identiques à ceux d'i2S.

Cette analyse a amené la société i2S à provisionner 100% du compte courant et une partie des titres.

Notes sur le bilan Actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	104 813	6 142	21 125	89 830
Immobilisations corporelles	579 684	74 974		654 658
Immobilisations financières	181 618		5 996	175 621
TOTAL	866 115	81 116	27 121	920 109
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	80 162	9 499	3 655	86 006
Immobilisations corporelles	422 869	53 969		476 838
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	503 032	63 468	3 655	575 916

Etats des créances

	Montant brut	A un an au +	A + d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	2 832 439	2 832 439	
TOTAL	2 832 439	2 832 439	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	18 377
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan Passif

Capital social ou parts sociales

	Nombre	Valeur nominale
Titres début exercice	80 883	6,18177
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	80 883	6,18177

CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission				
Réserve légale	43 972	6 028		50 000
Réserve statutaire	795 810	395 675		1 191 485
Report à nouveau		(11 558)		(11 558)
Résultat n-1	401 703		401 703	
	1 741 485	390 145	401 703	1 729 927

PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	158 811	16 105	36 865	138 050
Provisions pour dépréciation	62 615	219 417	12 901	269 133
TOTAL	221 426	235 522	49 765	407 183

ETAT DES DETTES

	Montant Brut	A 1 an au +	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit	124 683	24 871	99 811	
Dettes financières diverses	124 566	124 566		
Fournisseurs	1 444 256	1 444 256		
Dettes fiscales et sociales	704 022	704 022		
Dettes sur immobilisations	4 650	4 650		
Autres dettes	16 349	16 349		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 418 527	2 318 714	99 811	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établissement de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	119 310
Dettes fiscales et sociales	470 306
Autres dettes	16 349

Notes sur le compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires :**

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	157 222	51 935	105 287
Résultat exceptionnel	3 716	1 228	2 488
Participation salariés			
Résultat comptable	160 938	53 163	107 775

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	107 775
Impôt sur les bénéfices	53 163
Résultats avant impôts	160 938
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	160 938

Détail des produits et charges exceptionnels

<u>Produits exceptionnels</u>	
Divers produits exceptionnels	3 808
<u>Charges exceptionnelles</u>	
Pénalités, amendes	92
Résultat Exceptionnel	3 716

Autres informations

Effectif moyen	Salariés	Mis à Disposition
Cadre	31	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	18	
Ouvriers		
TOTAL	49	

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	160 761		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres Immobilisations financières			
TOTAL IMMOBILISATIONS	160 761		
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	180 218		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
TOTAL CREANCES	180 218		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL DETTES			

Crédit Bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine	114 000	1 466 000			1 580 000
Amortissements:					
- Cumul exercices antérieurs		146 000			146 000
- Dotations de l'exercice		73 300			73 300
TOTAL		219 300			219 300
Redevances payées:					
- Cumul exercices antérieurs		231 108			231 108
- Exercice		119 034			119 034
TOTAL		350 142			350 142
Redevances restant à payer:					
- à 1 an au plus		134 507			134 507
- à + d'un an et 5 ans au +		545 864			545 864
- à + de 5 ans		992 357			992 357
TOTAL		1 672 727			1 672 727
Valeur résiduelle:					
- à 1 an au +					
- à + d'un an et 5 ans au +					
- à + de 5 ans		1			1
TOTAL		1			1
Montant pris en charge dans l'exercice		119 034			119 034

Détails produits et charges**Produit à recevoir**

409800	Avoirs à recevoir	501	123
468700	Divers produits à recevoir	17 876	1 465
Autres créances		18 377	1 588

PRODUITS A RECEVOIR	18 377	1 588
----------------------------	---------------	--------------

Charges constatées d'avance

486000	Charges constatées d'avance	10 049	7 826
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		10 049	7 826

Charges à payer

518600	Intérêts courus		298
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			298
408000	Fournisseurs fact à recevoir	58 396	83 404
408042	Fournisseurs fact à recevoir	5 831	4 762
408070	Fournisseurs fact à recevoir	13 181	12 616
408082	Fournisseurs fact à recevoir		4 770
408211	Fournisseurs fact à recevoir	57	
408212	Fournisseurs fact à recevoir	41 845	200
408229	Fournisseurs fact à recevoir		271
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		119 310	106 023
428200	Dettes provisions congés payés	167 651	144 716
428600	Personnel autres charges à payer	113 850	214 250
438200	Charges sociales/ congés payés	75 443	65 122
438600	Charges sociales à payer	85 375	135 612
448600	Etat charges à payer	27 987	24 133
Dettes Fiscales et Sociales		470 306	583 833
468600	Divers charges à payer	16 349	
Autres Dettes		16 349	
CHARGES A PAYER		605 965	690 154

Filiales et Participations	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1- Filiales (+de 50%du capital détenu)	0	100%	Société en cours de liquidation
Sarl I2S Pessac Franta Filiala Galati			
2- Participations (10à 50% du capital détenu)			
AIG		25%	
ARKHENUM (1)	90 711	18%	44 622
ASSY	59 045	33%	120 481
B- Renseignements Globaux concernant les autres filiales et participations			
1-Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			
2- Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			

(1) Les montants indiqués correspondent aux derniers états financiers mis à notre disposition à savoir le 31 décembre 2004

20.1.7 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004

Règles et méthodes comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue
 - Logiciels : 2 ans
 - Matériels et outillage RD et Pro : 2 ans
 - Mobilier de bureau : 10 ans
 - Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans.
- Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : La valeur est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- Stocks : les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat en appliquant le prix unitaire moyen pondéré.
Les stocks de produits finis sont évalués au coût matières.
La dépréciation des stocks est déterminée chaque année par famille de matières et de produits finis ; certaines familles sont dépréciées linéairement sur cinq ans ;
- Créances et dettes : les créances et les dettes sont comptabilisées en valeur brute.
Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.
Par un contrat « COOPATERME » la société I2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 4 novembre 2004 au 31 mars 2005. Les créances et dettes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 mars 2005 ont été comptabilisées aux taux prévus par ce contrat.

Autres éléments significatifs

- Frais de recherche et de développement et crédit impôt recherche

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	2000	2001	2002	2003	2004
Achats RD	122 K€	53K€	137K€	61K€	179K€
Dépenses Personnel	246 K€	361K€	361K€	304K€	450K€
TOTAL	367K€	414K€	498K€	365K€	629K€
Crédit Impôt Recherche	44K€	80K€			127K€

- Crédit impôt recherche
Le montant du crédit d'impôt comptabilisé au titre de l'exercice 2004 est de 126 905 €.
Les crédits impôt recherche 2000, 2001, et 2004 ont été imputés au cours de l'exercice 2004.
- Bons de souscription d'actions
Au cours de l'exercice Messieurs RICROS et BLOUIN ont exercé leurs BSA. Ils ont souscrit 4800 actions au prix de 7 775 € par action, soit une augmentation de 24 936 € et 12 384 € de prime d'émission.
- Opérations sur le capital
Au cours de l'exercice, il a été procédé à deux réductions de capital en date du 30 juin 2004 suite au rachat d'actions pour un montant nominal de 104 772 €.

Le 22 décembre 2004, l'Assemblée Générale a décidé d'une augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves statutaires pour 79 836 €.

- Participation société AIG

La société i2S a pris dans l'exercice une participation à hauteur de 25% dans la société AIG pour un montant de 9 375 €.

- Contrôle fiscal

Un contrôle Fiscal sur les périodes 2001 à 2002 a eu lieu sur l'exercice. Ses conclusions ont amené la société à enregistrer un résultat exceptionnel bénéficiaire d'environ 13 K€. La charge d'impôt à quant à elle été imputée sur les déficits.

Notes sur le bilan Actif

ACTIF IMMOBILISE : Mouvements de l'exercice

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	49 638	55 175		104 813
Immobilisations corporelles	539 890	39 794		579 684
Immobilisations financières	166 032	15 585		181 618
TOTAL	755 560	110 554		866 115
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	34 016	46 146		80 162
Immobilisations corporelles	367 022	55 847		422 869
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	22 953		22 953	
TOTAL	423 992	101 993	22 953	503 032

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an au +	A + d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges const. d'avance	2 312 560	2 312 560	
TOTAL	2 312 560	2 312 560	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 588
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan Passif

Capital social ou parts sociales

	Nombres	Valeur nominale
Titres début exercice	96 252	5,19471
Titres émis	4 800	5,19471
Titres remboursés ou annulés	20 169	5,19471
Titres fin d'exercice	80 883	6,18177

CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital	500 000	104 772	104 772	500 000
Primes d'émission	3 659	12 384	16 043	
Réserve légale	43 972	6 028		50 000
Réserve statutaire	1 292 911	221 596	724 725	789 782
Résultat n-1	221 596		221 596	
TOTAL	2 062 138	344 780	1 067 136	1 339 782

Au cours de l'exercice les opérations sur les capitaux propres sont les suivantes :

- Le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2004, a été procédé à une réduction de capital pour un montant de 321 291 €, dont 57 552 € pour le capital social et 263 739 € pour les réserves statutaires, par annulation d'actions. Cette réduction faisait suite au rachat d'action décidé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2004.
- L'Assemblée Générale, en date du 30 juin 2004, a procédé à une réduction de capital pour un montant de 237 795 €, dont 47 220 € pour le capital social et 190 575 € pour les réserves, par annulation d'actions.
- Exercice des bons de souscription d'action en date du 3 décembre 2004 par Messieurs Blouin et Ricros. L'augmentation de capital s'élève donc à 37 320 €, dont 24 936 € pour le capital social.
- L'Assemblée Générale du 22 décembre 2004, a procédé à une augmentation du capital social de 79 836€ par incorporation de la prime d'émission et des réserves.

PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	154 574	10 592	6 356	158 811
Provisions pour dépréciation	150 964	54 269	142 618	62 615
TOTAL	305 538	64 861	148 974	221 426

ETAT DES DETTES

	Montant Brut	A 1 an au +	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit	148 666	23 982	107 219	17 465
Dettes financières diverses	218 649	218 649		
Fournisseurs	1 185 626	1 185 626		
Dettes fiscales et sociales	881 145	881 145		
Dettes sur immobilisations	9 375	9 375		
Autres dettes	4 942	4 942		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 448 403	2 323 719	107 219	17 465

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établissement de crédit	298
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	106 023
Dettes fiscales et sociales	583 833
Autres dettes	

Notes sur le compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires:**

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	390 962	2 205	388 757
Résultat exceptionnel	13 020	74	12 946
Participation salariés			
Résultat comptable	403 982	2 279	401 703

Incidence des évaluations Fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	401 703
Impôt sur les bénéfices	2 279
Résultats avant impôts	403 982
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	403 982

Détails des produits et charges exceptionnels

<u>Produits exceptionnels</u>	
Contrôle Fiscal	41 314
Divers	671
<u>Charges exceptionnelles</u>	
Pénalités, amendes	28 965
Résultat Exceptionnel	13 020

Autres Informations

Effectif moyen	Salariés	Mis à disposition
Cadre	29	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	12	
Ouvriers		
TOTAL	49	

Crédit Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine	114 000	1 466 000			1 580 000
- Amortissements:					
- Cumul exercices antérieurs		73 300			73 300
- Dotations de l'exercice		73 300			73 300
TOTAL		146 600			146 600
Redevances payées:					
- Cumul exercices antérieurs		126 313			126 313
- Exercice		104 795			104 795
TOTAL		231 108			231 108
Redevances restant à payer:					
- à 1 an au plus		119 402			119 402
- à + d'un an et 5 ans au +		542 649			542 649
- à + de 5 ans		1 144 467			1 144 467
TOTAL		1 806 519			1 806 519
Valeur résiduelle:					
- à 1 an au +					
- à + d'un an et 5 ans au +					
- à + de 5 ans		1			1
TOTAL		1			1
Montant pris en charge dans l'exercice		104 794			104 794

Détails produits et charges**Produit à recevoir**

409800	Avoirs à recevoir	123,08	123,08
468700	Divers produits à recevoir	1465,20	53 803,13
Autres créances		1588	53 926
PRODUITS A RECEVOIR		1588	53 926

Charges constatées d'avance

486000	Charges constatées d'avance	7826,12	9725,25
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7826	9725

Charges à payer

518600	Intérêts courus	297,57	297,57
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		298	298
408000	Fournisseurs fact à recevoir	83 404,26	54 265,21
408042	Fournisseurs fact à recevoir	4 762,37	3 138,00
408050	Fournisseurs fact à recevoir		2 326,00
408070	Fournisseurs fact à recevoir	12 615,82	22 192,25
408082	Fournisseurs fact à recevoir	4 770,44	83 858,08
408212	Fournisseurs fact à recevoir	199,60	3,92
408229	Fournisseurs fact à recevoir	270,66	265,02
408612	Fournisseurs fact à recevoir		781,00
408222	Fournisseurs fact à recevoir		1 507,56
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		106 023	168 337
428200	Dettes provisions congés payés	144 716,18	134 386,85
428600	Personnel autres charges à payer	214 250,00	174 750,00
438200	Charges sociales/ congés payés	65 122,28	60 474,00
438600	Charges sociales à payer	136 611,89	107 322,50
448600	Etat charges à payer	24 132,50	16 717,38
Dettes Fiscales et Sociales		583 833	493 651
419800	Rabais divers à accorder		47 024,62
Autres Dettes			47 025
CHARGES A PAYER		690 154	709 310

Filiales et Participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations		100%	
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu) Sarl I2S Pessac Franta Filiala Galati			
2- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
AIG	37 200	25%	
ARKHENUM (1 °)	90 711	18%	11 662
ASSY	279 181	33%	173 723
B- Renseignements Globaux concernant les autres filiales et participations			
1-Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			
2- Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) Etrangères			

20.2 Informations financières proforma

Non Applicable

20.3 États financiers consolidés

La société n'établit pas de comptes consolidés.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Exercice 2006

(A) Rapport général du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 30 juin 2004, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société I2S tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies en annexe. Nous avons notamment constaté :

- la correcte application depuis le 1^{er} janvier 2006 de la convention d'intégration fiscale conclue avec la société mère COFINTECH,
- La multiplication par 10 du nombre d'actions de la société et l'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux, le 25 Mai 2007
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous vous signalons les conventions suivantes :

Conventions autorisées dans l'exercice

Conventions avec Alain RICROS, Président du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de son contrat de travail de Directeur des Affaires Internationales, l'ancienneté de Monsieur Alain RICROS est reprise à compter du 1^{er} Février 1980.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 29 Décembre 2006.

Conventions avec la société COFINTECH SA, société mère d'I2S

Les sociétés I2S et COFINTECH ont conclu une convention d'intégration fiscale en date du 15 mars 2006, avec effet au premier janvier 2006.

Cette convention s'est traduite pour l'exercice 2006 par une imputation au compte courant de la société COFINTECH d'un impôt net de 140 106 euros, représentant l'impôt sur les sociétés qu'aurait dû payer la société I2S si elle n'était pas intégrée diminué du Crédit Impôt recherche de l'exercice, du Crédit impôt Recherche restant à imputer au titre des exercices antérieurs, du Crédit Impôt Apprentissage et des acomptes versés.

Conventions avec Jean-Pierre GERAULT, Président du Directoire

Par contrat en date du 02/12/2006 la société I2S a confié à la SARL MORIGANE LVMI dont est associée l'épouse de Monsieur Jean Pierre GERAULT, une mission d'accompagnement à la mise en place d'une politique de ressources humaines.

Cette mission est établie pour la période de Novembre 2006 à Février 2007, avec une facturation à la journée de 1200 € HT. Sur l'exercice, la société I2S a supporté une charge totale de 1 630 € HT.

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 novembre 2006.

Conventions avec Messieurs Alain RICROS et Jean Louis BLOUIN, administrateurs.

Conclusion d'un contrat de retraite par capitalisation à leur profit.

Autorisation du Conseil d'Administration du 22 mai 2006.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec Jean-Pierre GERAULT, administrateur

Par contrat en date du 01/09/2005, la SAS KM&P dont le président est Jean-Pierre GERAULT réalise pour le compte de la SA I2S une mission d'accompagnement et de représentation en vue de la réalisation d'objectifs opérationnels mentionnés dans ledit contrat.

Cette mission est établie pour une durée de 3 mois et se reconduit tacitement par trimestre. Sur l'exercice, la société I2S a supporté une charge totale de 40.065 € HT.

La convention ayant été conclue avant l'entrée en fonction de Jean-Pierre GERAULT en tant qu'administrateur (nomination du 24/11/05), n'est pas soumise à la procédure d'autorisation du CA.

Conventions avec la société COFINTECH SA, société mère d'I2S

- 1) La société I2S met à disposition de la société COFINTECH une partie des locaux qu'elle a pris en crédit bail immobilier avec l'autorisation du crédit bailleur.

La quote-part de loyer ainsi facturée par la société I2S sur l'exercice 2006 s'élève à 1000 euros H.T.

Autorisation du conseil d'administration du 02/01/2003.

- 2) Les sociétés I2S et COFINTECH ont conclu une convention de trésorerie en date du 6 janvier 2004 consistant en la mise en place d'une gestion de trésorerie en commun par la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie entre chacune des sociétés, inscription en compte courant des obligations réciproques et compensation et décompte d'intérêts établis chaque trimestre.

Par avenant à cette convention en date du 03/12/2004, le taux de rémunération est fixé au taux maximal des intérêts fiscalement déductibles, les intérêts sont calculés chaque trimestre à terme échu et la refacturation des intérêts financiers est soumise à la TVA.

Les intérêts représentent pour la société I2S un produit net de 5842.07 euros.

Autorisation des Conseils d'Administration des 06/01/2004 et 03/12/2004.

Conventions avec la société ASSY SA, société de droit Suisse filiale d'I2S.

La société I2S avait procédé sur l'exercice 2003 à des avances en compte courant auprès de sa filiale ASSY à concurrence de la somme de 230 000 CHF.

Ces avances sont rémunérées au taux maximal, pour la Suisse, des intérêts fiscalement déductibles fixés à 4,25% pour 2006. Sur cette base, la rémunération de ces avances s'élève à 6 804,57 € pour l'exercice.

Autorisation des Conseils d'Administration des 21/03/2003 et 15/12/2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Fait à Bordeaux, le 25 Mai 2007
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

20.4.2 Exercice 2005

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 mai 2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du code du Commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice, mentionnés dans l'annexe des comptes annuels au chapitre règles et méthodes comptables, résultant de l'application, au 1^{er} janvier 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de la Réglementation Comptable.

L'application de ces derniers a conduit la société à sortir de l'actif immobilisé, au premier janvier 2005, les actifs incorporels constitués par les frais de dépôts de marque et de nom de domaine pour un montant de 17470 € ; ce

montant a été impacté au compte report à nouveau et s'est traduit par une créance d'impôt sur les sociétés de 5911 €.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 225-235, 1^{er} alinéa du Code Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de la sécurité financière du 1^{er} Août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies en annexe.

Plus particulièrement, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons examiné le caractère régulier des changements de méthode comptable décrits dans l'annexe et mentionnés dans le présent rapport au point I ci-dessus.

Dans le cadre de notre appréciation des principes suivis par la société, nous nous sommes assurés du respect par la société des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables pour la première fois sur l'exercice 2005.

Notamment, nous avons vérifié que la société était fondée à ne pas déterminer de composant significatif sur les immobilisations corporelles.

L'application desdits règlements CRC a entraîné un changement de méthode sur la comptabilisation des dépôts de marques et noms de domaine. Ce changement a induit un impact net sur les capitaux propres de 11 K€.

La société a provisionné les titres de la société ASSY, ainsi que le compte courant qu'elle détient envers cette société, à hauteur de 178 K€ comme mentionné dans l'annexe au point « Autres éléments significatifs ». Nous avons pu constater les éléments probants sur le caractère raisonnable de l'évaluation de cette provision et, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, celle-ci nous paraît justifiée.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles L-233-6 et L-233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2006
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous vous signalons les conventions suivantes :

Conventions autorisées dans l'exercice

Conventions avec Claude LACASSAGNE, administrateur

Par contrat du 18/01/2005, M. Claude LACASSAGNE réalise sur l'exercice 2005 une mission de conseil dans le prolongement de celle qu'il avait réalisé sur le 4^{ème} trimestre 2004.

Les honoraires dus par i2S pour cette mission sont fixés forfaitairement à 35 000 euros HT.

Autorisation du CA du 14/01/2005.

Conventions avec Jean-Pierre GERAULT, administrateur

Par contrat en date du 01/09/2005 la SAS KM&P dont le président est Jean Pierre GERAULT réalise pour le compte de la SA i2S une mission d'accompagnement et de représentation en vue, de la réalisation d'objectifs opérationnels mentionnés dans ledit contrat.

Cette mission est établie pour une durée de 3 mois et se reconduit tacitement par trimestre.

Les honoraires forfaitaires trimestriels sont de 10 500 € HT. Sur l'exercice, la société i2S a supporté une charge totale de 14 000 € HT.

La convention ayant été conclue avant l'entrée en fonction de Jean-Pierre GERAULT en tant qu'administrateur (nomination du 24/11/05), n'est pas soumise à la procédure d'autorisation du CA.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec la société COFINTECH SA, société mère d'I.2.s

- 1) La société i.2.s met à disposition de la société COFINTECH une partie des locaux qu'elle a pris en crédit bail immobilier avec l'autorisation du crédit bailleur. La quote-part de loyer ainsi facturée par la société i2S sur l'exercice 2005 s'élève à 1000 euros HT.

Autorisation du Conseil d'Administration du 02/01/2003.

- 2) Les sociétés i2S et COFINTECH ont conclu une convention de trésorerie en date du 6 janvier 2004 consistant en la mise en place d'une gestion de trésorerie en commun par la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie entre chacune des sociétés, inscription en compte courant des obligations réciproques et compensation et décompte d'intérêts établis chaque trimestre.

Par avenant à cette convention en date du 03/12/2004, le taux de rémunération est fixé au taux maximal des intérêts fiscalement déductibles, les intérêts sont calculés chaque trimestre à terme échu et à la refacturation des intérêts financiers est soumise à la TVA.

La société i2S a enregistré dans ses charges de l'exercice 2005 un montant d'intérêts sur compte courant relatifs à cette convention de 3137.97 euros HT.

Autorisation des conseils d'administration des 06/01/2004 et 03/12/2004.

Conventions avec la société ASSY SA, société de droit Suisse filiale d'i2S

La société i2S avait procédé sur l'exercice 2003 à des avances en compte courant auprès de sa filiale ASSY à concurrence de la somme de 230000 CHF.

Ces avances sont rémunérées au taux maximal, pour la Suisse, des intérêts fiscalement déductibles fixés à 4,5% pour 2005.

Sur cette base, la rémunération de ces avances s'élève à 13.995,58 € pour l'exercice.

Autorisation des conseils d'Administration des 21/03/2003 et 15/12/2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2006
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

20.4.3 Exercice 2004

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mai 2005. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de la sécurité financière du 1^{er} Août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies en annexe.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve

exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles L233-6 et L233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2005
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous vous signalons les conventions suivantes :

Avec la société COFINTECH S.A

Administrateurs concernés :

Mr RICROS Président du Conseil d'Administration de la société COFINTECH et Mr BLOUIN Administrateur de la société COFINTECH.

- **Nature et Objet** : Bail consenti par la société i2S à la société COFINTECH S.A.
- **Modalités** : Charges Locatives facturées par i2S pour 1.000 € HT.
- **Nature et Objet** : Convention de trésorerie conclue avec la société COFINTECH S.A.
- **Modalités** : les intérêts de l'exercice représentent un produit net pour la société i2S de 892 € HT.

Avec la société ASSY

Administrateur concerné :

Mr BLOUIN administrateur de la société ASSY.

- **Nature et Objet** : Convention de compte courant rémunéré avec la société ASSY.
- **Modalités** : Avance faite par i2S à la société ASSY pour un montant de CHF 230 000, soit une avance valorisée au 31.12.2004, en tenant compte des intérêts capitalisés au 31.12.2003 de 152 696,76 €, cette avance n'a fait l'objet d'aucun remboursement au cours de l'exercice.
- **Nature et Objet** : Contrat d'exclusivité conclu avec la société ASSY.
- **Modalités** : Ce contrat a permis de générer un chiffre d'affaires de 1 223 205 € ht au cours de l'exercice par la société i2S.

Avec EUROPARTNERS CONSULTANTS

Administrateur concerné :
Mr Claude LACASSAGNE

- Nature et Objet : Mr LACASSAGNE a facturé des honoraires à la société i2S,
- Modalités : Montant de l'exercice 14 000 € HT.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2005
Les Commissaires aux Comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Bruno PHARE

20.5 Date des dernières informations financières

Le 30 juin 2007.

20.6 Informations financières semestrielles au 30 juin 2007**20.6.1 Bilan semestriel au 30 juin 2007****Actif**

	Brut	Amort.Prov	30/06/07	31/12/06
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et dév.				
Concessions, brevets, droit similaire	93 081	91 748	1 333	333
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	387 212	326 321	60 891	47 316
Autres immobilisations corporelles	328 106	223 817	104 290	109 703
Immobilisations en cours	14 256		14 256	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations	168 658		168 658	158 114
Créances rattachées à des particip.	315 474	293 047	22 427	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	
TOTAL (I)	1 311 788	934 933	376 855	315 466
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approv.	292 372	41 163	251 209	315 279
En cours de productions de biens	68 802		68 802	102 015
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 125 744	83 811	1 041 933	855 039
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes	104 796		104 796	142 395
Créances (3)				
Clients comptes rattachés	1 873 572	30 662	1 842 911	1 445 426
Autres créances	1 545 845	14 174	1 531 671	1 689 204
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	66 953		66 953	63 953
Disponibilités	592 543		592 543	654 713
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	103 286		103 286	12 811
TOTAL (II)	5 773 914	169 810	5 604 104	5 280 835
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)	23 793		23 793	16 385
TOTAL GENERAL (I à V)	7 109 495	1 104 743	6 004 753	5 612 687

Passif

	30/06/07	31/12/06
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	70 000	
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	84 326	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles	605 944	787 701
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	427 195	686 515
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 187 465	2 524 216
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	75 847	68 439
Provisions pour charges	118 148	70 856
TOTAL (III)	193 995	139 295
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	550 032	249 811
Emprunts et dettes financières divers (3)	252 491	322 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	230 506	222 577
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 626 344	1 638 726
Dettes fiscales et sociales	613 916	483 818
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 650	4 650
Autres dettes	228 354	26 997
COMPTES DE RÉGULARISATION (1)		
Produits constatés d'avance	117 000	
TOTAL (IV)	3 623 293	2 949 175
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	6 004 753	5 612 687

20.6.2 Compte de résultat semestriel au 30 juin 2007

Seuls les comptes au 30 juin 2007 font l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes.

	30/06/07			30/06/06
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	1 814 058	287 872	2 101 931	2 100 059
Production vendue de biens	1 792 278	3 071 938	4 864 216	3 440 463
Prod. vendue de services	175 015	182 525	357 540	158 889
Chiffre d'affaires net	3 781 351	3 542 335	7 323 686	5 699 411
Production stockée			157 410	248 128
Production immobilisée			23 714	4 316
Subventions d'exploitation			35 260	263
Reprise /amortis.& provision transfert de charges			31 703	48 374
Autres produits (1)			5	769
Total produits d'exploitation (2)			7 571 778	6 001 263
Achats marchandises			1 722 952	1 676 478
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements			948 079	987 871
Variation stock matières premières & approvisionnement			66 977	- 109 489
Autres achats et charges externes (3)			2 270 426	1 777 682
Impôt, taxes et versements assimilés			105 893	76 805
Salaires & traitements			1 051 287	913 229
Charges sociales			538 027	450 860
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 611	26 717
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 118	42 031
Dotations aux provisions pour risques & charges			47 292	10 580
Autres charges			2	9 180
Total charges d'exploitation (4)			6 780 663	5 861 947
RESULTAT D'EXPLOITATION			791 115	139 316
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			3 443	3 556
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			7 718	1 229
Reprises sur provisions & transfert de charges			197 805	
Différences positives de change			25 515	19 288
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
Total des produits financiers			234 482	24 074
Dotations financières aux amortissements & provisions			332 450	
Intérêts & charges assimilés (6)			31 084	20 997
Différences négatives de change			17 672	9 403
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières			381 206	30 400
RESULTAT FINANCIER			- 146 724	- 6 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			644 391	132 990

	30/06/07	30/06/06
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions & transferts de charges	70	611
Total produits exceptionnels (7)	70	611
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
Total charges exceptionnelles(7)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	70	- 611
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôt sur les bénéfices	217 266	54 036
TOTAL DES PRODUITS	7 806 330	6 025 950
TOTAL DES CHARGES	7 379 135	5 946 383
BENEFICE OU PERTE (T. produit -T. charges)	427 195	79 566

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme (1)

(2) Produits de locations immobilières

(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs détaillé en (8)

(3) Crédit-bail mobilier

(3) Crédit-bail immobilier

58 590

53 930

(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs détaillé en (8)

(5) Produits concernant les entreprises liées

115 178

99 508

(6) Intérêts concernant les entreprises liées

465

(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général

20.6.3 Annexe aux comptes semestriels

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Bilan

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

- La société comptabilise en charges sur l'exercice les frais de recherche et développement, considérant que les critères d'activation ne sont pas remplis en date de clôture.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	2 ans
- Matériel et outillage RD et Pro	2 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans

1.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Titres de participation: une analyse est réalisée sur la base des derniers comptes disponibles des filiales d'I2S. Le cas échéant, des retraitements sont opérés afin de mettre ces comptes en conformité avec les principes comptables retenus par i2S (par exemple, retraitement des frais de recherche et développement activés par la filiale ASSY).

Dans le cas où les résultats financiers et les perspectives économiques sont défavorables:

- Une provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations est constituée à hauteur du risque estimé sur la filiale,
- Le cas échéant, une provision complémentaire pour dépréciation des titres est comptabilisée lorsque la dépréciation des avances s'avère insuffisante pour couvrir ce risque.

1.3 Stocks

- Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat en appliquant le prix unitaire moyen pondéré. Les stocks de produits finis sont évalués au coût matières.
- Une dépréciation des stocks est déterminée chaque année par famille de matières et de produits finis en fonction du risque de faible rotation déterminé par une analyse au cas par cas.

1.4 Créances et dettes

- Les créances et dettes sont comptabilisées en valeur brute.
- Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.
- Evaluation des dettes et créances en devises:

Par un contrat « COOPATERME », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 1 avril 2007 au 30 juin 2007. Les créances et dettes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 30 juin 2007 ont été comptabilisées aux taux prévus par ce contrat. Les autres sont évaluées au cours de clôture.

Les soldes en devises autres que le dollar US sont évalués au cours de clôture. Un écart de conversion est constaté et provisionné dans le cas de perte latente de change.

1.5 Provisions pour risques et charges

- Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont comptabilisées en provision pour charge.

Sur la base des droits acquis à 65 ans, par le personnel au 30.06.07 calculés selon la Convention Collective de la société et actualisées à un taux de 5% avec un taux de progression de 2%, le montant de l'engagement retraite à la clôture de l'exercice s'élève à K€.118.

- Provisions pour retours sous garantie

Afin de prendre en compte les coûts futurs liés aux clauses de garantie du matériel vendu, la société constitue une provision. Une analyse des coûts de réparations sous garantie au titre de l'exercice n est effectuée. Ce coût est rapporté au chiffre d'affaires n-1. Le ratio ainsi obtenu permet d'estimer la provision pour retours sous garantie au titre des ventes de l'exercice n.

Cette analyse est faite en distinguant les activités "Vision et LineScan" et de l'activité "DigiBook". Sauf cas exceptionnel, elle n'est réalisée qu'en fin d'exercice : la provision constituée au 31/12/n-1 est conservée au 30/06/n, la variation potentielle du risque sur 6 mois étant considérée non significative.

- Provisions pour litiges

Des provisions pour litiges sont constituées au cas par cas, en fonction des demandes de la partie adverse et de l'analyse du risque faite par la société.

- Provisions pour pertes de change

Des provisions pour pertes de change sont constituées à hauteur des écarts de conversion actifs.

2. Compte de Résultat

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Marchandises: le chiffre d'affaires est constaté à l'expédition des produits (activités LineScan et DigiBook).
- Contrats complexes (activité Vision principalement) : Compte tenu des caractéristiques contractuelles et de leur durée de réalisation sur au moins 6 mois, ces transactions sont analysées comme des prestations de service échelonnées sur plusieurs exercices. La marge prévisionnelle est estimée dès la conclusion du contrat et, le cas échéant, une provision pour perte est comptabilisée dès que celle-ci devient probable. Le chiffre d'affaires afférent à l'étape contractuelle n'est comptabilisé que lorsque l'opération partiellement exécutée est acceptée par le cocontractant. les charges sont rattachées en fonction du chiffre d'affaires réalisé, à hauteur de la marge estimée sur le contrat à terminaison.
- Prestations de services : s'il ne s'agit pas de contrats complexes, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de la réalisation de la prestation.

- Frais de recherche et de développement et crédit impôt recherche

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	2006	2007
Achats RD	160 K€	143 K€
Dépenses Personnel	360 K€	150 K€
TOTAL	520 K€	293 K€
Crédit Impôt Recherche	74 K€	*

*Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, le crédit impôt recherche n'a pas fait l'objet d'une estimation.

- Crédit Impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt comptabilisé au titre de l'exercice 2006 est de 73 548 € et a été intégralement imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2006.

3. Autres éléments significatifs

- Fusion i2S / Cofintech

Les Assemblées Générales du 29 juin 2007, statuant en forme extraordinaire, d'i2S et de Cofintech ont décidé la fusion par absorption de Cofintech par i2S, du fait que l'existence de la société mère, Cofintech, ne se justifie plus à la date de l'opération. Cette opération a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Il s'agit d'une fusion dite "inversée", la fille absorbant sa mère.

- Bons de souscription d'action

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2007 a décidé d'émettre 90 000 bons de souscription d'actions au profit de M.GERAULT, au prix de 0,70 euro par bon et 10 000 bons de souscription d'actions au profit de M.HAZARD, au prix de 0.70 euro par bon. Ces bons de souscription donnent droit de souscrire des actions nouvelles de la société de la catégorie "O", dans le délai de 5 ans à compter de la date de la réunion du directoire, soit jusqu'au 31 décembre 2011, et moyennant un prix d'émission de 1,70 euro par action nouvelle.

Aucun des BSA émis en janvier 2007 n'a été exercé au 30 juin 2007.

Les 100 000 BSA seront remboursés à leurs souscripteurs, à leur prix d'achat, soit 0,70€ :

- S'ils n'ont pas été exercés au plus tard le 31 décembre 2011 et seront annulés par la société.
- Si le bénéficiaire n'exerce plus sa fonction de mandataire ou de membre du comité stratégique pour laquelle il a été nommé que ce soit par démission et/ou expiration et non reconduction de ses fonctions. »

L'effet dilutif de ces BSA sur le résultat par action serait le suivant :

	30-juin-07
Nombre actions existantes	1 345 454
Nombre d'actions théorique après exercice des BSA	1 445 454
Bénéfice par action (en €)	0,32
Bénéfice dilué par action (en €)	0,30

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvement de l'exercice

	Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Apport Cofintech	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles	90 289	639	16 409		107 337
Immobilisations corporelles	681 572	1 128	32 619		715 319
Immobilisations financières	171 186		310 955	-6 990	489 133
Total	943 047	1 767	359 983	-6 990	1 311 788
Amortissements & provisions :					
Immobilisations incorporelles	89 956	639	1 153		91 748
Immobilisations corporelles	524 552	1 128	24 459		550 138
Titres mi en équivalence					
Autres immobilisations financières	13 072		314 911	34 936	293 047
Total	627 580	1 767	340 523	34 936	934 933

(1) La variation du poste Autres immobilisations financières se justifie par :

- le reclassement en actif immobilisé de l'avance réalisée lors des exercices précédents à la société ASSY, filiale d'i2S compte tenu des caractéristiques de cette avance. Ce montant était auparavant présenté en actif circulant. La provision constituée préalablement sur cette avance a été de ce fait transférée en provision pour dépréciation de créance et participation.
- l'avance réalisée à i2S Inc. sur le premier semestre de l'exercice 2007. Cette dernière a été dépréciée par prudence pour tenir compte des résultats déficitaires de la filiale sur le premier semestre.

Titres et créances rattachés à des participations

Libellé En K€		31/12/06	+	-	30/06/07
261 100	Titres Arkhenum Participation au capital 02/1999 de 30.489,80€ soit 18%	5			5
261 110	Titres ASSY Ecart de change sur titres	163 (7)	(9)	(7)	163 (9)
261 120	Titres AIG I2S détient 9.375€ soit 25% du capital	9			9
261 200	Titres I2S Roumanie Actionnaire à 100% Ecart de change sur titres	0 (0)	(0)	(0)	0 (0)
261 300	Titres I2S INC Ecart de change sur titres	1 (0)	(0)	(0)	1 (0)
267 110	Avance I2S INC		150		150
267 120	Avance Assy Ecart de change sur C/C		180 (14)		180 (14)
261	Participations	171	306	(7)	484
269 100	Titres AIG	(5)			(5)
269	Versement restant à effectuer	(5)	-	-	(5)
296 100	Prov. Titres ASSY	(13)		(13)	-
296 700	Prov. créance I2s INC		(128)		(128)
296 710	Prov. créance ASSY		(167)	(1)	(165)
296	Provision sur créance et part.	(13)	(295)	(15)	(293)
TOTAL		153	11	(21)	186

L'échéancier des créances est le suivant

Etats des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	320 474		320 474
Actif circulant & charges constatées d'avance	3 522 703	3 522 703	
TOTAL	3 843 178	3 522 703	320 474

Contrat de factoring et assurance Coface

La société a recours à des prestations d'affacturage. Les créances cédées au factor sont exclusivement des créances couvertes à hauteur de 90% par une assurance COFACE. Contractuellement, il est prévu qu'en cas de défaillance du client initial, le factor soit subrogé aux droits d'i2S vis-à-vis de l'assureur.

I2S ne supporte donc un risque qu'à hauteur de 10% des créances et considère donc, qu'un caractère raisonnable du transfert de risques existe, lui permettant de considérer comptablement la trésorerie issue des tirages sur sa réserve factor comme définitivement acquise.

Une fois les créances clients cédées au factor, celles-ci sont reclassées au poste « Autres Créances- Créances sur factor ».

Le droit de tirage d'i2S est égal aux montants des créances cédées par la Société i2S sous déduction d'un fond de garantie égal à 4% du montant nominal des créances.

La réserve factor disponible est égale au droit de tirage minoré des tirages déjà réalisés.

Les tirages effectués par la Société génèrent un reclassement à hauteur des montants utilisés, du poste « Autres créances-Créances cédées au factor » au poste de trésorerie.

Impact sur le bilan

	30-juin-07	31-déc-06
Autres créances (val.brute)	1 545 845	1 856 116
Dont "Créances sur Factor"	1 447 203	1 165 566 *
<i>dont FDG</i>	67 582	80 838
<i>dont Réserve factor disponible</i>	1 379 621	1 084 728
Trésorerie disponible	592 543	654 713
<i>dont Dont tirage Factor</i>	89 729	698 801

Impact sur le compte de résultat

(en €)	30 06 2007	31 12 2006
Commissions d'affacturage	11 129	11 311
Intérêts	8 730	10 121
Total	19 859	21 432

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	31 180
Autres créances	10 011
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan passif**Capital social - Actions ou parts sociales**

	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	1 617 660	0,618177
Titres émis	1 265 694	0,618177
Titres remboursés ou annulés	1 537 900	0,618177
Titres fin d'exercice	1 345 454	0,743243

	SOLDE	Emission		Affectation		Fusion			Augmentation de capital		SOLDE
	31/12/2006	de BSA		résultat		I2s/Cofintech			30/06/2007		30/06/2007
		+	-	+	-	+	=	-	+	-	
CAPITAL	1 000 000					782 422		(950 694)	168 272		1 000 000
PRIME DE FUSION						1 901 276	425 674	(2 326 950)	-		-
BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION		70 000									70 000
RESERVE LEGALE	50 000			34 326		-		-			84 326
RESERVE STATUTAIRE	787 701			412 189		-	(425 674)	-		(168 272)	605 944
REP A NOUVEAU DEB											-
RESULTAT EXERCICE 2006	686 515				(686 515)	-		-			-
RESULTAT 1er SEMESTRE 2007				427 195							427 195
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 524 216	70 000	-	873 710	(686 515)	2 683 698	-	(3 277 644)	168 272	(168 272)	2 187 465

Au cours de l'exercice les opérations intervenues sur les capitaux propres sont les suivantes :

- L'Assemblée Générale du 29 juin 2007, statuant en la forme ordinaire, a décidé l'affectation du résultat 2006 de 686.515 € en réserve légale pour 34.326 €, en réserve statutaire pour 412.189 € et a décidé une distribution de dividende de 240.000 €.
- Les Assemblées Générale du 29 juin 2007, statuant en forme extraordinaire, d'I2S et Cofintech ont décidé la fusion par absorption de Cofintech par i2S, du fait que l'existence de la société mère, Cofintech, ne se justifie plus à la date de l'opération. Cette opération a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Il s'agit d'une fusion dite "inversée", la fille absorbant sa mère.
 - Conditions financières de la fusion:
 - Valeur d'i2S 3.430.065 € soit 2,12 € par action
 - Valeur de Cofintech 2.683.697 € soit 55,02 € par action

En conséquence les actionnaires de la société Cofintech se sont vus attribuer 25,953 actions i2S contre une action Cofintech.

Actifs

Passifs

Actifs & Passifs de Cofintech transmis à I2S en €

Actions I2S	3.260.944	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3.967	
Autres créances	140.105	
Disponibilités	9.497	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		112.576
Emprunts et dettes financières diverses, associés		487.967
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3.248
Dettes fiscales et sociales		127.026

Les apports fusion de la société Cofintech s'élèvent donc à un montant net de 2.683.697 €.

➤ Augmentation de capital :

Les 48.769 actions Cofintech donnent droit à 1.265.694 actions de la société i2S, par le biais d'une augmentation de capital correspondant à la création des actions nouvelles s'élevant à 782.422 €.

➤ Prime de fusion :

La prime de fusion est la différence entre le montant de l'apport net réévalué de la société Cofintech et l'augmentation de capital, soit : $2.683.698 - 782.422 = 1.901.276$ €.

Les honoraires liés à la fusion d'un montant de 16.700 € ont été imputés sur cette prime.

➤ Réduction de capital et impact sur la prime de fusion :

Au terme de la fusion, la société I2S détient 1.537.900 de ses propres actions. L'Assemblée générale décide une réduction de capital de ces actions pour un montant de 950.694 €.

Le capital social s'établit donc à 1.345.454 actions soit 831.728 €.

La différence entre la valeur d'apport des 1.537.900 actions, soit 3.260.944 € et le montant de la réduction de capital (950.694) est imputée sur la prime de fusion pour un montant de 2.310.250. Le solde de la prime de fusion devient alors négatif pour un montant de (425.674) €. Ce solde a en conséquence été imputé sur les réserves.

- L'Assemblée Générale du 29 juin 2007 d'i2S a décidé, suite à la fusion, d'une augmentation de capital afin de le porter de 831.728 € à la somme de 1.000.000 €, soit de 168.272 € prélevé sur les réserves. Le capital s'élève donc à la somme de 1.000.000 divisé en 1.345.454 actions.

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	139 295	71 085	16 385	193 995
Provisions pour dépréciation	334 798	312 775	184 717	462 857
Total	474 094	383 860	201 102	656 852

Il n'existe pas de provision pour perte à terminaison sur contrats complexes

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	550 032	150 756	384 276	15 000
Dettes financières diverses	252 491		252 491	
Fournisseurs	1 626 344	1 626 344		
Dettes fiscales & sociales	613 916	613 916		
Dettes sur immobilisations	4 650	4 650		
Autres dettes	230 506	230 506		
Dividendes à payer	228 354	228 354		
Produits constatés d'avance	117 000	117 000		
Total	3 623 293	2 971 526	636 767	15 000

L'endettement financier est composé comme suit :

- Endettement auprès des établissements de crédit

L'endettement auprès d'établissement de crédit est intégralement souscrit à taux fixe.»

Au cours du 1^{er} semestre 2007, outre les remboursements d'emprunts, les principaux mouvements été les suivants :

- 1 - Souscription d'un emprunt de 150 000 € au taux nominal fixe de 5,15 %,
- 2 - Un montant de 112 576 € correspondant au solde d'un emprunt initialement souscrit par Cofintech repris par i2S du fait de la fusion-absorption intervenue avec effet au 1^{er} janvier 2007.

3 -I2S a également obtenu un prêt d'OSEO-ANVAR pour un montant de 100 000 € rémunéré sur la base d'un taux variable (Euribor +1,6%) majoré d'un complément de rémunération trimestrielle égal calculé comme suit: $0,0074\% \times 25\%$ du CA de référence. Ce dernier est calculé sur la base du CA annuel de 9 935 000 € HT majoré d'un taux de croissance trimestriel de 1,2%.

- Autres emprunts et dettes financières

Une avance remboursable de 70.000 € a été accordée par OSEO ANVAR sur le projet TerraBook.

	30 06 07	31 12 06
Prêt OSEO ANVAR	100 000	
Dettes établissements de crédit	450 032	249 811
Sous-total emprunts auprès Etabts crédit	550 032	249 811
Avance OSEO	70 000	
Avance COFACE	182 490	182 490
Dettes d'intégration fiscale		140 105
Total autres emprunts et dettes financières	252 490	322 595
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	802 522	572 406

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	1 570
Fournisseurs	157 015
Dettes fiscales & sociales	343 724
Autres dettes	

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	644 391	217 242	427 149
Résultat exceptionnel	70	24	46
Participation salariés			
Résultat comptable	644 461	217 266	427 195

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	427 195
Impôt sur les bénéfices	217 266
Résultats avant impôts	644 461
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	644 461

Autres informations**Effectif moyen**

	Salarié	Mis à disposition
Cadre	31	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	21	
Ouvriers		
Total	52	

Effectif Moyen DIF	
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF:	3 215 heures
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à la demande :	3 215 heures

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	168 599		
Créances rattachées à des participations	315 474		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	484 073		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	152 673		
Autres créances	14 173		
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	166 846		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 017		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	99 017		

Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine..	114 000	1 466 000			1 580 000
Amortissements:					
-Cumuls exercices antérieurs		292 600			292 600
Dotations de l'exercice		36 650			36 650
Total		329 250			329 250
Redevances payées:					
-Cumuls exercices antérieurs		484 649			484 649
-Exercice		67 556			67 556
Total		552 205			552 205
Redevances restant à payer:					
-A 1 an au plus		135 627			135 627
-A plus de 1 an et 5 ans au plus		517 406			517 406
-A plus de 5 ans		817 632			817 632
Total		1 470 665			1 470 665
Valeur résiduelle:					
-A 1 an au plus					
-A plus de 1 an et 5 ans au plus					
-A plus de 5 ans		1			1
Total		1			1
Montant pris en charges dans l'exercice		67 556			67 556

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Autres informations

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Autres engagements	212 000

Les engagements donnés correspondent au nantissement de 9 320 titres i2S au profit de la banque Société Générale pour l'emprunt contracté par la société Cofintech de 212.000 €.

I2S a obtenu la main levée entière et définitive du gage des 9 320 titres par la Société Générale en date du 28 août 2007.

Engagements reçus				
Coopaterme pour la période du 1/04/2007 au 2/07/2007	Taux	Total disponible	Total utilisé	Total non utilisé
Coopaterme Achat	1,3350 \$ => 1 €	\$500 000	\$200 000	\$300 000
Coopaterme Vente	1,3455 \$ => 1 €	\$300 000		\$300 000

Taux de clôture du dollar au 30 juin 2007 = 1,34741 \$ => 1 €

Détail produits et charges

Produit à recevoir

418100 Avoirs clients a etablr 31 180

Créances clients et comptes rattachés	31 180
--	---------------

409800 Avoirs a recevoir 10 011

Autres créances	10 011
------------------------	---------------

PRODUIT A RECEVOIR	41 191
---------------------------	---------------

Charges constatées d'avance

486000 Charges constataees d'avance 103 286 12 811

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	103 286	12 811
------------------------------------	----------------	---------------

Charges à payer

168800 Intérêts courus 1 570

Emprunts et dettes financières diverses	1 570
--	--------------

408000 Fournisseurs fact a recevoir 157 015 106 100

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 015	106 100
---	----------------	----------------

428200 Dettes provisions congés payés 156 810 153 526

428600 Personnel autres charges a payer 28 426

438200 Charges sociales/congés payés 72 838 69 087

438600 Charges sociales a payer 34 061 36 611

448600 Etat charges a payer 51 590 29 516

Dettes fiscales et sociales	343 724	288 739
------------------------------------	----------------	----------------

468600 Divers charges a payer 23 053

Autres dettes	23 053
----------------------	---------------

CHARGES A PAYER	502 308	417 892
------------------------	----------------	----------------

Produit constatés d'avance

487000 Produits constatés d'avance 117 000

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	117 000
------------------------------------	----------------

	i2S Inc.	ASSY	Arkhenum	AIG
Date de clôture	30/06/2007	30/06/2007	31/12/2006	31/12/2006
Durée exercice	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
% capital détenu par i2S	100%	33%	18%	25%
Capital social	\$ 1 000	CHF 150 000	32 000	37 200
Réserves		CHF 6 500	3 200	10 549
Report à nouveau	\$ (1 011)	CHF 192 930	101 774	0
Chiffre d'affaires	\$ 106 844	CHF 2 035 120	1 090 536	1 115 853
Résultat courant après impôts 2006	\$ (147 287)	CHF 256 828	46 263	2 907
Actif immobilisé		CHF 132 002	103 257	0
Endettement financier	\$ 200 250	CHF 384 257	168 452	254
Trésorerie	\$ 187 027	CHF 448 723	191 258	43 303
Données au bilan d'I2S au 30/06/2007				
Valeur d'inventaire des titres nette	704	153 107	5 488	9 300
Créances rattachées à des participations (brut)	150 000	165 474		
Montant restant dû sur les actions	0	0	0	4 650
Dividendes reçus au titre de 2006	0	0	0	0
Créances commerciales dues à i2S (brut)	125 467	9 130	87	17 991
Dettes commerciales dues par i2S	6 253	92 764	0	0

(Données en euros sauf si devise précisée)

Changement de relation entre I2S et i2S inc

Les relations entre i2S et sa filiale i2S Inc. ont évolué afin que cette dernière devienne un centre de profit à part entière. En 2006, i2S Inc. refacturait l'intégralité de ses coûts à sa mère, qui assurait la facturation client et la livraison des produits. A partir du 1 janvier 2007, i2S Inc. conserve les charges qui lui sont imputables. I2S lui réserve une commission sur ventes. A partir du 1^{er} juillet 2007, i2S Inc. assurera de plus la facturation directe au client des produits et services qu'elle achètera auprès de sa mère.

Ce changement d'organisation a eu les impacts suivants sur les comptes au 30 juin 2007 (par rapport à l'organisation antérieure) :

- Non refacturation par I2S Inc. de K€.119 auparavant enregistrés en frais chez i2S,
- Rétrocession d'une marge de K€.89 par i2S,
- Provisionnement par prudence du solde du compte courant généré par le déficit de trésorerie courante de la filiale pour un montant de K€128.

Rémunération des organes de direction

	Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Partie variable ****	Avantage en nature **	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite***
Directoire:						
Jean-Pierre GERAULT	61 222	54 882	-	2 209	-	4 131
Jean-Louis BLOUIN	60 700	54 882		1 687	-	4 131
Conseil de surveillance:						
Alain RICROS	62 412	54 882		3 399	-	4 131
Claude LACASSAGNE	-					
André DUCASSE	-					
Alain MAINGUY	-	-	-	-	-	-

Tableaux des flux de trésorerie

	31-déc-06	30-juin-07
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net	686 515	427 195
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	118 597	208 369
Plus-value de cession	103	
Autres		
Capacité d'autofinancement	805 215	635 564
Variation actifs d'exploitation		
. Stocks et en-cours	-406 019	-90 432
. Avances & acptes / cdes	-63 480	37 599
. Clients après en cours cédé au factor	-21 484	-397 484
. Autres créances (dont réserve factor)	-363	-343 169
. Chges constatées d'av	-2 762	-90 475
Variation dettes d'exploitation		
. Avances & acptes / cdes	-263	7 929
. Dettes frs & cptes ratt.	194 470	-12 382
. Dettes fisc. & soc.	-220 204	130 098
. Autres dettes	10 648	-26 997
. Prod. constatées d'av.		117 000
Variation dettes et créances hors exploitation		
. Actifs divers hors exploitation	-10 536	-7 410
. Dettes diverses hors exploitation	140 105	-126 306
Variation du besoin en fond de roulement (1) (2)	-379 888	-802 029
Flux net de trésorerie liés à l'activité	425 327	-166 465
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-27 498	-49 028
Cession ou diminution d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Variation des immobilisations financières	4 436	-152 474
Incidences des variations liées à la fusion (1)		-7 203
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-23 062	-208 705
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Opérations sur le capital (émission de BSA)		70 000
Distribution de dividendes aux actionnaires de la société mère		-228 354
Dividendes en cours de paiement aux actionnaires de la société mère		228 354
Distribution versés aux minoritaires		-11 646
Remboursement d'emprunt	-24 874	-63 925
Souscription d'emprunt	238 140	321 571
Prêt à / de Cofintech, actionnaire majoritaire I2S pré-fusion	-30 216	0
Prêt à / de Cofintech, actionnaire majoritaire I2S pré-fusion	-487 966	
Comptes courants et associés: dividendes non mis en paiement		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-304 916	316 000
VARIATION DE TRESORERIE	97 349	-59 170
Trésorerie à l'ouverture	621 317	718 666
Trésorerie à la clôture	718 666	659 496

(1) - La trésorerie nette décaissée dans le cadre de la fusion avec la société COFINTECH se décompose comme suit :

- Montant décaissé par I2S (frais de fusion)	-	16 700
- Trésorerie acquise de la société fusionnée		9 497
Incidence de la fusion sur la trésorerie d'I2S	-	7 203

20.6.4 Rapport d'examen limité relatif aux comptes semestriels au 30 juin 2007

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société i2S, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de ladite société relatifs à la période du 01/01/2007 au 30/06/2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen limité selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce premier semestre 2007.

Fait à Bordeaux, le 27 septembre 2007.
Les commissaires aux comptes
SARL LENCOU-PHARE & ASSOCIES

Dominique LENCOU

Bruno PHARE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Bordeaux

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2006	2005	2004
Dividende global	240 000 €	-	200 589,84 (**)-
Dividende par action	0,178 €	-	2,48-€
Dividende par action ajusté *	0,178 €	-	2,48-€

(*) Suite à la division du nominal par 10 réalisée en décembre 2006

(**) Ce dividende ne correspond pas à l'affectation du résultat de l'exercice 2003 mais à la distribution de réserves légales, prélevées sur les réserves statutaires, décidé par l'AGM du 22 décembre 2004

A l'exception du dividende 2004 correspond à un prélèvement sur les réserves constituées au titre du résultat de l'exercice 2003 ayant subi l'impôt sur les sociétés au taux normal et figurant au compte «Réserves statutaires» pour un montant de 215 567,80€, les dividendes sont habituellement mis en paiement dans le courant de l'exercice n+1.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique régulière de versement de dividende.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent certaines modifications approuvées par l'assemblée générale du 18 septembre 2007, sous conditions suspensives de l'admission des titres à la cote d'Alternext.

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Au 1^{er} septembre 2007, le capital de la Société s'élève à 1 000 000 €, entièrement libéré, divisé en 1 345 454 actions sans valeur nominale dont 241 058 actions ordinaires «actions O» et 1 104 396 actions à droit de vote double «actions VD» au seul profit de MM. Blouin et Ricros.

Sous condition suspensive de la 1^{ère} cotation des titres i2S à la cote d'Alternext, les catégories d'actions seront supprimées. Toutes les actions deviendront fongibles.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date du présent document de base, les seuls titres donnant accès au capital sont les suivants :

Nature	Date d'émission	Prix d'exercice	Décote/ Surcote **	Identité des attributaires	Période d'exercabilité	Nb actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution pouvant venir de leur exercice
BSA	AG 25 01 2007	1,70 € *	A venir	Jean-Pierre Gérault	Jusqu'au 31/12/2011	90.000	A venir
BSA	AG 25 01 2007	1,70 € *	A venir	Claude Hazard	Jusqu'au 31/12/2011	10.000	A venir

(*) Ces BSA ont été achetés 0,70 € par leurs bénéficiaires.

(**) Les pourcentages de décote seront précisés dans la note d'opération à venir.

Ces BSA seront remboursés à leur prix d'achat, soit 0,70€ :

- S'ils n'ont pas été exercés avant le 1^{er} janvier 2012 et seront annulés par la société.
- Si le bénéficiaire n'exerce plus sa fonction de mandataire ou de membre du comité stratégique pour laquelle il a été nommé que ce soit par démission et/ou expiration et non reconduction de ses fonctions.

En cas d'exercice intégral de ces BSA, les actions issues dudit exercice représenteraient 7,43% du capital existant à ce jour et 6,92% des actions après l'exercice.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 18 septembre 2007 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	268 757 €
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre		Dans la limite de 15% du montant initial
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	Dans la limite de 5% du capital social ⁽¹⁾
Attribution d'actions gratuites	38 mois	Dans la limite de 5% du capital social ⁽¹⁾

(1) Plafond commun non cumulatif.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération	
1979	Création	20 000		200	100	200	20 000,00	en Francs
5-sept.-80	Emission en numéraire	90 000			100		110 000,00	
15-févr.-82	Emission en numéraire	40 000			100		150 000,00	
24-févr.-82	Emission en numéraire	150 000			100		300 000,00	
18-févr.-83	Apport d'actifs	600 000			100		900 000,00	
20-juin-83	Emission en numéraire	829 000			100	17 290	1 729 000,00	
19-juil.-84	Emission en numéraire	429 500	2 741 283,75	4 295	100	21 585	2 158 500,00	
12-nov.-85	Emission en numéraire	606 100	3 394 160,00	6 061	100	27 646	2 764 600,00	
13-mars-87	Emission en numéraire	937 500	6 562 500,00	9 375	100	37 021	3 702 100,00	
15-févr.-95	Réduction du capital par diminution du nominal	-3 331 890			10	37 021	370 210,00	
15-févr.-95	Rachat et annulation d'une action	-10		-1	10	37 020	370 200,00	
15-févr.-95	Emission en numéraire	592 320		59 232	10	96 252	962 520,00	
26-juin-01	Conversion du capital en €				1,5245	96 252	146 735,23	en Euros
26-juin-01	Incorporation de RAN et de réserves statutaires - suppression de la valeur nominale des actions	353 265			5,1947	96 252	500 000,00	
19-mai-04	Réduction capital par annulation d'actions	-57 552		-11 079		85 173	442 448,00	
30-juin-04	Réduction capital par annulation d'actions	-47 220		-9 090		76 083	395 228,00	
3-déc.-04	Exercice de BSA	24 936	12 384,00	4 800		80 883	420 164,00	
22-déc.-04	Incorporation des réserves	79 836				80 883	500 000,00	
22-déc.-06	Multiplication par 10 du nombre d'actions					808 830	500 000,00	
22-déc.-06	Emission par incorporation de réserves	500 000		808 830		1 617 660	1 000 000,00	
29-juin-07	Fusion-absorption de COFINTECH	782 422		1 265 694	0,00	2 883 354	1 782 422,00	
29-juin-07	Annulation des actions auto détenues issues de la fusion- absorption de COFINTECH	-950 694		-1 537 900	0,00	1 345 454	831 728,00	
29-juin-07	Elévation du nominal par incorporation de réserves	168 272		0		1 345 454	1 000 000,00	

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

Les mouvements sur la répartition du capital intervenus au cours de trois derniers exercices sont :

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opé	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix Unitaire des actions	Décote / Surcote **	% Capital	% capital détenu après opé
BANEXI SCR		8,10%	02/02/2004	Rachat d'actions par i2S pour annulation	-7800	2,616 €*	XX	-8,10%	0,00%
PINSON Yannick		1,82%	26/03/2004	Cession à i2S	-1290	2,616 €*	Xx	-1,82%	0,48%
PINSON Yannick		0,48%	26/03/2004	Cession à COFINTECH	459	2,616 €*	Xx	-0,48%	0,00%
ASSELIN Georges		0,08%	30/06/2004	Rachat et annulation d'actions par i2S	-75	2,90 €*	Xx	-0,08%	0,00%
MASSART Jacques		0,05%			-50	2,90 €*	Xx	-0,05%	0,00%
CLAUDE Alain		0,04%			-40	2,90 €*	Xx	-0,04%	0,00%
BEFVE Isabelle		0,04%			-35	2,90 €*	Xx	-0,04%	0,00%
SOUSSIN Frédéric		0,01%			-10	2,90 €*	Xx	-0,01%	0,00%
FINANCIERE d'Arly		1,03%			-994	2,90 €*	Xx	-1,03%	0,00%
COSTE Alain		0,16%			-150	2,90 €*	Xx	-0,16%	0,00%
PRESENCE INITIATIVE		10,10%			-9724	2,90 €*	Xx	-10,10%	0,00%
DE SUBERCASAU Ch.		0,00%			-1	2,90 €*	xx	0,00%	0,00%
BLOUIN Jean-Louis	Dirigeant/fondateur	0,04%	03/12/2004	Exercice de BSA	2400	N/A	N/A	2,96%	3,00%
RICROS Alain	Dirigeant/fondateur	0,04%	03/12/2004	Exercice de BSA	2400	N/A	N/A	2,96%	3,00%
GERAULT Jean-Pierre	Dirigeant	0,00%	03/12/2004	prêt de titre auprès de COFINTECH	1	N/A	N/A	0,00%	0,00%
BLOUIN Jean-Louis	Dirigeant/fondateur	3,00%	25/11/2005	Cession à COFINTECH	-466	2,90 €*	Xx	-0,58%	2,43%
RICROS Alain	Dirigeant/fondateur	3,00%			-466	2,90 €*	Xx	-0,58%	2,43%
GERAULT Jean-Pierre	Dirigeant	0,00%	28/09/2006	Rachat auprès de Y. Dardinet	1	3,392 €*	xx	0,00%	0,00%
GERAULT Jean-Pierre	Dirigeant	0,00%	02/11/2006	retour prêt de titre auprès de COFINTECH	-1		N/A	0,00%	0,00%
MAINGUY Alain		0,00%	16/03/2007	Prêt de titre auprès de COFINTECH	1		N/A	0,00%	0,00%
DUCASSE André		0,00%			1		N/A	0,00%	0,00%
MAINGUY Alain		0,00%	16/05/2007	Retour prêt de titre auprès de COFINTECH	-1		N/A	0,00%	0,00%
DUCASSE André		0,00%			-1		N/A	0,00%	0,00%
MAINGUY Alain		0,00%	16/05/2007	Prêt de titre auprès de BLOUIN	1		N/A	0,00%	0,00%
DUCASSE André		0,00%		Prêt de titre auprès de RICROS	1			0,00%	0,00%
BLOUIN Jean-Louis	Dirigeant	2,43%	29/06/2007	Fusion-Absorption de COFINTECH par i2S	512958			38,13%	41,04%
RICROS Alain	Dirigeant	2,43%			512958			38,13%	41,04%
CHICCO Jean-Marc		ns			52			ns	ns
PUCCINI Frédéric		ns			52			ns	ns
GERAULT Jean-Pierre	Dirigeant	ns			239674			17,81%	17,82%
COFINTECH		95,08%			-1537900			95,07%	0,00%

* Prix unitaires retraités suite à la multiplication par 10 du nombre d'actions en décembre 2006

** les pourcentages de décotes seront précisés dans la note d'opération à venir

Synthèse de l'évolution de la répartition du capital sur les 3 derniers exercices

	août-04	août-05	août-06	août-07
	%	%	%	%
COFINTECH*	99,84%	93,92%	95,07%	
Jean-Louis BLOUIN	0,04%	3,00%	2,43%	41,04%
Alain RICROS	0,04%	3,00%	2,43%	41,04%
Jean-Pierre GERAULT	0,00%	0,00%	0,00%	17,82%
Sous-total fondateurs et dirigeants	99,92%	99,92%	99,93%	99,90%
François DURET	0,07%	0,07%	0,06%	0,07%
Claude LACASSAGNE	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Jean-Marc CHICCO	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
Frédéric PUCCINI	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
4 autres personnes physiques	N/S	N/S	N/S	N/S
Sous- total personnes physiques	0,08%	0,08%	0,07%	0,10%
Public	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

* 2004 à 2005 : Holding contrôlé à hauteur de 99,97% par MM. BLOUIN, RICROS et Expanso Investissement.

* 2006 : Holding contrôlé à hauteur de 99,99% par MM. BLOUIN, RICROS et GERAULT ayant fait l'objet d'une fusion-absorption par i2S le 29/06/2007.

Evolution de l'actionnariat COFINTECH sur les 3 dernières années :

	01/01/2004	28/09/2006	30/06/2007
	%	%	%
BLOUIN Jean-Louis	33,42%	40,53%	40,53%
RICROS Alain	33,42%	40,53%	40,53%
Autres personnes physiques (3)	0,03%	0,01%	0,01%
Investisseurs	33,13%	-	-
GERAULT Jean-Pierre	-	18,94%	18,94%
Totaux	100,00%	100,00%	100,00%

C. Répartition du capital et des droits de vote au 1^{er} septembre 2007

	Nombre actions	% de capital	Nombre droits vote	% de droit de vote
Jean-Louis BLOUIN	552 197	41,04%	1 104 394	45,08%
Alain RICROS	552 197	41,04%	1 104 394	45,08%
Jean-Pierre GERAULT	239 694	17,82%	239 694	9,78%
Sous-total fondateurs et dirigeants	1 344 088	99,90%	2 448 482	99,94%
François DURET	1 000	0,07%	1 000	0,04%
Claude LACASSAGNE	200	0,01%	200	0,01%
Jean-Marc CHICCO	72	0,01%	72	0,00%
Frédéric PUCCINI	72	0,01%	72	0,00%
Yannick PINSON	20	0,00%	20	0,00%
Alain MAINGUY	1	0,00%	1	0,00%
André DUCASSE	1	0,00%	1	0,00%
Sous- total personnes physiques	1 366	0,10%	1 366	0,06%
Public	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	1 345 454	100,00%	2 449 848	100,00%

21.2 Acte constitutif et statuts

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2007 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'organisation, le contrôle de gestion et le traitement de l'information, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous appareils se rapportant au traitement de l'information et de l'image, et, plus généralement, toutes prestations qui pourront en résulter;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail de tous établissements se rapportant à l'objet social ;
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement ;
- et, généralement, toutes opérations financières civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux activités précitées et à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer à leur développement.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

- **Dispositions relatives aux membres du Directoire**

COMPOSITION ET NOMINATION DU DIRECTOIRE (article 12 des statuts)

La société est dirigée par un Directoire composé de un à cinq membres au plus, sous réserve que le montant du capital de la société ne soit pas supérieur ou égal à la somme visée à l'art. L. 225-58 du Code de Commerce, auquel cas le nombre minimum des membres du Directoire est de deux.

Les membres du Directoire, âgés de soixante-dix ans au plus, sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président et, le cas échéant, à un ou plusieurs autres, la qualité de Directeur Général.

Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues au Directoire, elle prend le titre de Directeur Général unique.

La durée des fonctions des membres du Directoire commence à courir du jour de leur nomination par le Conseil de Surveillance et expire le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice suivant celui au cours duquel leur nomination est intervenue.

Dans le cas où, par l'effet de cette clause, la durée du mandat serait inférieure à six ans, le mandat expirerait lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice suivant.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

L'acte de nomination fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE (extraits de l'article 13 des statuts)

Si le Directoire comprend plusieurs membres, il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou d'un de ses membres, par tous moyens et au lieu fixé par ce dernier.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sans voix prépondérante du Président en cas de partage, la validité des délibérations étant, en outre, subordonnée à la présence effective ou par représentation de la moitié au moins des membres du Directoire.(...)

ATTRIBUTIONS - OBLIGATIONS ET POUVOIRS DU DIRECTOIRE (extraits de l'article 14 des statuts)

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ; il les exerce, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

En outre, les opérations visées ci-après sous l'article 20, doivent préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Ces rapports retracent les principaux faits et événements intervenus dans la société. Ils sont signés du Président et/ou du Directeur Général Unique.

Après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois prévu par la Loi, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

Le Président du Directoire ou, le cas échéant, le Directeur Général unique représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors chacun le titre de Directeur Général.

Les dispositions limitant le pouvoir de représentation de la société sont inopposables aux tiers. (...)

- ***Dispositions relatives aux membres du Conseil de Surveillance***

COMPOSITION ET NOMINATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (article 17 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est, sous réserve des dérogations prévues par la Loi, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (extraits de l'article 19 des statuts)

Le Conseil de Surveillance élit ses Président et Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Les pouvoirs du Vice-président s'exercent en cas d'impossibilité ou de carence du Président et dans les mêmes conditions.

Lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance présente au Président du Conseil de Surveillance une demande motivée tendant à la convocation du Conseil, le Président doit convoquer celui-ci à une date qui ne peut être postérieure de plus de quinze jours à celle de la réception de la demande.

Le Conseil de Surveillance se réunit soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Les réunions du conseil de surveillance pourront, dans les conditions légales et réglementaires, être organisées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du conseil et garantissant leur participation effective.

A cet effet, un règlement intérieur sera établi par le conseil de surveillance et déterminera les conditions d'organisation des réunions du conseil de surveillance de la société qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur précisera notamment toutes dispositions relatives à la participation des membres du conseil de surveillance et au vote par visioconférence ou télécommunication.

Le Conseil de Surveillance délibère à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents et représentés sous réserve que la moitié des membres du Conseil soient effectivement présents à la réunion.

Sous cette réserve, un membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter par un autre membre, muni d'un pouvoir spécial.

En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante. (...)

ATTRIBUTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (article 20 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de Commerce, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour :

- la cession d'immeubles par nature,
- la cession totale ou partielle de participations,
- la constitution de sûretés,
- étant précisé toutefois que le Directoire pourra librement effectuer une ou des cessions de participations ou des constitutions de sûretés jusqu'à concurrence de montants qui seraient fixés par le Conseil de Surveillance.

En outre, à titre de mesure d'ordre interne, non opposable aux tiers, le Conseil de Surveillance autorise, préalablement à leur conclusion, les opérations suivantes :

- la vente ou l'acquisition de fonds de commerce ou d'immeubles par nature pour un montant unitaire de 1.000.000 €,
- l'acquisition de titres de participation pour un montant unitaire de 2.000.000 €,
- les crédits, découverts en banque ou emprunts sociaux au-delà d'une somme fixée d'ores et déjà à 1.500.000 € par opération, ladite somme pouvant être augmentée par décision du Conseil de Surveillance,
- les investissements sociaux d'un montant par opération supérieur à 1.500.000 €
- la construction et l'implantation d'immeubles sociaux, locaux, usines et ateliers au-delà d'un montant de 1.500.000 € par opération.

En outre et par disposition légale impérative, les cautions, avals et garanties donnés par la société, sont nécessairement soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, même à l'égard des tiers.

Pour l'application de cette disposition, une décision du Conseil de Surveillance peut autoriser le Directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société pour garantir des engagements pris par des tiers pendant une période qui ne peut être supérieure à un an et dans la limite d'un montant fixé par la décision. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné.

A défaut d'une telle décision ou lorsque l'engagement dépasse l'un ou l'autre des montants ainsi fixés, l'autorisation spéciale du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le Directoire.

Après la clôture de chaque exercice et dans les trois mois qui suivent, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (Article 21 des statuts)

Le Président et le Vice-président du Conseil de Surveillance peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le Conseil de Surveillance.

Des jetons de présence peuvent être alloués aux membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale;

leur montant est déterminé par cette dernière, mais ils sont répartis au gré du Conseil de Surveillance.

Il peut être alloué par le Conseil de Surveillance des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats spéciaux conférés à des membres du Conseil.

En outre et dans la limite du tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction, lesdits membres peuvent être rémunérés par la société au titre d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Aucune rémunération autre que celles visées au présent article ne peut être allouée aux membres du Conseil de Surveillance.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Droits de vote (article 10 des statuts)

L'assemblée générale du 29 juin 2000 a mis en place le droit de vote double au seul profit de deux actionnaires (Monsieur Jean-Louis BLOUIN et Monsieur Alain RICROS). Suite à décision prise lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2007, toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Conformément aux dispositions de l'article 225.123 du Code de commerce, « (...) en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément aux dispositions de l'article 225.124 du Code de commerce, « Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double (...). Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

S'agissant d'une modification statutaire, la suppression du droit de vote double relève de la seule compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

21.2.3.1.1 Droits aux dividendes et profits

En plus du droit de vote, que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

21.2.3.1.2 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit au boni de liquidation

Se reporter au 21.2.3.1.1

21.2.3.3 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.4 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.5 Titres au porteur identifiable (article 9-II-3° des statuts)

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun

d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant. Seuls les seuils légaux visés à l'article L. 233-7-I - alinéa 1 du Code de Commerce sont à déclarer.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Se reporter au paragraphe 19.

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

En juin 2007, la fusion-absorption de Cofintech par i2S a été approuvée par les assemblées des deux sociétés. Les conclusions du commissaire aux apports et à la fusion figurent ci-dessous.

23.1 Rapport du commissaire sur la valeur des apports

Le rapport est repris intégralement page suivante. Il fait état de la conclusion suivante :

« Nos diligences ont consisté à :

- Constater par sondages la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis,
- Analyser les valeurs individuelles des apports,
- Examiner le résultat de l'activité apportée durant la période de rétroactivité,
- Vérifier, jusqu'à la date du rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 2 683 697 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime de fusion.

Bordeaux le 28 Mai 2007
Jacques CAMPHIN
7-9 allée Haussmann
33 3300 Bordeaux
Commissaire à la fusion »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS
DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE « i.2.S »
PAR LA SOCIETE COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE
« COFINTECH »**

En exécution à la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 3 mai 2007 concernant la fusion par voie d'absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE «COFINTECH» par la société «i.2.S», nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans la convention de fusion signée par les représentants des sociétés concernées en date du 16 mai 2007.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

Entités participant à l'opération

Société absorbante : i.2.S

La société i.2.S, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est situé 28-30, rue Jean Perrin - bâtiment 30 - Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque - 33608 PESSAC CEDEX, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 315 387 688.

Elle a pour objet :

- l'organisation, le contrôle de gestion et le traitement de l'information, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous appareils se rapportant au traitement de l'information et de l'image, et, plus généralement, toutes prestations qui pourront en résulter
- la création, l'acquisition, la location, la prise de bail de tous établissements se rapportant à l'objet social,
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation,
- et, généralement, toutes opérations financières civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux activités précitées et à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer à leur développement.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile.



Le capital social s'élève à 1.000.000 €. Il est divisé en 1.617.660 actions, dont 1.433.280 actions de catégorie "O", 105.900 actions de catégorie "P" et 78.480 actions de catégorie "VD", entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société i.2.S a émis 100.000 Bons de Souscription d'Actions « BSA » qui ont été attribués à deux personnes. Chaque BSA donne le droit de souscrire 1 action nouvelle de catégorie "O" de la société au prix de 1,70 € dans un délai expirant au plus tard le 31 décembre 2011. Aucun ajustement n'est à prévoir dans la mesure où la société absorbante est la société i.2.S.

La convention collective qui lui est applicable est la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Société absorbée : COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE « COFINTECH »

La société est une Société par Actions Simplifiée au capital de 79.174 € dont le siège social est situé 28-30, rue Jean Perrin - bâtiment B30 - Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque - 33608 PESSAC CEDEX. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 403 069 735.

La société COFINTECH a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX le 12 décembre 1995 sous forme de Société Anonyme pour une durée venant à expiration le 12 décembre 2094, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 décembre 2006.

Elle a pour objet :

- principalement la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'organisation, le contrôle de gestion et le traitement de l'information, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous les appareils se rapportant au traitement de l'information et de l'image, et, plus généralement, toutes les prestations qui pourront en résulter,
- toutes prestations de service se rapportant à la gestion de services d'achats, de services approvisionnement, à la gestion de trésorerie, à la comptabilité, et plus généralement toutes les prestations qui pourront en résulter,
- et généralement toutes opérations financières civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer à leur développement.

Son exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile.

Le capital social de COFINTECH s'élève à 79.174 €. Il est divisé en 48.769 actions de 9.239 actions de catégorie « O » et 39.53 actions de catégorie « VD », entièrement libérées. La société n'a pas émis d'emprunt obligataire. Elle n'emploie aucun salarié.

Autres informations

- La société COFINTECH détient 1.537.900 actions sur les 1.617.660 actions de i.2.S.
- Les sociétés ont des dirigeants communs :
 - *Alain RICROS, Président du Conseil de Surveillance de i.2.S et Président de COFINTECH,
 - * Jean-Pierre GERAULT, Président du Directoire de i.2.S et Directeur Général de COFINTECH,
 - *Jean-Louis BLOUIN, Directeur Général et Membre du Directoire de i.2.S et Directeur Général de COFINTECH.

Motifs de la fusion

L'existence de la société mère COFINTECH ne se justifie plus aujourd'hui.
L'absorption de la société COFINTECH par la société i.2.S, permettra donc de simplifier la gestion administrative, comptable et financière des deux sociétés.

Comptes utilisés pour l'opération

Pour établir les conditions de la Fusion, les parties ont décidé d'utiliser les comptes de COFINTECH et de i.2.S, clos le 31 décembre 2006, lesquels ont été certifiés par leur commissaire aux comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président de COFINTECH et le Directoire de i.2.S, le 21 mars 2007.

Préalablement à la fusion, il est proposé aux assemblées générales de chacune des sociétés d'approuver lesdits comptes, clos au 31 décembre 2006.

Date d'effet de la fusion

La fusion aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2007.

Base de la fusion

Les sociétés COFINTECH et i.2.S sont des sociétés sous contrôle commun dans la mesure où la première contrôle la seconde.

A ce titre, l'opération de fusion devrait être réalisée en valeur comptable. Toutefois, en raison de l'insuffisance de l'actif net comptable apporté pour permettre la libération du capital, le règlement CRC 2004-01, modifié par le règlement CRC 2005-09, précise que par mesure dérogatoire, il est retenu, dans une telle situation, la valeur réelle pour déterminer l'actif net apporté par la société absorbée.

Il est rappelé que cette réglementation comptable est issue de l'article L 225-147 du Code de Commerce qui prévoit que soient libérées intégralement, dès leur émission, les actions d'apport.

Charges et conditions

- La société COFINTECH s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'agrément de la société i.2.S, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de ne signer aucun accord, traité ou engagement quelconque les concernant sortant du cadre de la gestion courante.
- La société i.2.S prendra les biens qui lui sont apportés par la société COFINTECH dans l'état où ils se trouvaient à la date du 31 décembre 2006.
- La société absorbante souffrira les servitudes passives grevant ou pouvant grever les biens qui lui sont apportés, à ses seuls risques et périls, sans recours possible contre la société apporteuse.
- Elle se substituera à la société COFINTECH dans tous les engagements hors bilan donnés par cette dernière.
- Elle supportera seule avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 toutes les charges grevant les biens apportés. Elle supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens apportés.
- Elle fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la société COFINTECH, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la réalisation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements qui auront pu être souscrits par la société apporteuse.

II- DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes du traité de fusion, l'actif net apporté se décompose de la manière suivante en euros :

A) Actif apporté

L'actif de la société absorbée dont la transmission est prévue au profit de la société absorbante comprenait au 31 décembre 2006, date de l'arrêt des comptes utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

<u>Eléments incorporels</u>	Néant
<u>Eléments corporels</u>	
Autres immobilisations corporelles	Néant
Total	<u>Néant</u>
<u>Immobilisations financières</u>	
- Actions i.2.S.....	3 260 944, 00 €
<u>Valeurs réalisées et disponibles</u>	
Créances et disponibilités	153 569,46 €
Soit un montant de l'actif apporté de	<u>3 414 513,46 €</u>

5

B) Passif pris en charge

Le passif de la société absorbée dont l'absorbante deviendra débitrice pour la totalité lors de la réalisation de la fusion, comprenait au 31 décembre 2006, date de l'arrêté des comptes utilisés pour la présente opération, les dettes ci-après désignées et évaluées :

<u>Provisions pour risques et charges</u>	Néant
<u>Dettes financières (établissements de crédit)</u>	112 575,51 €
<u>Dettes financières (associés)</u>	487 966,67 €
<u>Dettes fournisseurs</u>	3 248,10 €
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	127 026,00 €
Soit un montant de passif apporté de	<u>730 816,28 €</u>

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société COFINTECH à i.2.S :

- Total de l'actif	3 414 513,46 €
- Total du passif	- 730 816,28 €

Soit un actif net apporté arrondi de **2 683 697 €**

Les apports ont été évalué à leur valeur réelle au 31 décembre 2006.

Celle-ci correspond :

- pour les 1.537.900 actions de la société i.2.S à leur valeur actuelle estimée au 31 décembre 2006 à 2,12 € l'action et valeur vérifiée dans notre rapport sur la parité,
- pour les autres éléments d'actif et de passif, à leur valeur nette comptable telle qu'elle ressort des comptes annuels de la société absorbée au 31 décembre 2006.

Rémunération des apports

L'actif net apporté par la société COFINTECH à la société i.2.S s'élève à 2.683.697 €.

La détermination du rapport d'échange telle que définit dans la convention de fusion est de 25,953 actions i.2.S contre 1 action COFINTECH.

Augmentation de capital et prime de fusion:

En application de la parité d'échange ci-dessus, les 48.769 actions de la société COFINTECH remises à l'échange donnent droit à 1.265.694 actions de la société i.2.S par suite de

47

l'application du rapport d'échange de 25,953 (valeur arrondie) actions de la société i.2.S pour 1 action de la société COFINTECH.

L'augmentation de capital correspondant à la création des actions nouvelles s'élève à 782.422 €.

La différence entre le montant de l'apport net réévalué de la société COFINTECH, soit	2.693.698 €
et l'augmentation de capital, soit	782.422 €
constituera la prime de fusion, soit	1.901.276 €

Réduction de capital :

A la date de réalisation, i.2.S détiendra 1.537.900 de ses propres actions, transmises par COFINTECH.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de cette dernière société, appelée à statuer sur la fusion, de réduire son capital d'un montant égal à la valeur nominale de ces 1.537.900 propres actions qui lui auront été transférées, par voie d'annulation de ces titres, soit une réduction de capital 950.694 €.

La différence entre la valeur d'apport de ces titres , soit	3.260.944 €
et le montant de la réduction de capital ci-dessus	950.694 €
sera imputée sur la prime de fusion, soit	2.310.250 €
La prime de fusion sera donc négative et s'élèvera à	(408.974) €

De convention express entre les parties, il est précisé qu'il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, appelée à statuer sur l'apport fusion, d'imputer le solde négatif de la prime de fusion sur les réserves.

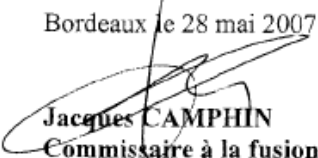
III- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nos diligences ont consisté à :

- constater par sondages la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis,
- analyser les valeurs individuelles des apports,
- examiner le résultat de l'activité apportée durant la période de rétroactivité,
- vérifier, jusqu'à la date du rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 2.683.697 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime de fusion.

Bordeaux le 28 mai 2007


Jacques CAMPHIN
Commissaire à la fusion

23.2 Rapport du commissaire relatif à la rémunération des apports.

Le rapport est repris intégralement page suivante. Il fait état de la conclusion suivante :

« Le rapport d'échange, tel qu'il est défini dans la convention de fusion, est déterminé par division de la valeur unitaire d'une action de l'absorbante sur la valeur unitaire de l'absorbée, soit : 2,12 / 55,02.

En conséquence les actionnaires de la société COFINTECH recevront 25 953 actions i2S pour 1 action COFINTECH.

Compte tenu de l'objet de la fusion, nous estimons que la méthode de valorisation retenue est pertinente e que le rapport d'échange, qui en résulte, est équitable.

Mesure de l'impact de l'opération sur la situation future de chaque actionnaire

Cette diligence a été accomplie en comparant la quote-part qui devrait revenir à chaque catégorie d'actionnaire dans le nouvel ensemble après fusion. Nos travaux ne font pas apparaître de modifications significatives de la situation patrimoniale de chaque catégorie d'actionnaire.

Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange 25 953 actions I.2.S pour 1 action COFINTECH est équitable.

Bordeaux le 28 Mai 2007
Jacques CAMPHIN
7-9 allée Haussmann
33 3300 Bordeaux
Commissaire à la fusion »

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA REMUNERATION DES APPORTS
DEVANT ETRE EFFECTUEES A LA SOCIETE « i.2.S »
PAR LA SOCIETE COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE
« COFINTECH »

Mesdames, Messieurs les Actionnaires des sociétés COFINTECH et i.2.S,

En exécution à la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 3 mai 2007 concernant la fusion par voie d'absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE «COFINTECH» par la société « i.2.S », nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans la convention de fusion signée par les représentants des sociétés concernées en date du 16 mai 2007.

Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux parts des sociétés participant à l'opération sont pertinentes, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

I-PRESENTATION DE L'OPERATION

Entités participant à l'opération

Société absorbante : i.2.S

La société i.2.S. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 € dont le siège social est situé 28-30, rue Jean Perrin - bâtiment 30 - Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque - 33608 PESSAC CEDEX, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 315 387 688.

Elle a pour objet :

- l'organisation, le contrôle de gestion et le traitement de l'information, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous appareils se rapportant au traitement de l'information et de l'image, et, plus généralement, toutes prestations qui pourront en résulter,
- la création, l'acquisition, la location, la prise de bail de tous établissements se rapportant à l'objet social,
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation,

- et, généralement, toutes opérations financières civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux activités précitées et à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer à leur développement.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile.

Le capital social s'élève à 1.000.000 €. Il est divisé en 1.617.660 actions, dont 1.433.280 actions de catégorie "O", 105.900 actions de catégorie "P" et 78.480 actions de catégorie "VD", entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société i.2.S a émis 100.000 Bons de Souscription d'Actions « BSA » qui ont été attribués à deux personnes. Chaque BSA donne le droit de souscrire 1 action nouvelle de catégorie "O" de la société au prix de 1,70 € dans un délai expirant au plus tard le 31 décembre 2011. Aucun ajustement n'est à prévoir dans la mesure où la société absorbante est la société i.2.S.

La convention collective qui lui est applicable est la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Société absorbée : COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA TECHNOLOGIE « COFINTECH »

La société est une Société par Actions Simplifiée au capital de 79.174 € dont le siège social est situé 28-30, rue Jean Perrin - bâtiment B30 - Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque - 33608 PESSAC CEDEX. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 403 069 735.

La société COFINTECH a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX le 12 décembre 1995 sous forme de Société Anonyme pour une durée venant à expiration le 12 décembre 2094, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 décembre 2006.

Elle a pour objet :

- principalement la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'organisation, le contrôle de gestion et le traitement de l'information, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous les appareils se rapportant au traitement de l'information et de l'image, et, plus généralement, toutes les prestations qui pourront en résulter,
- toutes prestations de service se rapportant à la gestion de services d'achats, de services approvisionnement, à la gestion de trésorerie, à la comptabilité, et plus généralement toutes les prestations qui pourront en résulter,
- et généralement toutes opérations financières civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer à leur développement .

Son exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile .

Le capital social de COFINTECH s'élève à 79.174 €. Il est divisé en 48.769 actions de 9.239 actions de catégorie « O » et 39.53 actions de catégorie « VD », entièrement libérées. La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

Elle n'emploie aucun salarié.



Autres informations

- La société COFINTECH détient 1.537.900 actions sur les 1.617.660 actions de i.2.S.
- Les sociétés ont des dirigeants communs :
 - *Alain RICROS, Président du Conseil de Surveillance de i.2.S et Président de COFINTECH,
 - * Jean-Pierre GERAULT, Président du Directoire de i.2.S et Directeur Général de COFINTECH,
 - *Jean-Louis BLOUIN, Directeur Général et Membre du Directoire de i.2.S et Directeur Général de COFINTECH.

Motifs de la fusion

L'existence de la société mère COFINTECH ne se justifie plus aujourd'hui.
L'absorption de la société COFINTECH par la société i.2.S, permettra donc de simplifier la gestion administrative, comptable et financière des deux sociétés.

Comptes utilisés pour l'opération

Pour établir les conditions de la Fusion, les parties ont décidé d'utiliser les comptes de COFINTECH et de i.2.S, clos le 31 décembre 2006, lesquels ont été certifiés par leur commissaire aux comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président de COFINTECH et le Directoire de i.2.S, le 21 mars 2007.

Préalablement à la fusion, il est proposé aux assemblées générales de chacune des sociétés d'approuver lesdits comptes, clos au 31 décembre 2006.

Date d'effet de la fusion

La fusion aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2007.

Base de la fusion

Les sociétés COFINTECH et i.2.S sont des sociétés sous contrôle commun dans la mesure où la première contrôle la seconde.

A ce titre, l'opération de fusion devrait être réalisée en valeur comptable. Toutefois, en raison de l'insuffisance de l'actif net comptable apporté pour permettre la libération du capital, le règlement CRC 2004-01, modifié par le règlement CRC 2005-09, précise que par mesure dérogatoire, il est retenu, dans une telle situation, la valeur réelle pour déterminer l'actif net apporté par la société absorbée.

Il est rappelé que cette réglementation comptable est issue de l'article L 225-147 du Code de Commerce qui prévoit que soient libérées intégralement, dès leur émission, les actions d'apport.

Charges et conditions

- La société COFINTECH s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'agrément de la société i.2.S, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de ne signer aucun accord, traité ou engagement quelconque les concernant sortant du cadre de la gestion courante.
- La société i.2.S prendra les biens qui lui sont apportés par la société COFINTECH dans l'état où ils se trouvaient à la date du 31 décembre 2006.

- La société absorbante souffrira les servitudes passives grevant ou pouvant grever les biens qui lui sont apportés, à ses seuls risques et périls, sans recours possible contre la société apporteuse.
- Elle se substituera à la société COFINTECH dans tous les engagements hors bilan donnés par cette dernière.
- Elle supportera seule, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, toutes les charges grevant les biens apportés. Elle supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grevent ou pourront grever les biens apportés.
- Elle fera également son affaire personnelle au lieu et place de la société COFINTECH, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la réalisation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements qui auront pu être souscrits par la société apporteuse.

Rémunération des apports et augmentation de capital

L'actif net apporté par la société COFINTECH à la société i.2.S s'élève à 2.683.697 €.

La détermination du rapport d'échange tel que définit dans la convention de fusion est de 25,953 actions i.2.S contre 1 action COFINTECH.

Augmentation de capital et prime de fusion:

En application de la parité d'échange ci-dessus, les 48.769 actions de la société COFINTECH remises à l'échange donnent droit à 1.265.694 actions de la société i.2.S par suite de l'application du rapport d'échange de 25,953 (valeur arrondie) actions de la société i.2.S pour 1 action de la société COFINTECH.

L'augmentation de capital correspondant à la création des actions nouvelles s'élève à 782 422 €.

La différence entre le montant de l'apport net réévalué de la société COFINTECH,	
soit	2.683.698 €
et l'augmentation de capital, soit	782.422 €
constituera la prime de fusion, soit,	1.901.276 €

Réduction de capital :

A la date de réalisation, i.2.S détiendra 1.537.900 de ses propres actions, transmises par COFINTECH.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de cette dernière société, appelée à statuer sur la fusion, de réduire son capital d'un montant égal à la valeur nominale de ces 1.537.900 propres actions qui lui auront été transférées, par voie d'annulation de ces titres, soit une réduction de capital 950.694 €.

La différence entre la valeur d'apport de ces titres, soit	3.260.944 €
et le montant de la réduction de capital ci-dessus	950.694 €
sera imputée sur la prime de fusion, soit	2.310.250 €

La prime de fusion sera donc négative et s'élèvera à (408.974) €

De convention express entre les parties, il est précisé qu'il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, appelée à statuer sur l'apport fusion, d'imputer le solde négatif de la prime de fusion sur les réserves.



II- VERIFICATIONS DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS PARTICIPANTS A L'OPERATION

Valorisation de la société i.2.S

Dans le cadre de la sortie d'un actionnaire du groupe i.2.S / COFINTECH, le 28 septembre 2006, la valeur unitaire des actions de la société i.2.S a été estimée à 33,92 € pour les 80.883 actions qui composaient le capital social, soit une valeur de la société de 2.743.551 €.

Depuis cette date, la société a constaté un résultat bénéficiaire, au titre de l'exercice 2006, à concurrence d'un montant de 686.514 €.

Compte tenu de ces éléments, la valeur actuelle de la société a été estimée à 3.430.065 €.

Cette valorisation repose sur une valeur de rentabilité au 31/12/2005, retraitée de l'augmentation des capitaux propres résultant des résultats économiques de l'exercice 2006.

Nos diligences ont principalement consisté à analyser la pertinence du critère retenu pour la détermination de cette valorisation et rechercher d'autres critères envisageables.

Nous avons mis en œuvre d'autres approches de valorisation en retenant les comptes clos au 31/12/2006 et en retenant, compte tenu de la nature de l'opération, les résultats des exercices antérieurs au 01/01/2007 et les plus values estimées sur le fonds commercial et le contrat de crédit bail immobilier.

L'intervalle des valeurs relatives jugées pertinentes à l'issue de nos travaux est synthétisé dans le tableau suivant :

Critères et méthodes :

Valeur patrimoniale (intrinsèque)	3 400 000
Valeur patrimoniale (survaleur)	3 330 000
Valeur de rentabilité (productivité)	3 544 000
Valeur de rendement	3 200 000

Il en ressort que la valeur retenue dans la convention - 3 430 065 € - s'intègre dans l'intervalle des valeurs que nous avons calculées.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat des deux sociétés, des motifs de l'opération, la valorisation de la société i.2.S par une approche patrimoniale et une approche de la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires historiques, nous a semblé pertinente.

Ainsi la valeur estimée, dans la convention de fusion, de l'action i.2.S de 2,12 € est adaptée à l'opération.

Valorisation de la société COFINTECH

La société COFINTECH présente, au 31/12/2006 des capitaux propres s'élevant à 63.965 € avec une valeur des participations dans sa filiale i.2.S de 641.212 €.

Or, la société COFINTECH détient 1.537.900 actions de la société i.2.S sur les 1.617.660 actions composant son capital.

La valeur des actions COFINTECH est donc actualisée en fonction du complément de valeur réelle de la société i.2.S, déterminée par le calcul suivant :

Valeur réelle des actions i.2.S détenues par COFINTECH :	3 260 944
Valeur comptable des actions i.2.S détenues par COFINTECH :	641 212
Survaleur	2 619 732
Montant de l'actif net réévalué de COFINTECH :	2 683 697

La valeur unitaire réelle d'une action COFINTECH est donc de 55,02 €.

La société absorbée COFINTECH, étant une société holding détenant plus de 95 % de la société absorbante, les actionnaires des deux sociétés étant majoritairement communs dans l'une et l'autre des sociétés et dans des proportions de détention du capital très voisines, aucune autre plus value latente sur les actifs n'ayant été constatée, la méthode patrimoniale retenue pour valoriser la société COFINTECH nous semble adéquate et la valeur unitaire de l'action, qui ressort à 55,02 €, pertinente.

III-APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange, tel qu'il est défini dans la convention de fusion, est déterminé par division de la valeur unitaire d'une action de l'absorbante sur la valeur unitaire de l'absorbée, soit :
2,12 / 55,02.

En conséquence les actionnaires de la société COFINTECH recevront 25,953 actions i.2.S pour 1 action COFINTECH.

Compte tenu de l'objet de la fusion, nous estimons que la méthode de valorisation retenue est pertinente et que le rapport d'échange, qui en résulte, est équitable.

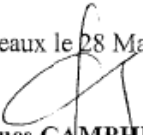
Mesure de l'impact de l'opération sur la situation future de chaque actionnaire

Cette diligence a été accomplie en comparant la quote-part qui devrait revenir à chaque catégorie d'actionnaire dans le nouvel ensemble après fusion. Nos travaux ne font pas apparaître de modifications significatives de la situation patrimoniale de chaque catégorie d'actionnaire.

Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange 25, 953 actions i.2.S pour 1 action COFINTECH est équitable.

Bordeaux le 28 Mai 2007


Jacques CAMPHIN
Commissaire à la fusion

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7.

Siège social des sociétés dans lesquelles i2S a des participations :

- **I2S Inc :**
Immeuble Landlord au 70-76 Robinson Boulevard,
Orange, CT 06477-Connecticut
USA
- **ASSY :**
Fin de Prazz22
2024 Saint Aubin (Neuchatel)
Suisse
- **Arkhênum :**
43 avenue Charles de Gaulle
33 200 Bordeaux
- **AIG :**
8, ZA du Luget
33 290 Le Pian Medoc

26 AUTRES INFORMATIONS

Des informations financières émanant des sites www.societe.com, www.euronext.com,